



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 2021

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ; EXAMEN DES RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REFERENCE — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de l'examen des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 15 juillet 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 27 mai 2021 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 juin 2021.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément d'information** au rapport des services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) de 1,52 milliard de dollars en faveur de la République Démocratique du Congo

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

- La pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sévère sur la République Démocratique du Congo (RDC), un état fragile avec des crises sanitaires et sécuritaires récurrentes, une forte volatilité macroéconomique et des institutions faibles.
- Le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la FEC de 1.066 millions de DTS (environ 1,52 milliard de dollars EU) pour la RDC. L'approbation de l'accord au titre de la FEC permet le décaissement immédiat d'environ 216,9 millions de dollars EU pour renforcer les réserves internationales.
- L'enveloppe financière de trois ans soutiendra un programme de réformes structurelles ambitieux visant à promouvoir une croissance économique durable en intensifiant la mobilisation des recettes intérieures, améliorant la gouvernance et renforçant la politique monétaire.

Washington, DC - 15 juillet 2021 : Le 15 juillet 2021, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) pour la République démocratique du Congo (RDC) d'un montant équivalent à 1.066 millions de DTS (100% de la quote-part ou environ 1,52 milliard de dollars EU). L'accord au titre de la FEC soutiendra le programme de réforme à moyen terme des autorités visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître la marge de manœuvre budgétaire et à promouvoir une croissance économique durable et menée par le secteur privé.

L'approbation de l'accord au titre de la FEC permet le décaissement immédiat d'environ 216,9 millions de dollars EU pour renforcer les réserves internationales. Cela fait suite au soutien d'urgence du Fonds à la RDC au titre de la [facilité de crédit rapide](#) (FCR) en décembre 2019, et en avril 2020 (en soutien budgétaire), pour un total de 533 millions de DTS (50% de la quote-part ou 731,7 millions de dollars EU, voir les communiqués de presse n° [19/465](#) et [20/182](#)).

L'activité économique a fortement ralenti en 2020 à cause de la COVID-19. Le poids de la pandémie a été particulièrement ressenti dans l'économie hors mines, entraînant une contraction du PIB hors industries extractives de 1,3% en 2020. La faiblesse des recettes et l'augmentation des dépenses liées à la pandémie et à l'initiative de gratuité de l'enseignement ont entraîné un déficit budgétaire important. L'inflation a grimpé en flèche, alimentée par une dépréciation rapide du taux de change, et les réserves de change officielles brutes ont diminué sous le seuil de deux semaines d'importations. Un récent resserrement des politiques et une bonne performance du secteur minier soutiennent la stabilisation macroéconomique en cours, mais les perspectives économiques à court terme restent incertaines et dépendent de l'évolution de la pandémie ainsi que d'un environnement politique stable.

Le gouvernement de la RDC a élaboré un programme de réformes structurelles ambitieux, mais réaliste, visant à promouvoir une croissance économique robuste et durable.

L'arrangement au titre de la FEC se concentrera sur trois domaines clés : (i) l'intensification de la mobilisation des recettes intérieures afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les infrastructures et les dépenses sociales; (ii) le renforcement de la gouvernance, notamment la gestion des ressources naturelles et la transparence; et (iii) le renforcement du cadre de la politique monétaire et de l'indépendance de la banque centrale. L'accord au titre de la FEC devrait catalyser le soutien au budget et aux projets des partenaires extérieurs.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie congolaise a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et se redresse en partie en raison des prix élevés des minéraux. Les autorités ont demandé un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour répondre aux besoins prolongés de la balance des paiements et pour soutenir des réformes visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître la marge de manœuvre budgétaire, à garantir la viabilité de la dette et à promouvoir une croissance économique durable et menée par le secteur privé. L'accord FEC devrait catalyser le financement de partenaires externes.

« Les autorités se sont engagées à créer une marge de manœuvre budgétaire pour répondre aux besoins d'infrastructure et sociaux tout en maintenant un risque modéré de surendettement. Les mesures visent à renforcer la mobilisation des recettes intérieures grâce à une TVA fonctionnant correctement, à la rationalisation des charges non fiscales et parafiscales, à l'uniformisation des dépenses fiscales et à la modernisation de l'administration des recettes. La discipline budgétaire devrait permettre d'augmenter les dépenses sociales, et éviter l'octroi d'avances par la BCC. Donner la priorité au financement concessionnel et à l'allègement dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette devrait favoriser la viabilité de la dette.

« Les politiques macroéconomiques visent à juste titre au maintien d'une inflation faible et stable. Parmi les mesures importantes, notons la modernisation du cadre de politique monétaire et le renforcement de la situation financière, de la gouvernance et de l'indépendance de la banque centrale. Des mesures sont prises pour améliorer le cadre de supervision fondé sur les risques et la surveillance des banques. L'objectif des autorités est d'augmenter les réserves de change tout en permettant au taux de change d'agir comme amortisseur.

« Le renforcement de la gouvernance, y compris la gestion et la transparence dans le secteur des ressources naturelles, reste crucial pour soutenir la croissance menée par le secteur privé. Les autorités ont fait des progrès dans la publication des contrats miniers et sur les dépenses liées à la COVID-19. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le cadre de LBC/FT afin de répondre aux normes mondiales et des mesures pour renforcer la résilience aux changements climatiques seraient bienvenues. »



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

29 juin 2021

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, EXAMEN DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

RÉSUMÉ

Contexte. La République démocratique du Congo (RDC) est un pays fragile et vulnérable à des chocs récurrents. Ses relations avec le FMI sont très actives depuis début 2019, avec la mise en place d'un programme de référence associé à un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) en décembre 2019 et à un deuxième décaissement au titre de la FCR en avril 2020 pour faire face à la crise de la COVID-19. L'activité économique a considérablement ralenti en 2020 du fait de cette dernière. Les réserves ont diminué et couvrent moins de deux semaines d'importations. Le président Tshisekedi a sollicité un accord sur trois ans au titre de facilité élargie de crédit (FEC) pour soutenir son programme de réformes à moyen terme.

Objectifs et modalités du programme. Les services du FMI proposent un accord triennal au titre de la FEC, avec un accès équivalent à 100 % de la quote-part de la RDC (1 066 millions de DTS) et des revues semestrielles. L'accord au titre de la FEC répondra aux besoins persistants de financement de la balance des paiements et soutiendra le programme de réformes à moyen terme établi par les autorités pour maintenir la stabilité macroéconomique du pays, notamment en renforçant les réserves internationales, en élargissant l'espace budgétaire pour les infrastructures et les dépenses sociales tout en maintenant un risque modéré de surendettement et en favorisant une croissance économique durable et tirée par le secteur privé. Elle aidera aussi à mobiliser des appuis budgétaires des partenaires extérieurs. Le risque de surendettement reste modéré et la capacité de la RDC à rembourser le FMI est adéquate.

Politiques du programme. Les principales priorités de l'accord FEC sont les suivantes : i) accroître les recettes intérieures, ii) renforcer la gouvernance, y compris la gestion et la transparence des ressources naturelles, et iii) consolider le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale. Le renforcement des capacités est indispensable à la réussite du programme.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande d'un accord au titre de la FEC qui a été présentée par les autorités. La lettre d'intention et le memorandum de politique économique et financière démontrent la prise en charge du programme par les autorités et la pertinence des politiques adoptées, et inclut les sauvegardes nécessaires. Compte tenu de l'environnement très incertain qui pourrait diminuer la croissance et le financement extérieur, les autorités ont défini des plans d'urgence qui protègent les dépenses sociales prioritaires.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département
 Afrique) et **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance du 6 au 27 mai 2021. L'équipe des services du FMI était composée de M. Villafuerte (chef de mission), C. Gicquel, H. Perez-Saiz, M. Pohl (tous du département Afrique), J. Andritzky (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), G. Leost (représentant résident) et E. Gbadi (économiste local). M. Vera-Martin (nouveau chef de mission) a rejoint la mission. A. Andrianarivelo et M. Alle (tous deux du bureau de l'administrateur africain) ont participé aux entretiens. La mission a rencontré le président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Premier ministre, Jean Michel Sama Lukonde, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, la ministre des Mines, Antoinette N'Samba Kalambayi, le ministre du Budget, Aimé Boji Sangara, le gouverneur de la banque centrale, Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, ainsi que des représentants de la société civile, du secteur privé et de la communauté diplomatique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET RIPOSTE À LA COVID	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	9
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES	12
OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME	13
A. Créer un espace budgétaire tout en préservant la viabilité de la dette	13
B. Politiques monétaire et financière	17
C. Renforcer la gouvernance et favoriser une croissance inclusive	18
DONNEES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	19
MODALITES DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET RISQUES	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

ENCADRES

1. Le projet Kamo-Kakula et l'essor de l'industrie du cuivre en RDC	7
2. Mise en œuvre des engagements pris lors du décaissement au titre de la FCR en 2020 relatifs au suivi des dépenses liées à la COVID-19	16

GRAPHIQUES

1. Indicateurs de la fragilité	6
2. Emissions de bons du Trésor, octobre 2019 à mars 2021	8
3. Publication des contrats miniers	11
4. Indicateurs extérieurs, 2015–21	24
5. Indicateurs du secteur réel et indicateurs budgétaires, 2013–21	25
6. Indicateurs monétaires et financiers, 2015–21	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26	27
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–24 (en milliards de CDF)	28
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–24 (en % du PIB)	29
3. Situation monétaire, 2019–24	30
4. Balance des paiements, 2019–24	31
5. Capacité à rembourser le FMI	32
6. Indicateurs de solidité financière	33
7. Objectifs indicatifs au titre du programme de référence, 2019–mai 2020	34
8. Action préalable pour la facilité de crédit rapide et repères structurels pour le programme de référence	35
9. Revues et décaissements proposés dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	36

ANNEXES

I. Résumé de la stratégie d'engagement aux côtés de la RDC	37
II. Principales recommandations du rapport sur la gouvernance	42
III. COVID-19 : conséquences sanitaires et riposte	48
IV. Dépenses sociales : plan de gratuité de l'éducation et secteur de la santé	50
V. Matrice d'évaluation des risques	52
VI. Évaluation du secteur extérieur	53
VII. Stratégie de renforcement des capacités	56

APPENDICE

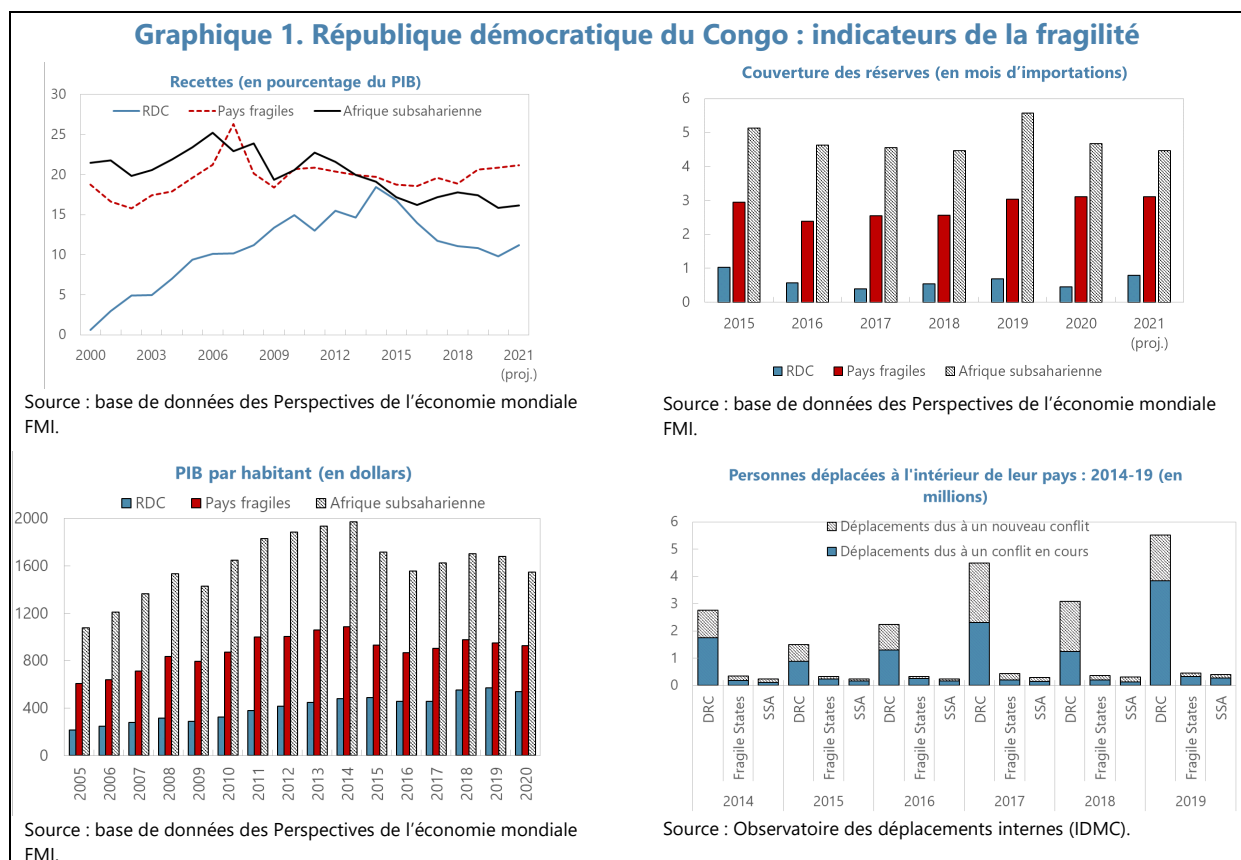
I. Lettre d'intention	58
Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières	61
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	80

CONTEXTE ET RIPOSTE À LA COVID

1. La République démocratique du Congo (RDC) est un pays fragile caractérisé par des crises sanitaires et sécuritaires récurrentes, une forte instabilité macroéconomique et des institutions peu solides (graphique 1). Outre la COVID-19, le pays a été frappé ces dernières années par des épidémies d’Ebola, de choléra et de rougeole. La violence qui touche la région a créé des millions de réfugiés et de personnes déplacées à l’intérieur du pays. Les épisodes de forte volatilité des taux de change et d’inflation sont fréquents (y compris en 2020), tandis que l’espace budgétaire est très restreint, que le système financier est fortement dollarisé et que les réserves internationales de la banque centrale sont faibles. Les infrastructures physiques et sociales sont médiocres et insuffisantes et les institutions restent instables. Les autorités ont sollicité un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour accompagner leurs plans de réformes à moyen terme et répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements, résumés dans la stratégie d’engagement aux côtés du pays (stratégie d’engagement aux côtés du pays, annexe 1).

2. Après la tenue en décembre 2018 des élections qui avaient été longtemps différées et le changement de président début 2019, des relations actives ont été renouées entre le gouvernement de la RDC et le FMI. La première consultation au titre de l’article IV depuis 2015 s’est achevée en août 2019 et a été suivie par l’approbation d’un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et d’un programme de référence fin 2019. Le programme de référence, qui s’étendait de novembre 2019 à mai 2020, avait pour objectif de renforcer la stabilité macroéconomique, d’accroître les réserves internationales et de faire avancer les principales réformes structurelles destinées à s’attaquer à la mauvaise gouvernance, au climat des affaires défavorable et à la pauvreté généralisée. Une évaluation des sauvegardes de la banque centrale du Congo (BCC) a été menée par les services du FMI en février 2020 et une évaluation de la gouvernance et de la lutte anti-corruption publiée récemment fournit un diagnostic complet des vulnérabilités dans les principaux domaines économiques et propose des réformes pour y remédier (annexe II).

3. L’année écoulée, y compris la période couverte par le programme de référence, a été marquée par la pandémie de COVID-19 et une exacerbation des problèmes politiques. La pandémie a durement frappé le pays, avec 40 254 cas confirmés et 916 décès fin juin 2021, et des mesures restrictives ont été mises en place pour en maîtriser les trois vagues (annexe III). Face à la crise de la COVID-19, un décaissement supplémentaire au titre de la FCR, équivalent également à 25 % de la quote-part (sous forme cette fois d’un soutien budgétaire) a été approuvé par le conseil d’administration du FMI le 22 avril 2020. Sur le plan politique, le président Tshisekedi a mis fin à la coalition entre son parti, le CACH, et le parti de l’ancien président Kabila, le FCC, après deux ans de gouvernement et a réussi à obtenir une nouvelle majorité au parlement qui soit favorable à son programme de réformes. Jean-Michel Sama Lukonde (ancien directeur général de Gécamines et proche du président) a été nommé Premier ministre.



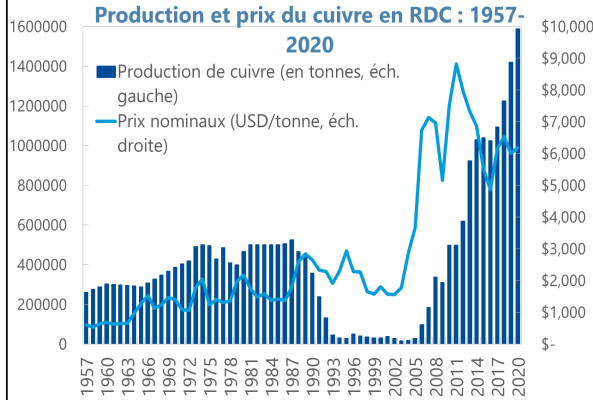
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

4. L'activité économique a fortement ralenti en 2020 en raison de la COVID-19, mais le secteur minier a résisté et sa croissance reste rapide. Des données préliminaires font apparaître une croissance de 1,7 % du PIB en 2020, principalement grâce aux résultats supérieurs aux prévisions enregistrés par le secteur minier (croissance du PIB extractif estimée à 9,7 % dans un climat de hausse des prix mondiaux). La pandémie a particulièrement frappé le secteur des services et provoqué une contraction de 1,3 % du PIB non-extractif, les confinements et les mesures de restriction qui se sont succédé en 2020 ayant touché des secteurs clés, tels que les services, la distribution et l'industrie manufacturière. Aucun site minier majeur n'a en revanche été fermé, la propagation de la COVID-19 étant restée limitée dans les régions minières. Après une reprise rapide, les prix du cuivre et du cobalt ont atteint des niveaux records et entraîné une production supérieure aux prévisions initiales. Kamao-Kakula, le plus grand projet de mine de cuivre du continent, a commencé sa production plus tôt que prévu (voir l'encadré 1). Le niveau élevé des exportations de produits miniers et la baisse des importations de biens d'équipement expliquent l'amélioration du solde des transactions courantes en 2020 (- 2,2 % du PIB) malgré la chute des envois de fonds.

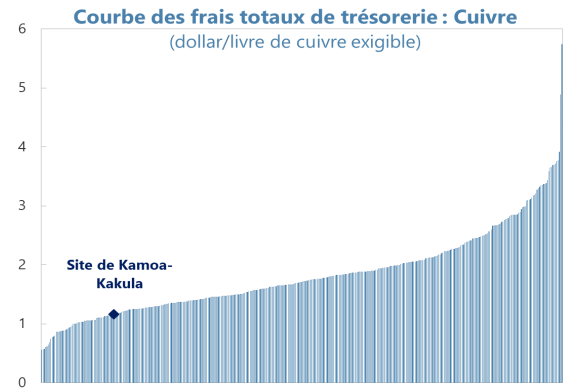
Encadré 1. Le projet Kamoia-Kakula et l'essor de l'industrie du cuivre en RDC

La mine de Kamoia-Kakula est le projet phare de l'industrie du cuivre de la RDC, actuellement en plein essor. Prévue pour être développée en cinq phases, elle devrait devenir la deuxième plus grande mine de cuivre du monde, avec une capacité maximale de 800 kilotonnes par an. Les coûts de production prévus la classent également parmi les mines de cuivre les plus efficaces du monde. La production de la première phase a démarré en mai 2021, plus tôt que prévu.

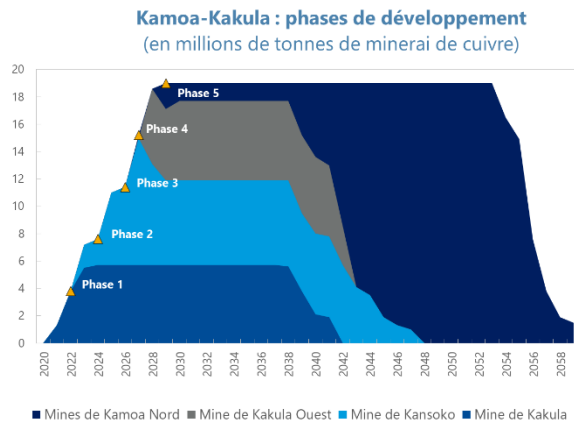
Les dépenses d'investissement initiales du projet de Kamoia-Kakula ont été estimées à 1-1,2 milliard de dollars. La deuxième phase a officiellement débuté et sa production devrait commencer au troisième trimestre 2022. Plus de 1,1 milliard de dollars d'investissements sont prévus pour cette phase.



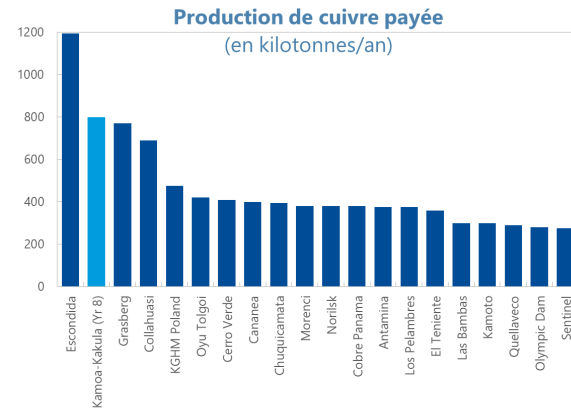
Sources : « The copper industry 1945-1975 », USGS et services du FMI



Source : S&P Global Market Intelligence



Source : Ivanhoe Mines



Sources : Ivanhoe Mines et dossiers de l'entreprise

5. Du fait du bas niveau des recettes et de l'accentuation des pressions sur les dépenses, un déficit budgétaire considérable a été observé en 2020 (tableau 2a et 2b). Les recettes fiscales sont restées nettement inférieures aux niveaux attendus en raison des retards dans la mise en œuvre des réformes, notamment le retour à un fonctionnement normal de la TVA et la numérisation des processus, ainsi que des répercussions des mesures d'endiguement prises en riposte à la COVID-19. Du côté des dépenses, la mise en œuvre du plan de gratuité de l'éducation primaire (annexe IV) a entraîné une forte augmentation des paiements de salaires, qui ont représenté près des deux tiers des dépenses réelles en 2020. D'autres pressions sur les dépenses associées à la pandémie ont encore diminué l'espace budgétaire pour d'autres dépenses. Le déficit

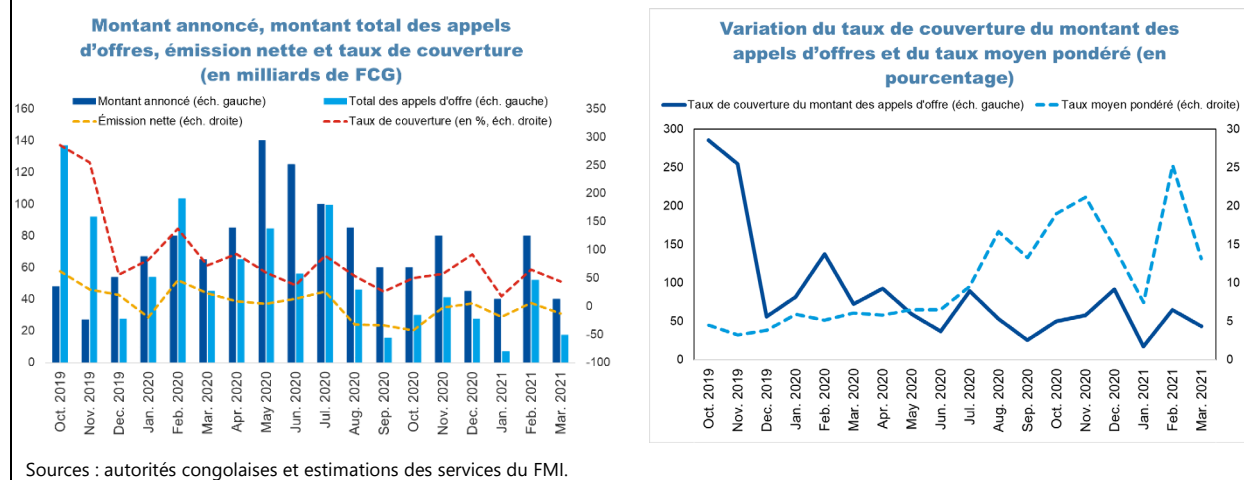
budgetaire global a par conséquent atteint 2,1 % du PIB, alors qu'il avait été estimé à 0,6 %. Les dons ne s'étant pas concrétisés comme prévu et les émissions nettes de bons du Trésor à court terme s'étant avérées négatives (graphique 2), le déficit budgétaire a été financé par des prêts extérieurs et des avances de la BCC (paragraphe 7).

6. Le budget a enregistré un excédent début 2021 grâce à la discipline budgétaire et aux prix élevés des matières premières. La discipline stricte en matière de dépenses au premier trimestre 2021 et le niveau élevé des paiements d'impôt sur les sociétés en avril ont permis de constituer des réserves qui aideront à exécuter le budget sur le restant de l'année. Ces réserves pourraient toutefois diminuer en raison des dépenses d'urgence engagées à la suite de l'éruption du volcan Goma en mai. Du fait de la pandémie et de l'offre limitée en monnaie locale¹, les émissions nettes de bons du Trésor sont par ailleurs restées négatives sur la première partie de l'année 2021.

Graphique 2. République démocratique du Congo : émissions de bons du Trésor, octobre 2019 à mars 2021

Après deux mois favorables, les émissions de bons du Trésor n'ont pas atteint les montants attendus, principalement en raison de la pandémie.

Les bons du Trésor ne sont pas devenus plus attrayants malgré la hausse des taux d'intérêt.



7. Le financement du déficit par voie monétaire début 2020 a conduit à une dépréciation accélérée du taux de change et une flambée de l'inflation, qui a ensuite été maîtrisée grâce à un resserrement des politiques. Confronté à de lourdes contraintes de financement, l'État a choisi de recourir à des avances de la BCC de l'ordre de 0,3 % du PIB (soit 160 millions de dollars) jusqu'à la fin avril 2020. Conjuguée aux chocs sur l'offre dus aux mesures de confinement et à un assouplissement de la politique monétaire, cette injection monétaire a provoqué une flambée de l'inflation, passée de 4,6 % en 2019 à 15,7 % sur un an en août 2020, alimentée de surcroît par une dépréciation rapide du taux de change (13,2 % d'avril à août 2020). En mai 2020, la BCC et le ministère des Finances se sont engagés à suivre un plan de trésorerie pour éviter de nouvelles

¹ Les bons du Trésor indexés sur le dollar devraient intéresser les investisseurs puisqu'ils couvrent les risques de dépréciation du taux de change tout en préservant les émissions en monnaie locale.

avances de la banque centrale avec la mise en place d'un pacte de stabilité. Cet engagement a été respecté, bien que la BCC ait fourni depuis la fin avril 2020 de nouvelles garanties pour des prêts contractés par l'administration centrale. La politique monétaire a été durcie à la suite de l'arrêt des avances versées par la BCC et de la hausse de son taux directeur en août 2020, même si celui-ci a retrouvé depuis peu son niveau d'avant la pandémie, une inflation modérée étant attendue. L'inflation annualisée a diminué à 4,8 % en avril 2021, tandis que le taux de change s'est déprécié de 0,9 % à peine depuis janvier. Les réserves de change officielles sont passées de 730 millions de dollars fin 2019 à 709 millions de dollars fin 2020.

8. Avec le durcissement de la politique monétaire, certaines banques n'ont pas été en mesure de respecter les exigences en matière de réserves obligatoires en raison du cadre réglementaire existant en matière de réserves dans le contexte d'un système financier fortement dollarisé. L'importante augmentation des dépôts en devises due aux exigences de rapatriement des recettes d'exportations minières en pleine expansion et de la dépréciation marquée du taux de change, combinée à la rareté de la monnaie locale, plusieurs grandes banques n'ont pas respecté les exigences en matière de réserves, qui sont fixées en monnaie locale. Les réserves devraient redevenir excédentaires avec l'augmentation de l'offre de monnaie locale.

9. La BCC continue à renforcer la surveillance et la réglementation du système financier. L'unité de surveillance de la BCC (DSIF) a rencontré de très nombreuses difficultés opérationnelles pendant la pandémie et n'a pu mener à bien son mandat de surveillance. Avec l'assistance technique du FMI, elle revoit actuellement ses procédures et réglementations de manière à mieux soutenir le secteur bancaire et à être prête à utiliser de manière préventive ses pouvoirs légaux d'intervention pour les banques en difficulté le cas échéant. Un nouveau comité macroprudentiel dirigé par le ministère des Finances et la BCC a été créé dans le but d'encourager la coordination entre les autorités de contrôle et de suivre les risques systémiques.

RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

10. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de référence ont été satisfaisants au début, mais se sont dégradés en raison de la pandémie et des retards de mise en œuvre des réformes structurelles. Tous les objectifs indicatifs quantitatifs pour la date de test de décembre 2019 ont été atteints, à l'exception de celui relatif à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État. Pour les dates de test de mars et mai 2020, près de la moitié des objectifs indicatifs ont été atteints, dans un climat rendu difficile par la pandémie. Les objectifs indicatifs relatifs au crédit net de la banque centrale à l'État et au solde intérieur en base caisse n'ont pas été atteints en raison de dérapages budgétaires qui ont été financés par des avances de la BCC (tableau 1 du texte et tableau 7)². Tous les repères structurels ont été respectés, à

² La BCC a aussi accordé une nouvelle garantie le 30 avril 2020, qui n'a pas été prise en compte dans le rapport de validation des auditeurs externes.

l'exception de celui sur le rétablissement de la TVA sur les importations des sociétés minières, qui nécessite une modification législative de la part du parlement qui n'avait pas été prévue au moment des entretiens relatifs au programme de référence (tableau 8). En concertation avec le secteur privé, les autorités ont décidé d'instaurer un mécanisme d'autoliquidation, les conditions n'étant pas propices pour rembourser facilement les paiements de la TVA aux sociétés minières.

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : tableau budgétaire, fin 2019–deuxième trimestre 2020 : projections du programme de référence et premiers résultats

	2019		2020			
	Proj. prog. réf.	Prél.	Proj. T1 prog. réf.	Prél. T1	Proj. T2 prog. réf.	Prél. T2
(en milliards de FCG)						
Recettes et dons	9,108	9,000	2,838	1,821	2,996	1,829
Recettes	8,468	8,361	2,400	1,733	2,617	1,789
Recettes fiscales	5,796	5,677	1,612	1,107	1,633	1,239
Recettes non fiscales	2,112	2,123	788	603	984	494
Dons	640	639	438	88	379	40
Dépenses	11,365	10,679	2,927	2,266	3,118	2,064
Dépenses courantes	8,737	8,683	2,131	1,982	2,235	1,915
dont salaires	3,561	3,575	985	1,112	1,056	1,079
Dépenses d'équipement	2,417	1,849	759	261	846	104
Dépenses exceptionnelles¹	212	147	38	22	38	46
Solde budgétaire global (base engagements)	-2,257	-1,680	-89	-444	-122	-236
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-862	-518	56	-201	-190	-114
Solde budgétaire global (base caisse)	-1,866	-988	-89	-361	-122	-166
Erreurs et omissions	0	-122	0	4	0	-88
Financement	1,866	1,141	89	368	122	259
Financement intérieur (système bancaire)	1,075	1,086	50	300	83	-371
Financement extérieur	791	56	39	68	39	630
<i>Postes pour mémoire :</i>						
<i>Solde budgétaire global (base caisse) en pourcentage</i>	-2.3	-1.2	-0.1	-0.4	-0.1	-0.2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses principalement liées à des questions de sécurité et aux élections.

11. Des actions correctives ont été adoptées depuis l'expiration du programme de référence, et leur mise en œuvre a donné entière satisfaction dans des conditions difficiles, ce qui ouvre la voie à un accord au titre de la FEC :

- Publication de tous les nouveaux contrats miniers depuis novembre 2019 et accélération de la publication des contrats antérieurs (voir le graphique 3). Sur les 162 contrats de la liste établie par l'ITIE de la DRC et les organisations de la société civile, 146 ont été publiés. Les transferts budgétaires au comité national de l'ITIE ont été régularisés après la nomination d'un nouveau coordinateur.
- Préparation d'un arrêté (comprenant les commentaires des services du FMI) destiné à renforcer la gestion de la dette publique et le suivi de tous les nouveaux contrats de dette en donnant mandat à la direction de la dette publique d'évaluer tous les nouveaux contrats de dette pour vérifier leur conformité avec la conditionnalité du programme et faire respecter la déclaration de la dette des entreprises publiques.

- Détermination des dépenses d'urgence et de mesures urgentes visant à augmenter les recettes pour préserver l'exécution du budget 2020 et ne pas recourir aux avances de la BCC.

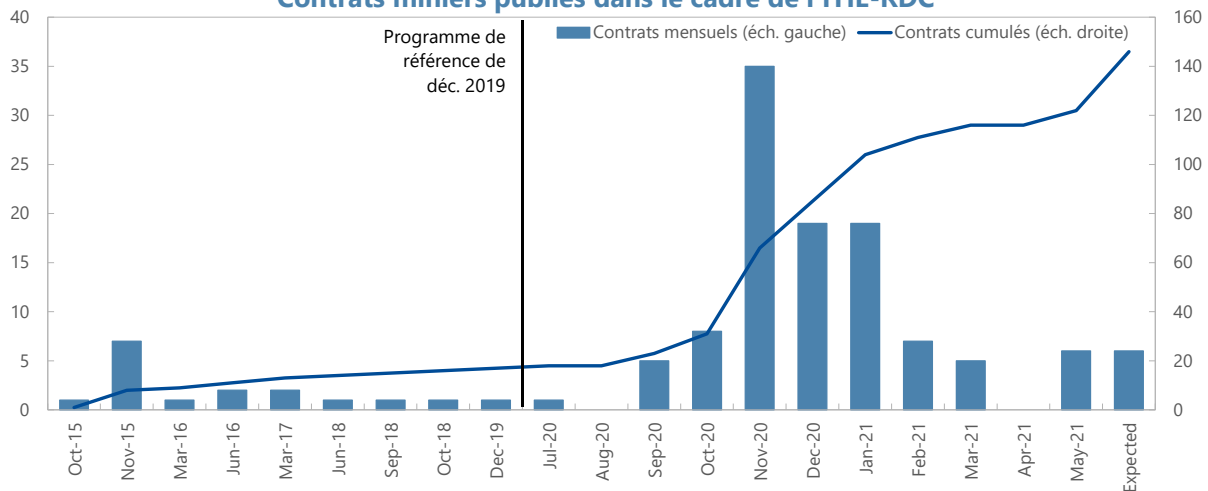
Le programme de référence s'est avéré décisif pour restaurer des relations de travail efficaces avec les autorités, renforcer la capacité institutionnelle nécessaire au suivi du programme et préparer le terrain pour la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles ambitieux mais réaliste. Les évaluations de la gouvernance et des sauvegardes se sont déroulées pendant la période couverte par le programme et ont fourni un diagnostic complet des principaux enjeux économiques et jeté les bases des progrès à accomplir dans ces domaines.

Graphique 3. Publication des contrats miniers

Outre les engagements de transparences pris au titre de l'adhésion à l'ITIE, un arrêté signé en mai 2011 constitue la base juridique de l'obligation de publier tous les contrats miniers, pétroliers et forestiers conclus par l'État. Le rapport de synthèse 2021 de l'ITIE de la RDC pour la période allant de 2018 au premier semestre 2020 apporte des informations sur les évolutions récentes en la matière.

D'août à décembre 2020, l'ITIE de la RDC et d'autres ONG ont établi une liste de 162 contrats, sur laquelle 146 ont déjà été publiés et 16 sont en cours de réalisation ou de vérification par les sociétés minières. D'après cette liste, publiée sur le site internet de l'ITIE de la RDC, au moins 21 des contrats publiés en 2021 ont été signés avant 2012.

Contrats miniers publiés dans le cadre de l'ITIE-RDC



Note : pour 18 des 146 contrats publiés, le mois de publication est inconnu.

Source : ITIE-RDC.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET RISQUES

12. Les perspectives économiques à court terme demeurent incertaines et dépendent de l'évolution de la pandémie et de la stabilité de l'environnement politique. Après le fléchissement brutal observé en 2020, la croissance du PIB devrait se redresser lentement à partir de 2021 grâce à l'essor du secteur minier (avec le démarrage plus tôt que prévu de la production du site de Kamoia (voir encadré 1) et l'expansion d'autres projets miniers) et la reprise progressive des projets d'infrastructures publiques et d'investissements privés. La politique budgétaire devrait se durcir quelque peu en 2021 malgré une augmentation notable des projets financés par des ressources extérieures. Le solde des transactions extérieures courantes continuera à s'améliorer en 2021, grâce au niveau élevé des prix et du volume des exportations dans le secteur minier, et entraînera une hausse des réserves internationales (qui restera toutefois limitée).

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo :
cadre macroéconomique à moyen terme**

	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prél.	Prog. réf.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	4.4	3.2	1.7	4.9	5.6	6.6	6.8	6.7	5.4
dont : industries extractives	1.0	-2.4	9.7	11.0	7.9	7.5	5.4	5.4	2.5
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	4.0	5.7	6.7	16.0	6.2	5.8	5.9	6.0	5.7
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	4.7	5.0	11.4	9.4	6.4	6.6	6.9	6.9	6.3
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	4.6	5.0	15.8	6.0	6.3	6.7	7.0	6.8	5.6
Solde budgétaire global (en % du PIB), base engagements	-2.0	-0.6	-2.1	-1.7	-1.2	-1.1	-1.2	-1.2	-1.6
Dette publique extérieure (en % du PIB)	14.0	13.8	14.4	14.6	15.5	16.0	16.0	15.5	15.8
Déficit des transactions courantes (en % du PIB), transferts compris	-3.2	-4.3	-2.2	-2.1	-1.8	-1.5	-1.3	-1.0	-1.3
Réserves internationales brutes (en semaines d'importations)	3.0	4.2	1.9	3.4	4.6	5.3	5.8	5.9	6.1
Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.									

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

13. Les perspectives à moyen terme dépendent de la mise en œuvre de réformes destinées à garantir la stabilité macroéconomique et à réaliser le potentiel de croissance élevé de la RDC (tableau 2 du texte). Pendant la période couverte par le programme, la croissance moyenne du PIB non-extractif devrait être de 5,1 %, alors qu'elle était de 4,6 % sur la période 2014–19. Cette croissance plus élevée repose sur un renforcement de la gestion macroéconomique, la reprise des investissements publics et privés, ainsi que l'amélioration du climat des affaires grâce à l'application du programme ambitieux de réformes. L'amélioration du climat des affaires ouvrira la voie à une augmentation des investissements privés et à l'expansion des circuits financiers, en monnaie locale notamment. Le secteur minier devrait continuer à prospérer avec l'achèvement du projet de Kamoia-Kakula et d'autres plans d'expansion dans un contexte de forte demande mondiale et de prix élevés. L'accord au titre de la FEC devrait contribuer à stabiliser l'inflation au-dessous de l'objectif à moyen terme de 7 % fixé par la BCC, tout en favorisant la croissance économique avec une gestion saine et crédible des finances publiques, l'augmentation de l'espace budgétaire et la mise en place d'un cadre de politique monétaire efficace. D'après l'analyse actualisée de la viabilité de la dette, le risque

de surendettement extérieur et global de la RDC reste modéré et le pays dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs. La plupart des seuils de dette extérieure sont dépassés dans les tests de résistance, ce qui montre la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs. Compte tenu de ces amortisseurs limités, il est indispensable d'adopter une politique d'emprunt prudente en privilégiant les prêts concessionnels et en renforçant la gestion de la dette.

14. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse car l'incertitude reste forte (annexe V). Les perspectives économiques reposent sur le caractère provisoire de la pandémie et une normalisation progressive de la conjoncture économique mondiale. Une prolongation de la pandémie compliquerait et retarderait davantage la reprise économique. Sur le plan intérieur, les principaux risques sont liés à la vitesse de la reprise et à l'instabilité politique. D'autre part, les perspectives pourraient être révisées à la hausse grâce à une reprise plus rapide des investissements publics et privés, au rétablissement des relations avec la communauté internationale et à l'essor des exportations minières.

OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME

L'accord au titre de la FEC permettra de répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements et soutiendra le programme de réformes à moyen terme prévu par les autorités pour a) maintenir la stabilité économique du pays, notamment en renforçant les réserves internationales, b) élargir l'espace budgétaire pour les infrastructures et les dépenses sociales tout en maintenant un risque modéré de surendettement, et c) favoriser une croissance économique durable et tirée par le secteur privé. Pour atteindre ces objectifs, l'accord portera principalement sur trois points : i) accroître les recettes intérieures, ii) renforcer la gouvernance, y compris la gestion et la transparence des ressources naturelles, et iii) consolider le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale. Il devrait aider à mobiliser des soutiens budgétaires (et aux projets) des partenaires extérieurs.

A. Créer un espace budgétaire tout en préservant la viabilité de la dette

15. La politique budgétaire reposera sur l'absence de financement du budget par la banque centrale et le maintien d'un risque modéré de surendettement. Il sera à cet effet indispensable de maîtriser le solde intérieur et de contracter principalement des prêts concessionnels. En l'absence de dons et de financements supplémentaires, les déficits budgétaires intérieurs atteindraient jusqu'à 0,5 % du PIB, en fonction des émissions nettes des bons du Trésor sur le marché national (y compris l'introduction des bons du Trésor indexés sur le dollar au deuxième trimestre de 2021). L'accord au titre de la FEC devrait aider à mobiliser des soutiens budgétaires (et aux projets) des partenaires extérieurs, en particulier de la Banque mondiale et de la BAfD. Les autorités s'engagent aussi à privilégier les emprunts concessionnels, du fait de la faible capacité d'endettement du pays et pour maintenir un risque de surendettement modéré, selon l'analyse de la viabilité de la dette. Si un scénario défavorable se mettait en place, le programme budgétaire serait revu : les investissements moins prioritaires seraient réduits, mais les dépenses sociales seraient préservées.

16. Le budget approuvé pour 2021 se fonde sur des hypothèses de recettes et de financement réalistes, un changement bienvenu par rapport aux pratiques antérieures. Le parlement a approuvé une loi de finances 2021 qui est globalement conforme aux projections de recettes établies par les services du FMI, et qui comprend des hypothèses de financement (intérieur en particulier) prudentes et une réorientation ambitieuse des dépenses courantes vers les dépenses en capital. Ce changement, indispensable par rapport aux budgets précédents, constituait un préalable aux entretiens relatifs à l'accord FEC.

17. Le programme dépendra d'une augmentation sensible des recettes. Au cours des cinq dernières années, les recettes de l'administration centrale ont atteint en moyenne 9,9 % du PIB, les recettes minières en représentant près d'un tiers (contre 17,3 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne). Ainsi que l'indique l'évaluation de la gouvernance, le système des recettes est très fragmenté, avec des centaines de charges non fiscales et parafiscales nationales et provinciales qui pèsent sur le secteur privé, submergent l'administration fiscale et favorisent la corruption. Le système de TVA fournit de surcroît des résultats nettement insuffisants. Selon l'analyse de la viabilité de la dette, la faiblesse des recettes fragilise la capacité du pays à rembourser sa dette. L'accord au titre de la FEC portera principalement sur quatre axes, avec pour objectif d'accroître le ratio recettes/PIB de 3,5 points de pourcentage d'ici à 2023, soit 2,1 points de pourcentage de plus que le niveau de 2019³ (MPEF, paragraphe 22).

- **Rétablir le fonctionnement normal de la TVA.** Les recettes de la TVA ont diminué de moitié entre 2015 et 2019 (elles représentaient initialement 4,4 % du PIB). En mars 2021, les autorités ont mis en place un système de TVA comptable pour les importations des sociétés minières afin de rétablir la chaîne de perception de la TVA et d'éliminer une énorme lacune résultant de leur exonération. La législation en question sera ajustée de manière à s'appliquer à l'ensemble des sociétés minières, en plus d'autres réformes indispensables. L'inspection générale des finances (IGF) réalisera un audit pour évaluer les arriérés de TVA envers les sociétés minières d'ici à décembre 2021, qui permettra de définir un calendrier de remboursement.
- **Rationaliser les charges non fiscales et parafiscales.** Toutes les dispositions légales sur les recettes non fiscales seront regroupées dans un seul document (repère structurel, septembre 2021). Les autorités élaboreront un plan pour rationaliser les charges non fiscales, qui sera adopté d'ici mars 2022, avec l'assistance technique du FMI. La rationalisation sera ensuite étendue aux entités décentralisées et aux provinces. Les droits d'accises seront également rationalisés et leurs taux ajustés pour compenser les pertes de recettes. La rationalisation des charges parafiscales devrait être achevée d'ici décembre 2022.
- **Alléger les dépenses fiscales.** Les dépenses fiscales sont relativement élevées (environ 22 % des recettes de l'administration centrale en 2017) et les régimes fiscaux préférentiels et autres exonérations doivent être réformés. Les autorités s'engagent à continuer à estimer et à publier le

³ Lors de l'affectation des recettes intérieures supplémentaires, il conviendra de trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux vastes impératifs de développement et la reconstitution des dépôts du Trésor.

volume des dépenses fiscales chaque année et à achever un plan de restructuration reposant sur les recommandations du FMI en matière de renforcement des capacités d'ici fin 2021.

- **Moderniser l'administration des recettes.** Il faut renforcer la gouvernance des trois principaux organes chargés de l'administration des recettes, confirmer les droits des contribuables et numériser et simplifier les procédures. Avec l'aide de donateurs, les autorités continueront à informatiser la chaîne des recettes à l'aide des logiciels déjà utilisés (tels que ISYS-Régies, data warehouse ou LOGIRAD). L'administration des douanes sera renforcée par la mise en œuvre de SYDONIA World dans tous les bureaux, en commençant par 10 bureaux supplémentaires d'ici à fin 2021 (repère structurel, décembre 2021). Un arrêté sera également adopté pour renforcer les fonctions d'audit interne en révisant les structures de gouvernance des trois organes de l'administration fiscale.

18. La discipline en matière de dépenses sera aussi indispensable à la réussite du programme. Il faut maîtriser strictement les dépenses et améliorer leur composition pour créer un espace pour les dépenses qui sont indispensables dans le domaine social et les infrastructures publiques (annexe IV). Les investissements financés sur ressources intérieures devraient passer de 0,3 % du PIB en 2020 à 2,5 % du PIB en 2023. Avec la mise en œuvre du plan de gratuité de l'éducation primaire, les salaires ont augmenté et absorbé les deux tiers des recettes en 2020, contre un tiers en 2018. Les autorités se sont engagées à rationaliser la masse salariale, y compris dans l'éducation, et les dépenses non prioritaires (MPEF, paragraphe 24). Si la reprise économique tarde à se mettre en place, elles restructureront aussi les investissements financés sur ressources intérieures. Elles amélioreront également la structure des prix du carburant et réduiront les subventions qui leur sont associées. Elles publieront un audit indépendant du stock des arriérés et inscriront un plan de remboursement dans la loi de finances 2022. Enfin, elles réformeront progressivement le régime de retraite des fonctionnaires pour diminuer la nécessité d'effectuer des transferts publics et assurer sa viabilité à long terme.

19. Une gestion plus solide des finances publiques étayera la transparence et la responsabilisation en la matière (MPEF, paragraphe 27). Définies à partir de différents diagnostics (dont une évaluation récente des dépenses publiques et de la responsabilité financière), les réformes de la gestion des finances publiques viseront à i) renforcer la crédibilité budgétaire, notamment grâce à une amélioration de la coordination inter-institutionnelle et des prévisions macroéconomiques des ressources budgétaires, ii) améliorer la gestion de la trésorerie et consolider tous les comptes publics (y compris ceux relatifs aux comptes spéciaux et budgets annexes) pour mettre en place le compte unique du Trésor à la BCC, iii) renforcer le système de passation de marchés publics, iv) consolider la chaîne des dépenses et limiter le recours aux procédures d'urgence, v) établir et publier une déclaration annuelle des risques budgétaires, vi) rétablir la fonction comptable de l'État par la création de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité (DGTCP), et vii) renforcer l'information financière et la surveillance (y compris pour les entreprises publiques). Ces réformes s'inscrivent dans le droit fil des recommandations antérieures du FMI en matière de renforcement des capacités et seront appuyées par des activités de renforcement des capacités du FMI.

20. Les autorités ont également accompli des progrès notables concernant les dépenses liées à la COVID-19 et leurs engagements en matière de transparence (encadré 2).

Encadré 2. Mise en œuvre des engagements pris lors du décaissement au titre de la FCR en 2020 relatifs au suivi des dépenses liées à la COVID-19

- Le montant des dépenses liées à la COVID-19 est évalué à 52 millions de dollars. Des informations précises ont été fournies, telles que les dépenses réalisées par le comité interministériel de lutte contre la COVID-19, les contributions aux campagnes de vaccination de GAVI (16 millions de dollars) et les dépenses engagées par le ministère de la Santé, d'environ 10 millions de dollars. Les autres dépenses comprennent les salaires et les paiements effectués dans le cadre des procédures de dépenses d'urgence (certaines sans processus de passation de marché) et un certain nombre de dépenses habituelles réaffectées pour répondre à l'épidémie (la plupart dans la sécurité, le domaine sanitaire et les transports) pour lesquelles l'on ne dispose pas encore d'informations compte tenu des capacités limitées. Le ministère de la Santé a par ailleurs publié des données détaillées sur les dépenses par catégorie <https://sante.gouv.cd/wp-content/uploads/2021/04/COVID-19-FONDS-FMI-JUSTIFICATIVES.pdf> et par province, ainsi que sur leurs bénéficiaires. Il a également publié une note détaillant les dépenses liées à la pandémie engagées et exécutées par des donateurs extérieurs. Les engagements s'élèvent à plus de 200 millions de dollars et le montant exécuté fin avril 2021 était de 116 millions de dollars.
- À l'issue d'un processus détaillé, les autorités ont recensé 35 contrats liés à la COVID-19 dépassant le plafond de 12 000 dollars (voir MPEF, paragraphe 28). Au 21 juin 2021, elles avaient publié 32 contrats, d'un montant total de 6,8 milliards de dollars (<https://sante.gouv.cd/publication-des-contrats-de-marches-publics-covid-19/?preview=true>), dont un contrat supérieur à 1 million indiquant le nom du fournisseur mais pas celui du bénéficiaire effectif.
- Face à l'insuffisance de leurs capacités, les autorités i) ont sollicité une assistance technique pour la publication des bénéficiaires effectifs dans les contrats publics en vue d'abaisser définitivement le seuil actuel de 1 million de dollars, et ii) se sont engagées à limiter le recours aux procédures d'urgence et ont accepté d'établir des rapports trimestriels rapprochés des comptes sur leur utilisation.
- Les autorités ont réitéré leur engagement (MPEF, paragraphe 28) à procéder à un audit, en ajoutant un chapitre sur les dépenses liées à la COVID-19 au rapport annuel de la Cour des comptes, qui sera publié après avoir été présenté au parlement en septembre 2021. La conduite de l'audit spécial par l'IGF a empêché la réalisation des audits mensuels, l'IGF ayant préséance sur le ministère des Finances. Les audits de l'IGF peuvent étayer des poursuites judiciaires en cas d'irrégularités, ce qui empêche leur publication.

	Dépenses liées à la COVID-19	
	en milliards de francs congolais	en millions de dollars
Total	95.8	51.7
<i>dont</i> GAVI	30.1	16.3
Ministère de la Santé	18.6	10.1
<i>dont</i> nouveaux médecins	12.5	6.7
Provinces	2.9	1.6
Autres	44.1	23.8
Publication	12.6	6.8
<i>Dont</i> contrats entre 12 000 et 1 000 000 de dollars	5.1	2.7
> 1 000 000 de dollars	7.5	4.1
<i>Postes pour mémoire</i>		
Dépenses validées (en pourcentage du total des dépenses)		57.6
Taux de change (moyenne de 2020)	1851.5	

Source : données des autorités congolaises.

B. Politiques monétaire et financière

21. Le cadre de politique monétaire sera progressivement modernisé dans le but de maintenir une inflation faible et stable. Alors que les objectifs d'agrégats monétaires devaient continuer à servir de principal ancrage monétaire à moyen terme, l'adoption d'un nouveau cadre pour les réserves obligatoires et le protocole d'accord signé entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours du crédit à l'État (repères structurels, décembre 2021) contribueront à moderniser les instruments de politique monétaire et à consolider la position financière de la BCC (MPEF, paragraphe 35). La constitution du conseil d'administration de la BCC, conformément à la loi 2018 sur la BCC (action préalable) apparaît plus que nécessaire pour renforcer l'indépendance de la banque centrale et accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation 2020 des sauvegardes. Outre l'arrêt des avances, les garanties accordées par la BCC au secteur privé seront interdites et un plan sera appliqué pour supprimer progressivement les opérations existantes.

22. La BCC est également déterminée à renforcer le dispositif de contrôle fondé sur les risques et la surveillance des banques. La soumission au parlement d'ici à fin novembre 2021 de la nouvelle loi sur les banques commerciales, qui intègre les commentaires des services du FMI (repère structurel), représente la pierre angulaire à partir de laquelle un cadre réglementaire modernisé sera établi dans les années à venir. Prévue pour fin 2021, la revue de la stabilité du secteur financier fournira un diagnostic précis du système bancaire et proposera une stratégie comprenant des priorités pour le renforcement des capacités pour les prochaines années (MPEF, paragraphe 38).

23. Le programme conduira à une augmentation des réserves de change. Les services du FMI estiment que la position extérieure de la RDC est en 2020 légèrement plus faible que le niveau attendu compte tenu des paramètres économiques fondamentaux et des politiques souhaitables (voir l'annexe VI). Les réserves officielles de change brutes de la BCC devraient atteindre 1,3 milliard de dollars d'ici à la fin 2021, soit 3,4 semaines d'importations et près de 6 semaines d'importations d'ici à fin 2024. La BCC s'est engagée à accroître ses réserves en suivant les recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes et l'aide future au renforcement des capacités apportée par le FMI. Outre les décaissements au titre de l'accord FEC, la mise en œuvre du nouveau règlement sur les réserves obligatoires et le transfert à l'étranger des dépôts en devises de la BCC dans les banques commerciales locales contribuera à augmenter les réserves de change. L'exigence de rapatriement de 60 % des recettes d'exportation constitue une mesure de gestion des flux de capitaux au titre de la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux. Durcie en 2018, elle a contribué à atténuer les fortes pressions exercées sur la balance des paiements. Conformément à la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux, l'exigence de rapatriement devra être réduite au fur et à mesure de l'évolution des ajustements et de la diminution des pressions sur la balance des paiements. Compte tenu du niveau très faible des réserves de change et de l'importance de permettre au taux de change de faire office d'amortisseur, les autorités se sont engagées à diminuer au maximum le recours aux interventions de change (MPEF, paragraphe 37).

C. Renforcer la gouvernance et favoriser une croissance inclusive

24. Les autorités ont l'intention d'améliorer le climat des affaires. Le climat des affaires est entravé par une réglementation excessive, qui pèse lourdement sur les coûts et la compétitivité du pays. Les principales priorités des autorités comprennent la rationalisation des multiples prélèvements et la mise en œuvre d'un système fiscal juste et prévisible (paragraphe 15). Le système de résolution des litiges commerciaux et l'application et la protection des droits de propriété seront également améliorés (MPEF, paragraphe 33).

25. D'importantes réformes de gouvernance contribueront à lutter contre la corruption. L'évaluation de la gouvernance⁴ publiée récemment a mis en évidence des vulnérabilités majeures (annexe II). La stratégie des autorités en matière de gouvernance prévoit le renforcement de l'agence de prévention de lutte contre la corruption, en place depuis juillet 2020, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et aux bonnes pratiques internationales. Au cours des derniers mois, des fonctionnaires de haut niveau et des hommes d'affaires ont été arrêtés ou condamnés à des peines de prison pour détournement de fonds publics. Les autorités se sont aussi engagées à accorder à la Cour des comptes et à l'IGF l'indépendance, les ressources et les pouvoirs nécessaires à un exercice plus efficace de leurs fonctions (MPEF, paragraphes 29-30).

26. Il faut améliorer le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Des amendements à la loi LBC/FT répondant aux recommandations internationales, notamment sur l'interdiction des comptes bancaires anonymes, seront soumis au parlement. Les autorités proposeront aussi au parlement de modifier le cadre de déclaration de patrimoine pour renforcer l'efficacité des mesures relatives aux personnes politiquement exposées, conformément à l'article 99 de la Constitution (MPEF, paragraphe 32).

27. La transparence du secteur minier continuera à être renforcée. Les engagements de transparence pris au titre du programme de référence ont porté leurs fruits (voir le graphique 3). Outre la publication de tous les nouveaux contrats (repères structurels continus), tous les autres contrats miniers conclus antérieurement devront être publiés progressivement. Les autorités ont officiellement adopté à cet effet début juin la feuille de route de l'ITIE sur la transparence dans le secteur minier (action préalable). Il faut par ailleurs publier régulièrement les états financiers complets et audités des entreprises publiques minières, à commencer par GECAMINES (repère structurel, août 2021) (MPEF, paragraphe 31).

28. Les autorités s'inquiètent des conséquences du changement climatique, mais elles n'ont pas encore adopté officiellement de stratégie à cet égard. L'un des principaux éléments de cette stratégie consistera à actualiser les réglementations relatives à la gestion des forêts et à l'occupation des sols sous l'égide de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, qui coordonne les actions des donateurs dans ce domaine. Les recettes budgétaires associées au marché mondial du carbone pourraient offrir des possibilités intéressantes au pays, mais la déforestation demeure un

⁴ <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/05/25/Democratic-Republic-of-the-Congo-Technical-Assistance-Report-Governance-and-Anti-Corruption-50191>.

problème important. Le pays doit par conséquent poursuivre son électrification en exploitant son vaste potentiel d'énergie renouvelable, tout en protégeant et en augmentant la valeur de ses énormes ressources naturelles (MPEF, paragraphe 34).

DONNEES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

29. Les données communiquées sont globalement appropriées aux fins de la surveillance et du suivi du programme, bien qu'il reste quelques lacunes à combler, en recourant notamment à l'aide du FMI au renforcement des capacités, en particulier dans le domaine des statistiques budgétaires, de la couverture des données sur la dette, et plus généralement sur le délai de communication des données.

30. Le renforcement des capacités est indispensable à la réussite du programme. Une stratégie révisée de renforcement des capacités a été examinée avec les autorités (annexe VII), pour prendre en compte l'évolution des besoins dans le contexte de la crise actuelle. Les priorités correspondent et sont totalement intégrées aux objectifs du programme, tels que le renforcement des réformes de la politique et de l'administration fiscales, la gestion des finances publiques, la surveillance monétaire et financière, et le cadre juridique de la lutte contre la corruption.

MODALITES DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET RISQUES

31. Les autorités sollicitent un accord triennal au titre de la FEC pour répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements et soutenir leur programme de réformes à moyen terme. Les services du FMI proposent un accès de 1 066 millions de DTS, soit 100 % de la quote-part, au titre de l'accord FEC, à décaisser de manière égale sur la période couverte par le programme. Les besoins de financement de la balance des paiements de la RDC tiennent à la disponibilité limitée des réserves de change, due à l'instabilité des exportations de minéraux, et à l'accès restreint du pays au financement extérieur. L'accord FEC sera utilisé pour accroître le niveau très faible des réserves de change de la BCC et, conjointement avec le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes et l'initiative de suspension du service de la dette, il comblerait en partie les déficits de financement extérieur. Il sera essentiel d'obtenir de solides résultats dans le cadre du programme pour que celui-ci aide à mobiliser des financements d'autres donateurs.

Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : déficit de financement, 2021-204

	2021		2022		2023		2024	
	Millions de dollars	Pourcentage du PIB	Millions de dollars	Pourcentage du PIB	Millions de dollars	Pourcentage du PIB	Millions de dollars	Pourcentage du PIB
Compte des transactions courantes	-1,136	-2.1	-1,088	-1.8	-975	-1.5	-927	-1.3
Comptes des transactions courantes et de capital, hors nouveau financement sous forme de dons budgétaires (A)	-1,100	-2.0	-1,434	-2.4	-1,353	-2.1	-1,289	-1.8
Compte d'opérations financières, hors variation des réserves et nouveau financement	-938	-1.7	-938	-1.6	-736	-1.1	-947	-1.4
Variation des réserves brutes (C)	635	1.2	578	1.0	475	0.7	381	0.5
Besoins de financement globaux (D=A-B-C)	-798	-1.5	-1,074	-1.8	-1,091	-1.7	-724	-1.0
Financement de la BDP (= -D)	798	1.5	1,074	1.8	1,091	1.7	724	1.0
Décaissements du FMI¹	441	0.8	444	0.7	446	0.7	224	0.3
Autres financements exceptionnels	357	0.7	630	1.1	645	1.0	500	0.7
Prêts budgétaires	196	0.4	330	0.6	305	0.5	225	0.3
Banque mondiale	153	0.3	330	0.6	230	0.4	150	0.2
BAfD	43	0.1	0	0.0	75	0.1	75	0.1
Autres	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Dons budgétaires	161	0.3	300	0.5	340	0.5	275	0.4
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Réserves brutes	1,344	...	1,922	...	2,397	...	2,779	...
en semaines d'importations hors aide	3.4	...	4.6	...	5.3	...	5.8	...
Amortissement de la dette extérieure due	426	0.8	482	0.8	585	0.9	569	0.8
dont secteur privé	255	0.5	303	0.5	300	0.5	223	0.3

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans le cadre de la FEC, un accès à 100 % de la quote-part est supposé, sous la forme de 7 décaissements égaux.

32. Suivi du programme et engagements. Le suivi du programme reposera sur des revues semestrielles, avec des critères de réalisation quantitatifs à la fin du deuxième et du quatrième trimestres et des objectifs indicatifs à la fin du premier et du troisième trimestres. Les critères de réalisation quantitatifs concerneront i) les réserves internationales nettes de la BCC, ii) le crédit net accordé par la BCC à l'État, iii) les actifs intérieurs nets de la BCC, iv) le solde intérieur en base caisse, v) la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État, et vi) les arriérés de paiements extérieurs. Les critères de réalisation quantitatifs monétaires seront validés par un auditeur externe. Des objectifs indicatifs sont fixés pour les dépôts de la BCC utilisés pour garantir les prêts de l'administration centrale, l'accumulation des arriérés de salaires, les recettes publiques et les dépenses sociales. L'avancement des réformes sera également évalué à partir de repères structurels. Les services du FMI ont actualisé les informations sur les arriérés extérieurs, dont les arriérés connus datant de l'initiative PPTTE envers des créanciers bilatéraux officiels et privés, et ont confirmé les plus récents progrès des autorités en la matière.

33. Des assurances de financement sont en place pour la première année du programme et les perspectives pour le reste du programme sont bonnes. Les projections des besoins de financement se fondent sur l'hypothèse de l'élimination de l'encours actuel d'arriérés extérieurs de 282 millions de dollars sur cinq ans (voir l'analyse de la viabilité de la dette). Pour garantir le financement nécessaire à leur programme de réformes, les autorités entretiennent des liens étroits avec des donateurs essentiels, tels que la Banque mondiale et la BAfD. Les décaissements de financements exceptionnels par d'autres partenaires devraient s'élever à 357 millions de dollars (tableau 3 du texte), ce qui assurera le financement total de la première année du programme.

Pour 2022 et les années suivantes, les perspectives d'obtenir un appui supplémentaire de la part de ces prêteurs pour combler le déficit de financement sont bonnes et le rôle catalyseur du programme devrait accroître les financements. Sur la totalité de la période du programme, les financements exceptionnels provenant d'autres sources que le FMI représentent environ 58 % du déficit de financement extérieur.

34. Les autorités ont élaboré des mesures d'urgence face à une grande incertitude. Les perspectives de croissance pourraient se dégrader en cas d'une reprise retardée après la pandémie, d'un financement extérieur inférieur aux prévisions ou d'une baisse soudaine des prix des minéraux. Cela pourrait peser sur la croissance économique et les recettes fiscales, avec pour conséquence un déficit budgétaire. Dans un tel scénario défavorable, les autorités se sont engagées à diminuer les dépenses moins prioritaires dans les biens et services et les investissements financés sur ressources intérieures, tout en préservant les dépenses sociales. À l'inverse, une hausse des prix des minéraux et les répercussions positives des réformes entraîneraient une augmentation des recettes publiques. Dans un scénario favorable de ce type, les autorités envisageront d'accroître les dépenses dans les domaines prioritaires, en particulier les investissements financés sur ressources intérieures, en respectant les objectifs du programme sur le plan de la viabilité du budget et de la dette. Cela devrait également favoriser une plus grande accumulation des réserves à la BCC. Les autorités ont accepté d'examiner l'utilisation de l'allocation de DTS prévue lors de la première revue de l'accord FCE (MPEF, paragraphe 19).

35. La capacité de la RDC à rembourser le FMI est jugée adéquate, mais exposée à des risques considérables en raison du bas niveau des réserves de change, de la fragilité de l'État et de la grande vulnérabilité du pays aux chocs récurrents. L'encours de crédit du FMI devrait rester proche des 100 % des réserves internationales brutes pendant toute la durée du programme et les obligations envers le FMI culmineront en 2029 à 10,6 % des réserves internationales brutes (0,5 % du PIB), ces deux chiffres approchant du quartile supérieur des distributions rétrospectives des pays admissibles au fonds fiduciaire RPC. Les risques qui en résultent pour le service de la dette associés sont atténués par le niveau d'endettement modéré du pays et la disponibilité de financements concessionnels. L'augmentation des réserves de changes constitue un objectif essentiel de l'accord FEC qui devrait se concrétiser progressivement avec la consolidation de la stabilité macroéconomique et l'augmentation de l'aide des partenaires internationaux. La stratégie proposée pour le renforcement des capacités augmentera les capacités institutionnelles, tandis que la hausse des recettes accroîtra la résilience aux chocs.

36. Évaluation des sauvegardes. La constitution du conseil d'administration de la BCC conformément à la loi 2018 sur la BCC (action préalable) devrait accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'évaluation 2020 des sauvegardes. Outre cette action préalable, les réformes prioritaires comprennent notamment la création d'une fonction de conformité pour aider à assurer la responsabilité et l'intégrité internes, le renforcement des capacités et de la surveillance du comité d'audit, et l'adoption des normes IFRS. La BCC s'est engagée à utiliser un compte surveillé à la BRI pour les décaissements du FMI et à faire valider par des auditeurs externes les critères de réalisation quantitatifs monétaires et les transactions effectuées sur ce compte.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. La RDC est un état fragile qui est très vulnérable à des chocs comme la COVID-19.

L'économie de la RDC se caractérise par des recettes publiques peu élevées et fragmentées, des besoins considérables sur le plan du développement et des infrastructures, des réserves de change très faibles, un système financier extrêmement dollarisé et des capacités institutionnelles médiocres. La pandémie a frappé l'économie non-extractive et la perception des recettes publiques. L'octroi d'avances à l'État par la BCC, conjugué au choc sur l'offre et à un assouplissement de la politique monétaire, a provoqué une dépréciation rapide du taux de change et une flambée de l'inflation qui ont nécessité un resserrement de la politique monétaire. Le secteur minier devrait en revanche continuer à prospérer, porté par des prix records et des investissements dans de nouveaux projets.

38. Bien que les résultats obtenus dans le cadre du programme de référence soient contrastés, des actions correctives ont été mises en œuvre avec fermeté, ouvrant la voie à un accord au titre de la FEC. La politique macroéconomique a été ajustée pour maintenir la stabilité, avec notamment l'arrêt des avances de la banque centrale et un durcissement de la politique monétaire. Des progrès notables ont été également accomplis en ce qui concerne la publication des contrats miniers et l'approbation d'un budget 2021 fondé sur des projections de recettes et de financement réalistes.

39. Les autorités de la RDC ont élaboré un programme de réformes structurelles ambitieux mais réaliste visant à promouvoir une croissance économique robuste et durable. Le programme de réformes économiques à moyen terme défini par les autorités met l'accent sur le maintien de la stabilité macroéconomique, l'élargissement de l'espace budgétaire pour les infrastructures et les dépenses sociales et la promotion d'une croissance économique durable et tirée par le secteur privé. Les autorités sollicitent un accord au titre de la FEC afin d'accompagner les efforts qu'elles déploient pour : i) stimuler la mobilisation des recettes fiscales, ii) renforcer la gouvernance, y compris la gestion et la transparence des ressources naturelles, et iii) consolider le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale.

40. Il est essentiel de réformer résolument la gestion des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire de la RDC. Une vaste rationalisation des exonérations fiscales, ainsi que des charges non fiscales et parafiscales, devrait concourir à une hausse des recettes. Les autorités se sont aussi engagées à rétablir le fonctionnement normal de la TVA et à effectuer un audit des arriérés de TVA. Les projets en cours d'informatisation de la chaîne des recettes et des douanes contribueront aussi à améliorer les résultats de l'administration fiscale. Les autorités reconnaissent que certaines réformes, notamment celles portant sur les recettes non fiscales, devront bénéficier d'un solide appui politique pour être menées à bien.

41. La discipline en matière de dépenses et les réformes de la gestion des finances publiques visent à améliorer la qualité et l'exécution des dépenses publiques. Une plus grande coordination inter-institutionnelle améliorera la formulation et l'exécution du budget et le gouvernement redoublera d'efforts pour mettre en place le compte unique du Trésor à la BCC,

renforcer le système de passation de marchés publics et consolider la chaîne des dépenses et la fonction comptable de l'État. La composition des dépenses sera améliorée grâce à une diminution des dépenses non prioritaires et à une amélioration de la budgétisation des dépenses de salaires et de retraites), tandis que les dépenses de santé ciblées et à fort impact feront l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de l'accord FEC. Le risque de surendettement reste modéré et les autorités mènent des négociations de bonne foi pour résoudre les arriérés extérieurs.

42. Les autorités de la RDC continueront à améliorer la gouvernance et le climat des affaires. Après les progrès notables accomplis dans le domaine de la transparence du secteur minier, les autorités ont officiellement adopté la feuille de route à moyen terme de l'ITIE et se sont engagées à publier tous les nouveaux contrats miniers, ainsi que tous ceux déjà conclus. Elles se sont également engagées à renforcer les principales institutions de lutte contre la corruption et à mettre le cadre juridique de LBC/FT en adéquation avec les normes internationales. Les efforts qu'elles ont déployés pour rationaliser les multiples prélèvements et mettre en place un régime fiscal juste et prévisible constituent une étape essentielle pour l'amélioration du climat des affaires.

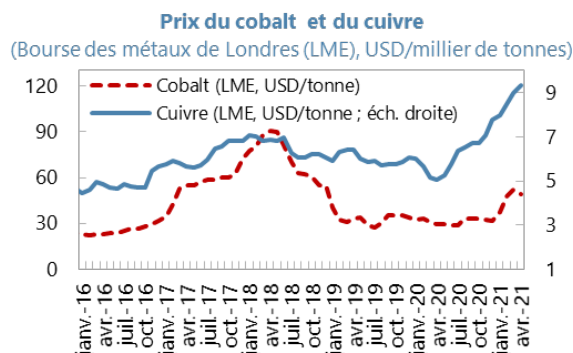
43. La modernisation du cadre de politique monétaire et le renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires représentent aussi des objectifs cruciaux. Les réformes proposées visent à accroître l'efficacité du cadre de politique monétaire sur fond de forte dollarisation du système financier, en particulier en renforçant l'indépendance et la gouvernance de la BCC, ainsi qu'en consolidant sa position financière. Les décaissements effectués au titre de la FEC et les mesures complémentaires contribueront à augmenter les réserves de change, dont la gestion sera améliorée grâce à la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes et à l'aide du FMI au renforcement des capacités. Les autorités se sont engagées à réduire au maximum le recours aux interventions sur le marché des changes et à laisser le taux de change faire office d'amortisseur. Une nouvelle loi sur les banques commerciales devrait par ailleurs conférer plus de pouvoirs de contrôle et d'intervention à la BCC, tout en favorisant une indispensable inclusion financière.

44. Compte tenu des besoins persistants de financement de la balance des paiements et des engagements pris par les autorités, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités portant sur un accord de trois ans au titre de la FEC, avec un accès équivalant à 100 % de la quote-part de la RDC (1 066 millions de DTS).

Graphique 4. République démocratique du Congo : indicateurs extérieurs, 2015–21

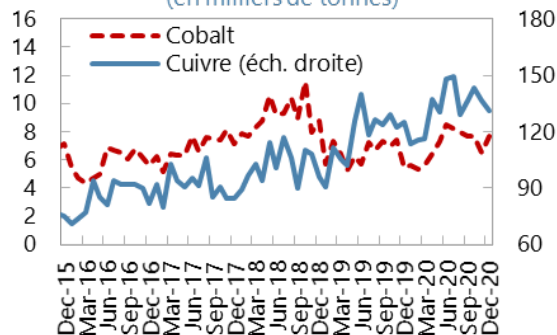
Les prix du cuivre et du cobalt se sont nettement redressés après une légère baisse en 2020...

... le volume des exportations s'en ressent aussi.

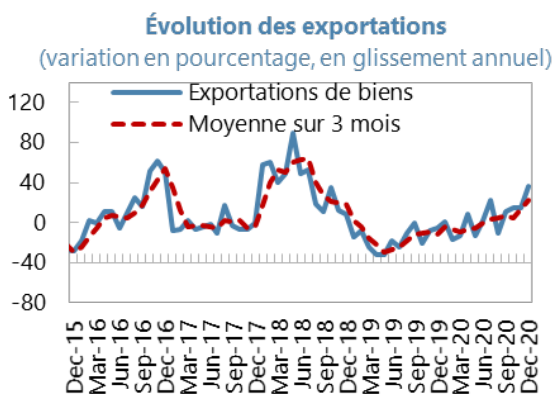


Les exportations de biens augmentent de manière constante.

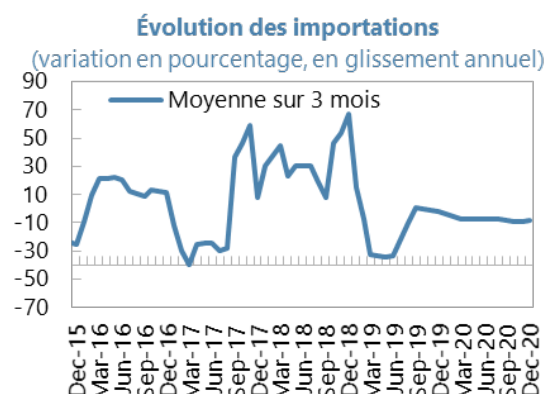
Volumes des exportations de cobalt et de cuivre (en milliers de tonnes)



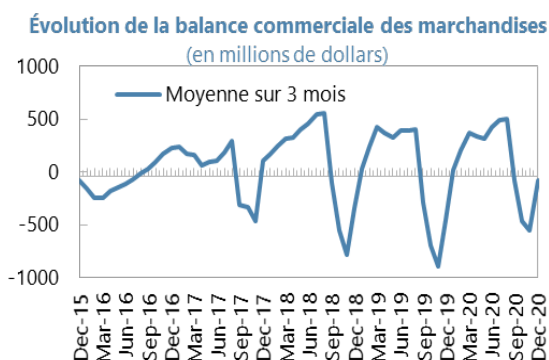
Les importations ont chuté dans le sillage de la contraction économique...



... ce qui a conduit à une amélioration de la balance commerciale.



Le niveau des réserves internationales s'est accru après les décaissements au titre de la FCR en décembre 2019 et avril 2020.



Sources : autorités congolaises et calculs des services du FMI.

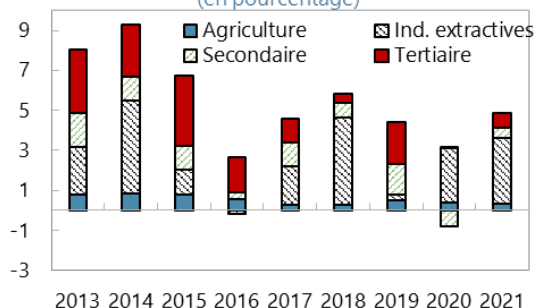
1/ Les données originales des exportations et des importations sont en millions de dollars.

Graphique 5. République démocratique du Congo : indicateurs du secteur réel et indicateurs budgétaires, 2013–21

L'économie a nettement ralenti en 2020 en raison de la baisse du PIB non minier.

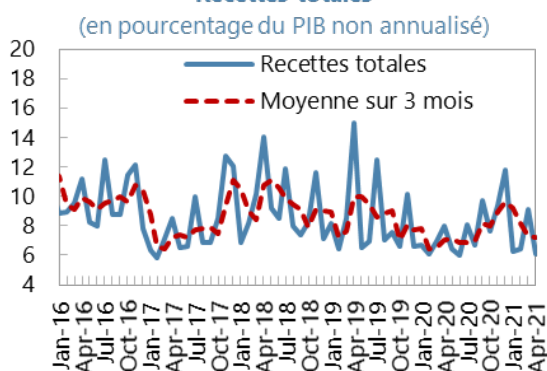
Les tensions inflationnistes ont commencé à s'atténuer après avoir fortement augmenté en 2020.

Contributions à la croissance du PIB réel par secteur (en pourcentage)

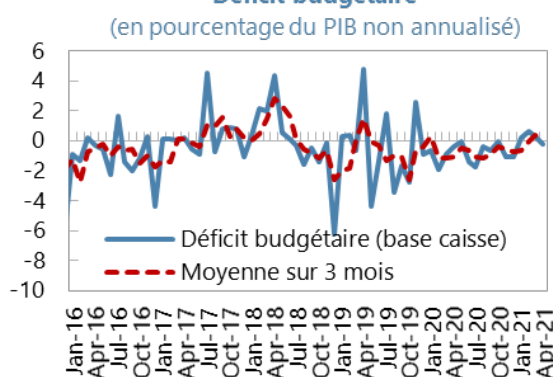


Les recettes budgétaires restent faibles en raison du ralentissement économique,

Recettes totales



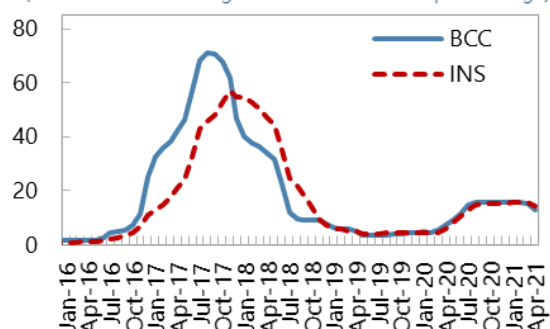
Déficit budgétaire



... et entraîné une hausse du déficit budgétaire en 2020.

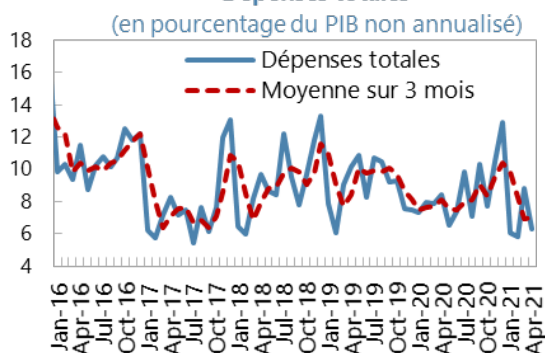
Taux d'inflation

(taux de croissance en glissement annuel et en pourcentage)

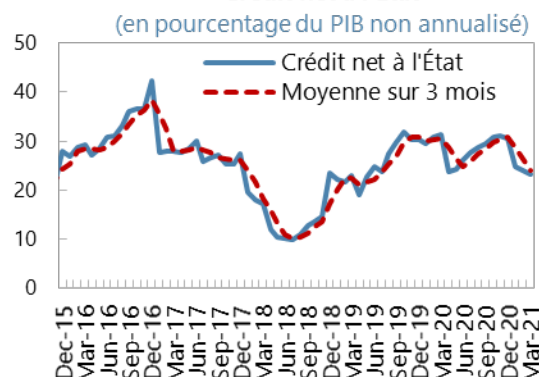


... ce qui a imposé une baisse des dépenses

Dépenses totales



Crédit net à l'État



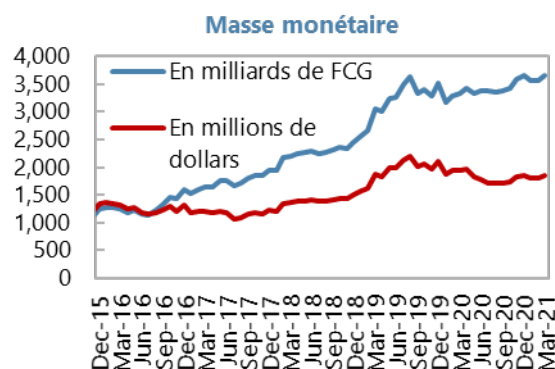
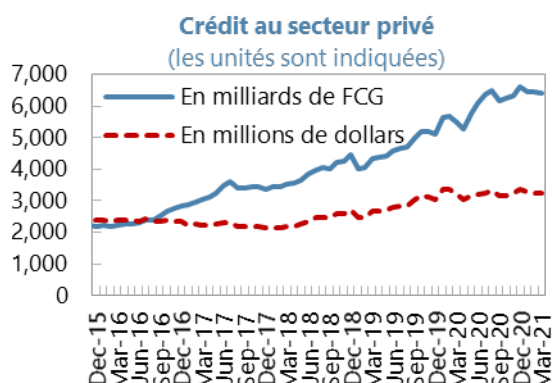
Le crédit net à l'État s'est amélioré après le décaissement au titre de la FCR et l'arrêt des avances de la BCC depuis la fin avril 2020.

Sources : autorités congolaises et calculs des services du FMI.

Graphique 6. République démocratique du Congo : indicateurs monétaires et financiers, 2015–21

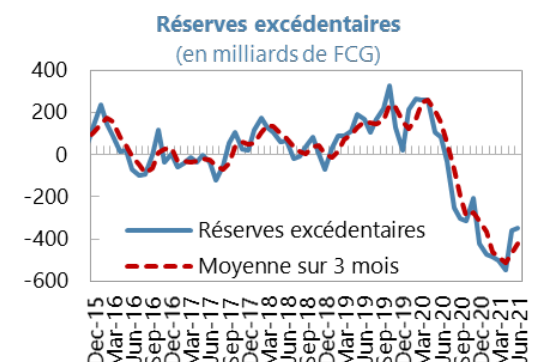
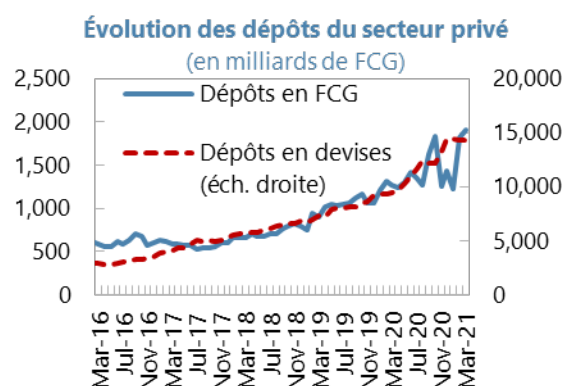
Le crédit en monnaie locale au secteur privé a augmenté, mais cette hausse s'explique principalement par la dépréciation du taux de change,

... une tendance observée également dans la masse monétaire.



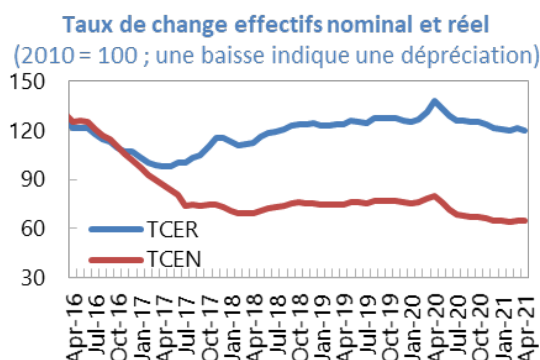
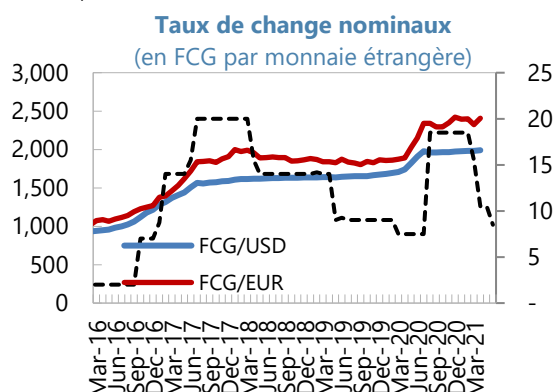
Les dépôts en monnaie locale et en devises ont continué à croître,

...mais les réserves excédentaires restent très instables et sont devenues temporairement négatives au cours des derniers mois en raison de la forte hausse des dépôts en devises et de la dépréciation du taux de change.



Après une longue période de stabilité, les taux de change nominaux ont augmenté, puis se sont stabilisés de nouveau,

... mais le taux de change effectif réel n'a guère évolué depuis deux ans.



Sources : autorités congolaises, base de données STA INS du FMI, calculs des services du FMI

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-26

	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prél.	Prog. réf.	Prél.	Projections					
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
PIB et prix									
PIB réel	4.4	3.2	1.7	4.9	5.6	6.6	6.8	6.7	5.4
PIB (industries extractives)	1.0	-2.4	9.7	11.0	7.9	7.5	5.4	5.4	2.5
PIB (hors industries extractives)	5.8	5.4	-1.3	2.2	4.5	6.2	7.5	7.3	6.8
Déflateur du PIB	4.0	5.7	6.7	16.0	6.2	5.8	5.9	6.0	5.7
Prix à la consommation, moyenne de la période	4.7	5.0	11.4	9.4	6.4	6.6	6.9	6.9	6.3
Prix à la consommation, fin de période	4.6	5.0	15.8	6.0	6.3	6.7	7.0	6.8	5.6
Secteur extérieur									
Exportations en dollars, valeur f.à.b.	-17.4	-5.4	4.6	46.7	7.8	7.0	5.4	6.0	3.3
Importations en dollars, valeur f.à.b.	-13.6	0.1	-8.3	54.1	7.2	7.2	6.5	7.0	3.6
Volume des exportations	-0.3	-5.4	13.9	10.8	9.1	9.8	8.3	8.9	4.1
Volume des importations	-13.0	-0.3	0.7	32.2	8.1	6.9	4.7	4.7	2.6
Termes de l'échange	-9.2	-1.2	1.9	19.1	0.6	-1.4	-2.3	-2.1	-1.0
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	16.2	6.2	36.4	18.7	13.7	13.3	12.8	13.6	14.3
Avoirs intérieurs nets	18.5	0.5	8.3	5.3	3.5	3.8	4.6	3.6	2.6
Crédit intérieur	16.8	0.3	12.4	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.5
dont : crédit net à l'État	8.1	3.2	-0.1	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
crédit au secteur privé	6.7	-2.9	12.0	5.6	5.8	5.9	5.9	6.0	5.9
Monnaie au sens large	34.7	6.6	44.6	24.1	17.3	17.1	17.4	17.3	16.9
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Situation financière de l'administration centrale									
Recettes et dons	10.8	12.7	9.8	11.2	12.2	13.0	14.0	14.1	14.4
Recettes	10.1	11.3	8.7	10.2	11.4	12.2	13.4	13.8	14.3
Dons	0.8	1.4	1.0	1.0	0.8	0.8	0.6	0.3	0.2
Dépenses	12.9	13.3	11.9	12.9	13.4	14.2	15.2	15.3	16.1
Solde budgétaire global (base engagements)	-2.0	-0.6	-2.1	-1.7	-1.2	-1.1	-1.2	-1.2	-1.6
Solde budgétaire global hors ressources naturelles	-5.2	-2.7	-3.9	-3.2	-3.7	-3.8	-3.7	-3.4	-3.7
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	8.5	9.2	9.3	10.6	12.3	13.1	13.8	14.0	14.4
Administrations publiques	-3.9	-1.3	-2.9	-1.4	-0.1	0.5	1.5	2.6	3.0
Non public	12.5	10.6	12.2	12.0	12.4	12.6	12.2	11.4	11.4
Investissement	12.6	13.5	11.0	13.1	14.6	15.1	16.1	16.3	16.9
Administrations publiques	2.2	3.0	2.1	3.3	3.8	4.4	5.4	5.8	6.6
Non public	10.4	10.5	8.9	9.8	10.8	10.7	10.7	10.5	10.3
Balance des paiements									
Exportations de biens et services	26.5	23.5	28.6	37.3	37.2	36.7	35.7	34.9	33.6
Importations de biens et services	30.2	26.9	29.9	38.5	38.1	37.4	36.5	35.6	34.3
Solde des transactions courantes (transferts inclus)	-3.2	-4.3	-2.2	-2.1	-1.8	-1.5	-1.3	-1.0	-1.3
Solde des transactions courantes (hors transferts)	-4.0	-5.6	-3.3	-3.5	-3.4	-3.0	-2.7	-2.0	-2.2
Solde global	0.6	0.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserves officielles brutes (en millions de dollars)	730	1,078	709	1,344	1,922	2,397	2,779	2,916	3,151
Réserves officielles brutes (en semaines d'importations)	3.0	4.2	1.9	3.4	4.6	5.3	5.8	5.9	6.1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Dettes publiques extérieures									
Encours total, y compris FMI	14.0	13.8	14.4	14.6	15.5	16.0	16.0	15.5	15.8
VAN de la dette (en % des exportations de biens et de services)	0.1	5.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Service de la dette inscrit à l'échéancier (en millions de dollars)	490	632	403	562	634	754	743	729	680
Pourcentage des exportations de biens et de services	3.7	5.1	2.9	2.7	2.9	3.2	3.0	2.8	2.5
Pourcentage des recettes de l'État	9.2	10.6	8.9	9.5	9.0	9.1	7.6	6.7	5.7
Taux de change (FCG pour 1 dollar)									
Moyenne sur la période	1,648	...	1,852	...	...	...	...	...	...
Fin de période	1,673	...	1,972	...	...	...	...	...	...
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de FCG)	83,048	89,806	90,181	109,699	123,052	138,800	156,942	177,410	197,739
PIB nominal (millions de dollars)	50,399	52,591	48,707	54,832	59,246	64,296	69,741	75,626	81,356

Sources : autorités nationales : estimations et projections des services du FMI.

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2a. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2019–24 ^{1/}
(en milliards de CDF)

	2019	2020		2021					2022	2023	2024
	Prél.	Prog. réf.	Prél. année	Proj. T1	Proj. T2	Proj. T3	Proj. T4	Proj.			
(en milliards de FCG, sauf indication contraire)											
Recettes et dons	9,000	11,409	8,820	2,446	3,526	3,223	3,091	12,286	14,999	18,101	21,966
Recettes^{2/}	8,361	10,189	7,889	2,338	3,380	2,761	2,674	11,154	14,000	16,962	21,053
Recettes fiscales	5,677	7,028	5,634	1,550	2,580	2,040	1,945	8,115	10,514	13,122	16,735
Impôt sur le revenu	2,646	3,060	2,384	568	1,499	931	833	3,831	4,929	5,623	6,363
Personnes physiques	847	1,810	1,123	379	362	373	383	1,497	1,844	2,088	2,361
Entreprises	1,679	1,087	876	136	1,093	507	409	2,145	2,837	3,250	3,676
Autres impôts non ventilables sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	120	163	386	53	43	51	42	189	248	285	326
Taxes sur les biens et services	2,352	2,979	2,558	840	930	953	958	3,681	4,687	6,131	8,284
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	1,827	2,595	2,019	651	729	744	751	2,874	3,586	4,571	5,987
Accises	526	384	539	190	201	209	207	807	1,101	1,561	2,298
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	678	989	692	142	150	156	155	603	898	1,367	2,087
Recettes non fiscales	2,123	3,161	2,159	788	801	721	729	3,039	3,486	3,840	4,318
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	988	1,173	1,019	388	357	304	304	1,353	1,547	1,762	1,988
Redevances minières	406	277	586	144	177	188	209	718	823	923	1,030
Redevance et rente pétrolières	174	257	105	40	40	40	40	160	169	183	204
Télécommunications	267	435	178	187	44	49	44	324	379	451	522
Dividendes des entreprises publiques	142	203	150	18	96	27	11	151	175	205	232
Redevances versées à des ministères sectoriels	271	584	233	117	156	132	137	542	753	756	855
Comptes et budgets spéciaux	782	1,292	828	239	239	239	239	956	1,053	1,173	1,314
Dons	639	1,220	931	108	146	461	417	1,132	999	1,139	913
Projet	639	921	799	50	50	454	254	809	377	406	294
Appui budgétaire	0	299	132	58	96	7	162	323	622	733	619
Dépenses	10,679	11,915	10,693	2,298	3,857	3,917	4,040	14,112	16,503	19,694	23,806
Dépenses courantes	8,683	9,057	8,690	2,066	3,088	2,544	2,678	10,376	11,614	13,373	15,226
Salaires	3,575	4,392	4,758	1,258	1,182	1,182	1,499	5,120	5,796	6,705	7,581
Intérêts exigibles	209	350	218	57	58	66	59	240	313	409	508
Extérieurs	47	24	47	17	19	26	19	82	131	189	230
Intérieurs	162	327	171	40	40	40	40	159	182	220	278
Biens et services	1,657	1,783	1,471	342	892	676	436	2,346	2,632	2,969	3,357
Subventions et autres transferts courants	3,242	2,532	2,243	409	956	620	684	2,669	2,873	3,291	3,780
Subventions (y compris remboursements de TVA)	2,310	1,037	1,336	262	376	432	480	1,550	1,646	1,916	2,231
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	150	204	79	12	54	45	52	164	174	202	236
Comptes et budgets spéciaux	782	1,292	828	135	526	143	152	956	1,053	1,173	1,314
Dépenses d'équipement	1,849	2,707	1,906	227	714	1,348	1,324	3,612	4,736	6,158	8,407
Financées sur ressources extérieures	1,062	1,479	1,655	173	410	1,172	1,152	2,907	2,194	2,330	2,443
Financées sur ressources intérieures	787	1,229	251	54	303	176	172	705	2,542	3,828	5,965
Dépenses Extraordinaires^{3/}	147	151	98	6	55	25	38	124	153	162	172
Solde budgétaire global (base engagements)	-1,680	-506	-1,873	148	-331	-694	-949	-1,826	-1,505	-1,593	-1,840
Base solde budgétaire intérieur	-1,210	-224	-1,102	230	-48	43	-195	31	-179	-213	-80
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	692	0	450	93	-46	-46	-185	-185	-477	-477	-477
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-518	-224	-652	323	-94	-4	-380	-155	-655	-689	-557
Solde budgétaire global (base caisse)	-988	-506	-1,424	241	-377	-741	-1,135	-2,012	-1,981	-2,069	-2,317
Erreurs et omissions	-122	0	86	-77	0	0	0	-77	0	0	0
Financement	1,141	506	1,372	-163	377	741	1,135	2,089	1,981	2,069	2,317
Financement intérieur (système bancaire)	1,086	350	190	-208	-30	131	216	108	108	134	164
Financement extérieur	56	156	1,182	45	407	610	918	1,981	1,873	1,936	2,152
Prêts budgétaires	0	0	650	87	111	100	94	392	686	659	506
Prêts-projet	423	557	856	123	360	717	898	2,098	1,817	1,924	2,148
Amortissement de la dette extérieure	-367	-401	-324	-164	-64	-207	-74	-509	-630	-647	-502
Pour mémoire :											
Produit intérieur brut (en milliards de FCG)	83,048	89,806	90,181	...	...	...	...	109,699	123,052	138,800	156,942
Produit intérieur brut (en millions de dollars)	50,399	52,591	48,707	...	...	...	...	54,832	59,246	64,296	69,741
Recettes minières	3,054	...	2,375	...	...	...	...	3,561	4,317	5,009	5,657
Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{4/}	5841	4,649	5675	...	...	...	...	5490	5013	4536	4060

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.^{2/} Les recettes comprennent les compensations en 2019 et 2020.^{3/} Dépenses principalement liées à des questions de sécurité et aux élections.^{4/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres non réglés (montant cumulé).

Tableau 2b. République démocratique du Congo : opérations financières de l'administration centrale, 2019–24 ^{1/}
(en % du PIB)

	2019	2020		2021					2022	2023	2024
	Prél.	Prog. réf.	Prél. année	Proj. T1	Proj. T2	Proj. T3	Proj. T4	Proj.			
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Recettes et dons	10.8	12.7	9.8	2.2	3.2	2.9	2.8	11.2	12.2	13.0	14.0
Recettes^{2/}	10.1	11.3	8.7	2.1	3.1	2.5	2.4	10.2	11.4	12.2	13.4
Recettes fiscales	6.8	7.8	6.2	1.4	2.4	1.9	1.8	7.4	8.5	9.5	10.7
Impôt sur le revenu	3.2	3.4	2.6	0.5	1.4	0.8	0.8	3.5	4.0	4.1	4.1
Personnes physiques	1.0	2.0	1.2	0.3	0.3	0.3	0.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Entreprises	2.0	1.2	1.0	0.1	1.0	0.5	0.4	2.0	2.3	2.3	2.3
Autres impôts non ventilables sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	0.1	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
Taxes sur les biens et services	2.8	3.3	2.8	0.8	0.8	0.9	0.9	3.4	3.8	4.4	5.3
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.2	2.9	2.2	0.6	0.7	0.7	0.7	2.6	2.9	3.3	3.8
Accises	0.6	0.4	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.7	0.9	1.1	1.5
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0.8	1.1	0.8	0.1	0.1	0.1	0.1	0.5	0.7	1.0	1.3
Recettes non fiscales	2.6	3.5	2.4	0.7	0.7	0.7	0.7	2.8	2.8	2.8	2.8
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.2	1.3	1.1	0.4	0.3	0.3	0.3	1.2	1.3	1.3	1.3
Redevances minières	0.5	0.3	0.7	0.1	0.2	0.2	0.2	0.7	0.7	0.7	0.7
Redevance et rente pétrolières	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Télécommunications	0.3	0.5	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3
Dividendes des entreprises publiques	0.2	0.2	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.3	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.5	0.6	0.5	0.5
Comptes et budgets spéciaux	0.9	1.4	0.9	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	0.9	0.8	0.8
Dons	0.8	1.4	1.0	0.1	0.1	0.4	0.4	1.0	0.8	0.8	0.6
Projet	0.8	1.0	0.9	0.0	0.0	0.4	0.2	0.7	0.3	0.3	0.2
Appui budgétaire	0.0	0.3	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.4
Dépenses	12.9	13.3	11.9	2.1	3.5	3.6	3.7	12.9	13.4	14.2	15.2
Dépenses courantes	10.5	10.1	9.6	1.9	2.8	2.3	2.4	9.5	9.4	9.6	9.7
Salaires	4.3	4.9	5.3	1.1	1.1	1.1	1.4	4.7	4.7	4.8	4.8
Intérêts exigibles	0.3	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3
Extérieurs	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.2	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.2
Biens et services	2.0	2.0	1.6	0.3	0.8	0.6	0.4	2.1	2.1	2.1	2.1
Subventions et autres transferts courants	3.9	2.8	2.5	0.4	0.9	0.6	0.6	2.4	2.3	2.4	2.4
Subventions (y compris remboursements de TVA)	2.8	1.2	1.5	0.2	0.3	0.4	0.4	1.4	1.3	1.4	1.4
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2
Comptes et budgets spéciaux	0.9	1.4	0.9	0.1	0.5	0.1	0.1	0.9	0.9	0.8	0.8
Dépenses d'équipement	2.2	3.0	2.1	0.2	0.7	1.2	1.2	3.3	3.8	4.4	5.4
Financées sur ressources extérieures	1.3	1.6	1.8	0.2	0.4	1.1	1.1	2.6	1.8	1.7	1.6
Financées sur ressources intérieures	0.9	1.4	0.3	0.0	0.3	0.2	0.2	0.6	2.1	2.8	3.8
Dépenses Extraordinaires^{3/}	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde budgétaire global (base engagements)	-2.0	-0.6	-2.1	0.1	-0.3	-0.6	-0.9	-1.7	-1.2	-1.1	-1.2
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	0.8	0.0	0.5	0.1	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-0.6	-0.2	-0.7	0.3	-0.1	0.0	-0.3	-0.1	-0.5	-0.5	-0.4
Solde budgétaire global (base caisse)	-1.2	-0.6	-1.6	0.2	-0.3	-0.7	-1.0	-1.8	-1.6	-1.5	-1.5
Erreurs et omissions	-0.1	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Financement	1.4	0.6	1.5	-0.1	0.3	0.7	1.0	1.9	1.6	1.5	1.5
Financement intérieur	1.3	0.4	0.2	-0.2	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement extérieur	0.1	0.2	1.3	0.0	0.4	0.6	0.8	1.8	1.5	1.4	1.4
Prêts budgétaires	0.0	0.0	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.6	0.5	0.3
Prêts-projet	0.5	0.6	0.9	0.1	0.3	0.7	0.8	1.9	1.5	1.4	1.4
Amortissement de la dette extérieure	-0.4	-0.4	-0.4	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.5	-0.3
Pour mémoire :											
Produit intérieur brut (en milliards de FCG)	83,048	89,806	90,181	...	...	...	...	109,699	123,052	138,800	156,942
Produit intérieur brut (en millions de dollars)	50,399	52,591	48,707	...	...	...	...	54,832	59,246	64,296	69,741
Recettes minières	3.7	...	2.6	...	...	...	...	3.2	3.5	3.6	3.6
Obligations financières intérieures cumulées non réglées ^{4/}	7.0	5	6.3	...	...	...	...	5.0	4.1	3.3	2.6

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Y compris les comptes budgétaires de l'administration centrale.^{2/} Les recettes comprennent les compensations en 2019 et 2020.^{3/} Dépenses principalement liées à des questions de sécurité et aux élections.^{4/} Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres non réglés (montant cumulé).

Tableau 3. République démocratique du Congo : situation monétaire, 2019–24
(en milliards de CDF)

	2019	2020					2021				2022	2023	2024
	Prél.	Prél. T1	Prél. T2	Prél. T3	Prél. T4	Prél. T1	Proj. T2	Proj. T3	Proj. T4				
Situation de la banque centrale :													
Avoirs extérieurs nets	-156	-653	-232	-387	-823	-1,240	-565	-491	-406	-165	-129	207	
Créances sur les non-résidents ^{1/}	1,751	1,246	1,858	1,822	1,448	1,031	2,120	2,223	2,795	4,125	5,339	6,439	
Engagements envers les non-résidents	-1,907	-1,899	-2,090	-2,210	-2,272	-2,270	-2,686	-2,714	-3,201	-4,290	-5,468	-6,233	
Avoirs intérieurs nets	3,683	3,986	3,612	3,761	4,478	4,894	4,802	4,926	5,026	5,555	6,410	7,122	
Créances nettes sur l'État	2,104	2,355	1,958	2,210	2,298	2,125	2,095	2,196	2,298	2,298	2,298	2,298	
Créances sur les banques créatrices de monnaie	1,006	908	1,276	1,266	1,406	1,691	1,708	1,708	1,715	1,715	1,664	1,581	
Autres postes, net	546	691	326	244	726	1,019	941	963	961	1,487	2,390	3,180	
Base monétaire	3,527	3,333	3,380	3,374	3,655	3,655	4,237	4,435	4,619	5,390	6,281	7,328	
Situation monétaire :													
Avoirs extérieurs nets	4,976	4,789	6,655	8,623	9,670	9,627	11,369	12,193	13,165	16,347	19,969	24,044	
Banque centrale	-156	-653	-232	-387	-823	-1,240	-565	-491	-406	-165	-129	207	
Banques commerciales	5,132	5,442	6,887	9,010	10,494	10,867	11,934	12,683	13,572	16,512	20,099	23,837	
Avoirs intérieurs nets	7,929	8,209	8,247	7,862	8,995	9,326	9,777	9,953	9,993	10,811	11,833	13,280	
Crédit intérieur	7,994	8,545	9,009	9,201	9,600	9,495	10,228	10,460	10,755	12,214	13,965	16,021	
Crédit net à l'État	2,173	2,369	1,975	2,122	2,159	2,285	1,873	2,003	2,267	2,389	2,538	2,722	
Crédit à l'économie	5,822	6,004	6,786	6,831	7,442	6,998	8,144	8,245	8,488	9,825	11,427	13,298	
Autres postes, net	-65	-336	-763	-1,339	-605	-169	-451	-507	-762	-1,403	-2,132	-2,740	
Monnaie au sens large (M2)	12,905	12,998	14,901	16,485	18,665	18,953	21,146	22,146	23,158	27,158	31,802	37,324	
Monnaie au sens étroit (M1)	2,640	2,784	3,039	3,385	3,417	3,588	4,088	4,240	4,405	5,216	5,692	6,258	
Monnaie en circulation	1,767	1,762	1,904	2,106	2,219	2,114	2,451	2,521	2,605	3,111	3,187	3,277	
Dépôts à vue	874	1,022	1,135	1,279	1,197	1,474	1,637	1,718	1,799	2,105	2,505	2,981	
Quasi-monnaie	10,265	10,214	11,862	13,100	15,249	15,364	17,059	17,906	18,753	21,941	26,110	31,066	
Dépôts à terme en monnaie nationale	286	315	341	424	288	503	559	587	614	719	855	1,018	
Dépôts en devises	9,979	9,899	11,521	12,676	14,960	14,861	16,500	17,319	18,139	21,223	25,255	30,048	
(variation annuelle en %)													
Avoirs extérieurs nets	45.2	18.4	67.9	87.6	94.3	101.0	70.8	41.4	36.1	24.2	22.2	20.4	
Avoirs intérieurs nets	28.8	25.6	11.5	12.6	13.4	13.6	18.6	26.6	11.1	8.2	9.5	12.2	
Crédit intérieur	22.1	29.8	29.7	19.9	22.9	9.2	17.1	15.5	10.7	12.4	13.2	13.6	
Crédit net à l'État	55.7	53.1	14.9	0.2	-0.6	-3.6	-5.2	-5.6	5.0	5.4	6.3	7.3	
Crédit au secteur privé	14.3	25.9	33.8	23.2	30.2	17.8	24.2	24.9	15.7	17.3	17.7	17.6	
Autres postes, net	-71.4	-1,064.4	-256.4	67.8	825.5	-49.6	-40.9	-62.2	25.9	84.1	52.0	28.5	
Monnaie au sens large (M2)	34.7	22.9	31.1	42.4	44.6	45.8	41.9	34.3	24.1	17.3	17.1	17.4	
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)													
Avoirs extérieurs nets	16.2	5.8	20.8	31.2	36.4	25.9	25.3	19.1	18.7	13.7	13.3	12.8	
Avoirs intérieurs nets	18.5	13.0	6.6	6.8	8.3	6.0	8.2	11.2	5.3	3.5	3.8	4.6	
Crédit intérieur	16.8	15.8	16.3	11.0	12.4	5.1	6.5	6.7	6.2	6.3	6.4	6.5	
Crédit net à l'État	8.1	6.4	2.0	0.0	-0.1	-0.5	-0.5	-0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	
Crédit au secteur privé	6.7	8.8	12.0	9.0	12.0	5.3	8.0	8.3	5.6	5.8	5.9	5.9	
Crédit aux entreprises semi-publiques	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.6	0.6	
Autres postes, net	1.7	-2.9	-9.7	-4.2	-4.2	0.9	1.7	4.5	-0.8	-2.8	-2.7	-1.9	
Monnaie au sens large (M2)	34.7	18.7	27.4	38.0	44.6	31.9	33.5	30.3	24.1	17.3	17.1	17.4	
Postes pour mémoire :													
PIB nominal (en milliards de FCG)	83,048	...	...	...	90,181	...	...	...	109,699	123,052	138,800	156,942	
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)	6.4	...	...	...	4.8	...	...	...	4.7	4.5	4.4	4.2	
Dépôts en devises (en pourcentage de M2)	77.3	...	...	...	80.1	...	...	...	78.3	78.1	79.4	80.5	
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts)	89.6	...	...	...	91.0	...	...	...	88.3	88.3	88.3	88.3	
Avoirs intérieurs nets de la BCC (en milliards de FCG)	3,683	...	...	...	4,478	...	...	...	5,026	5,555	6,410	7,122	
Base monétaire (en milliards de FCG)	3,527	...	...	...	3,655	...	...	...	4,619	5,390	6,281	7,328	

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.
1 / Comprend le reclassement des comptes pour se conformer aux normes du FMI en matière de communication des données.

Tableau 4. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.		Projections			
(en millions de dollars, sauf indication contraire)						
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires)	-1,620	-1,166	-1,297	-1,388	-1,314	-1,202
Balance des marchandises	241	1,923	1,943	2,206	2,313	2,210
Exportations de biens	13,184	13,789	20,225	21,804	23,324	24,588
Importations de biens	12,943	11,865	18,282	19,598	21,011	22,377
Solde des services	-2,107	-2,548	-2,621	-2,706	-2,796	-2,779
Revenu primaire	-1,253	-1,274	-1,586	-1,714	-1,860	-1,962
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1,499	733	967	827	1,030	1,328
Solde du compte de capital	406	626	197	-46	-39	-87
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-1,215	-540	-1,100	-1,434	-1,353	-1,289
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI)	-1,581	404	-938	-938	-736	-947
Investissements de portefeuille	46	40	53	53	53	53
Investissements directs	-1,351	-1,498	-1,623	-1,647	-1,704	-1,761
Passifs d'investissement direct	1,354	1,498	1,623	1,647	1,704	1,761
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	0
autres investissements	-276	1,863	632	656	915	761
Erreurs et omissions nettes	-298	342	0	0	0	0
Solde global	68	-602	-162	-496	-616	-342
Financement	-68	602	162	496	616	342
Prêts du FMI	368	0	441	444	446	224
Dons budgétaires	0	71	161	300	340	275
Prêts budgétaires ¹	0	362	196	330	305	225
Avoirs de réserve (hausse = -)	-436	169	-635	-578	-475	-381
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires)	-3.2	-2.4	-2.4	-2.3	-2.0	-1.7
Balance des marchandises	0.5	3.9	3.5	3.7	3.6	3.2
Exportations de biens	26.2	28.3	36.9	36.8	36.3	35.3
Importations de biens	25.7	24.4	33.3	33.1	32.7	32.1
Solde des services	-4.2	-5.2	-4.8	-4.6	-4.3	-4.0
Revenu primaire	-2.5	-2.6	-2.9	-2.9	-2.9	-2.8
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	3.0	1.5	1.8	1.4	1.6	1.9
Solde du compte de capital	0.8	1.3	0.4	-0.1	-0.1	-0.1
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-2.4	-1.1	-2.0	-2.4	-2.1	-1.8
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou du FMI)	-3.1	0.8	-1.7	-1.6	-1.1	-1.4
Investissements de portefeuille	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Investissements directs	-2.7	-3.1	-3.0	-2.8	-2.7	-2.5
Passifs d'investissement direct	2.7	3.1	3.0	2.8	2.7	2.5
Dérivés financiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	-0.5	3.8	1.2	1.1	1.4	1.1
Erreurs et omissions nettes	-0.6	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :						
Réserves brutes	729.6	708.9	1,344.4	1,922.5	2,397.3	2,778.8
dont : variation dans l'utilisation nette du financement du FMI	368.2	320.7	425.9	443.9	446.1	223.8
Réserves brutes (en semaines d'importations hors aide)	3.0	1.9	3.4	4.6	5.3	5.8
PIB nominal (en millions de dollars)	50,398.8	48,706.5	54,831.7	59,246.3	64,295.6	69,741.2

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris les prêts du FMI accordé au titre de la FCR pour appuyer le budget.

Table 5. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif^{1/}														
Total des obligations (en millions de DTS)	32.0	9.9	0.3	0.3	0.3	80.2	106.9	183.0	243.9	304.8	240.1	213.5	137.3	76.4
Principal	29.7	9.9	0.0	0.0	0.0	80.0	106.6	182.7	243.7	304.6	239.9	213.2	137.1	76.1
Commissions et intérêts ^{2/}	2.3	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Total des obligations (en millions de dollars)	44.6	14.3	0.4	0.4	0.4	118.2	158.0	270.5	360.6	450.6	354.9	315.5	203.0	112.9
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	0.6	1.0	1.3	1.5	1.2	1.0	0.6	0.3
En pourcentage du PIB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.3	0.3	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	3.0	0.9	0.0	0.0	0.0	7.5	10.0	17.2	22.9	28.6	22.5	20.0	12.9	7.2
En pourcentage des réserves internationales brutes	6.3	1.1	0.0	0.0	0.0	4.1	5.0	7.7	8.7	10.6	8.5	6.2	3.4	1.7
Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)														
En millions de DTS	542.9	837.6	1,142.2	1,446.8	1,599.1	1,519.1	1,412.5	1,229.8	986.1	681.5	441.7	228.5	91.4	15.3
En millions de dollars	780.8	1,215.8	1,669.0	2,122.3	2,353.1	2,241.9	2,090.8	1,820.3	1,459.7	1,008.8	653.8	338.2	135.3	22.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.6	5.9	7.6	9.0	9.5	8.5	7.6	6.5	5.1	3.4	2.1	1.1	0.4	0.1
En pourcentage du PIB	1.6	2.2	2.8	3.3	3.4	3.0	2.6	2.1	1.6	1.0	0.6	0.3	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	50.9	78.6	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	92.5	63.9	41.4	21.4	8.6	1.4
En pourcentage de la dette extérieure totale	11.8	15.5	18.5	21.0	21.5	19.4	16.5	13.3	10.0	6.5	4.0	2.0	0.7	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	110.1	90.4	86.8	88.5	84.7	76.9	66.4	51.7	35.3	23.6	15.7	6.6	2.3	0.3
Postes pour mémoire														
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	13,932	20,450	22,047	23,583	24,883	26,412	27,373	28,111	28,823	29,637	30,589	31,489	32,308	33,157
Quote-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066
PIB (en millions de dollars)	48,707	54,832	59,246	64,296	69,741	75,626	81,356	87,065	93,112	99,704	106,833	114,511	122,762	131,587
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	6,600	7,859	9,026	10,085	10,920	11,528	12,656	13,725	14,654	15,513	16,419	17,334	18,344	19,410
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	709	1,344	1,922	2,397	2,779	2,916	3,151	3,520	4,140	4,269	4,174	5,112	5,968	6,635

Sources : estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Les obligations envers le FMI sont déterminées en tenant compte de l'allègement de la dette accordée au titre du fonds fiduciaire ARC.^{2/} Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

Tableau 6. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière

	2018	Mar-19	Jun-19	Sep-19	Dec-19	Mar-20	Jun-20	Sep-20	Dec-20	Mar-21
Adequation du capital										
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque	13.7	13.9	13.8	13.9	14.1	14.5	14.7	13.5	14.0	13.6
Qualité des actifs										
Prêts non productifs/prêts bruts	13.8	13.0	13.2	16.1	21.1	17.2	18.1	20.6	18.9	19.0
Recettes et rentabilité										
Rendements des actifs (revenu net/total des actifs)	1.1	1.7	1.8	1.4	1.0	1.4	1.1	2.2	2.1	0.3
Marges intérêts au revenu brut	35.5	40.1	38.4	38.7	38.0	38.7	37.3	36.1	32.6	30.5
Liquidité										
Dépôts/Prêts	168.9	183.3	184.6	174.1	176.3	174.8	182.3	203.1	220.5	226.0
Sensibilité au risque du marché										
Passifs libellés en monnaie étrangère/total prêts	90.0	92.7	91.8	91.5	91.7	89.5	87.9	87.9	89.0	88.9

Source: Central Bank of the Democratic Republic of the Congo (BCC).

Tableau 7. République démocratique du Congo : objectifs indicatifs au titre du programme de référence, 2019–mai 2020

	2019				2020							
	Prog. réf.	Prog. réf. corrigé	Prél.	État d'avancement	Prog. réf.	Prog. réf. corrigé	Mars	État d'avancement	Prog. réf.	Prog. réf. corrigé	Mai ^{1/}	État d'avancement
Plancher sur la variation des avoirs extérieurs nets de la BCC (en millions de dollars) ^{2/}	-146	-155	104	Respecté	116	132	-298	Non respecté	231	443	-43	Non respecté
Accumulation de nouveaux prêts à l'administration centrale garantis par la BCC (en milliards de FCG)	372	...	295	Respecté	0	...	0	Respecté	0	...	73	Non respecté
Plafond sur la variation du crédit net de la banque centrale à l'État (en milliards de FCG)	554	569	566	Respecté	0	-26	241	Non respecté	0	-350	-261	Non respecté
Plafond sur le placement par l'administration centrale de bons du Trésor et d'obligations (en milliards de FCG)	150	...	112	Respecté	80	...	48	Respecté	150	...	58	Respecté
Plafond sur l'obtention ou la garantie de nouvelle dette extérieure non concessionnelle, y compris ECD ou la BCC (en millions de dollars)	150	...	301	Non respecté	86	...	153	Non respecté				
Accumulation d'arriérés extérieurs (en millions de dollars)	0	...	0	Respecté	0	...	0	Respecté				
Plancher sur le solde intérieur, base caisse (en milliards de FCG)	-862	...	-518	Respecté	56	...	-201	Non respecté				
Accumulation d'arriérés de salaires (en millions de dollars)	0	...	0	Respecté	0	...	0	Respecté				
Postes pour mémoire :												
Appui à la balance des paiements (en millions de dollars)	368		368		0		0		0		362	
Obtention de nouvelles dettes extérieures concessionnelles (en millions de dollars)	317		517		154		0		256		138	
Nouveaux décaissements de prêts budgétaires et de prêts-projet extérieurs, et dons (en millions de dollars)	613		644		338		126		541		396	
Paievements du service de la dette extérieure inscrits à l'échéancier (en millions de dollars)	131		140		64		48		106		75	

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Variables cumulées de janvier à mai. Seuls les quatre premiers objectifs indicatifs seront contrôlés à la date d'évaluation de mai.^{2/} Un taux de change incorrect de 2 839 FCG pour un DTS a été indiqué dans le protocole d'accord technique concernant le programme de référence de 2019. Le taux de change correct de 2 256 FCG pour un DTS (au 30 septembre 2019) a été utilisé pour valider les objectifs indicatifs.

**Tableau 8. République démocratique du Congo :
action préalable pour la facilité de crédit rapide et repères structurels pour le programme de référence**

Mesures	Objectif	Echéance	Status
Action Préalable			
Transférer 160 millions de dollars américains de dépôt à terme en devises auprès de banques locales vers les comptes de la BCC auprès de banques étrangères pour les considérer comme réserves internationales	Augmenter les réserves de la BCC	5 décembre 2019	Respecté
- TVA : Responsabiliser la DGI, par voie d'instruction du Ministre des Finances, pour le paiement des crédits de TVA aux sociétés minières (en utilisant une approche basée sur les risques) via un compte séquestre alimenté par une allocation de recettes de TVA perçue par la DGDA auprès des sociétés minières et par une fraction de la TVA perçue par la DGI.	Augmenter les recettes	janvier 2020	Respecté
- Lever la mesure portant suspension de la perception de la TVA des sociétés minières au cordon douanier		mars 2020	Non respecté
- IPR : Appliquer la Circulaire interministérielle qui impose la retenue à la source des impôts sur les revenus sur la totalité de leur rémunération (incluant salaire de base, primes et autres formes de rémunération) pour tous les fonctionnaires, les autres agents publics et les membres des institutions politiques.	Augmenter les recettes	janvier 2020	Respecté
- Publier un plan de trésorerie pour 2020 sur le site du Ministère des Finances en cohérence avec des recettes réalistes et prévisions de financement pour guider les dépenses.	Améliorer la gestion des finances publiques	janvier 2020	Respecté
- Publier les états financiers complets et audités de la BCC pour 2018 sur le site internet de la BCC.	Renforcer le rôle de la BCC	décembre 2019	Respecté
Sources: autorités congolaises, et FMI.			

Tableau 9. République démocratique du Congo :
revues et décaissements proposés dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant		Part de la quote-part (en pourcentage)
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 mars 2022 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 mars 2023 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Le 15 mars 2024 ou après	décembre 2023	_____	152.3 millions de DTS	14.3
Total			1066.0 millions de DTS	100.0

Source : Fonds monétaire international.

Annexe I. Résumé de la stratégie d'engagement aux côtés de la RDC¹

A. Contexte

- Malgré ses vastes ressources en minéraux, entre autres, la République démocratique du Congo (RDC) présente pratiquement toutes les caractéristiques d'un pays fragile, avec une histoire marquée par des conflits armés intérieurs persistants et un manque de sécurité.
- La RDC compte six millions de personnes déplacées internes ou réfugiées dans les pays voisins et des centaines de groupes armés continuent à se battre dans le pays.
- Corruption élevée, captation de l'État et mauvaise gouvernance dans la plupart des secteurs de l'économie et de la société caractérisent le pays.
- La pauvreté est largement répandue, 71 % de la population se trouvant en situation de pauvreté absolue. Les indicateurs sociaux du pays figurent parmi les plus mauvais du monde dans un contexte de forte croissance de la population.
- La RDC subit des épidémies répétées de maladies mortelles, telles que Ebola, la rougeole ou le choléra.
- Les infrastructures physiques et sociales sont médiocres et insuffisantes. Compte tenu du manque de routes et d'aéroports, de grandes parties du pays restent inaccessibles. Les dispositifs de protection sociale sont de surcroît très limités.
- La situation politique de la RDC se caractérise par une instabilité marquée, mais l'on note actuellement des raisons d'espérer. Depuis son indépendance en 1960, le pays a dû attendre 2019 pour qu'une passation de pouvoir s'effectue pacifiquement pour la première fois, avec l'élection à la présidence de Félix Tshisekedi, à la place de Joseph Kabila. Le président Tshisekedi se montre désireux d'ouvrir le système politique et de lutter contre la corruption.

Enseignements dégagés du programme de référence

1. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de référence se sont avérés contrastés à la fois en raison de la pandémie de COVID-19 et des carences dans la gestion publique. Les objectifs indicatifs quantitatifs du programme n'ont été que partiellement atteints en raison des répercussions de la COVID-19 mais aussi de dérapages des politiques publiques avant la

¹ Le plan-cadre de mise en œuvre qui a suivi l'évaluation par le BIE de l'engagement du FMI aux côtés des pays fragiles et touchés par des conflits prévoyait que les équipes établissent « une stratégie succincte d'engagement aux côtés du pays qui examine la fragilité, la surveillance et les priorités en matière de renforcement des capacités du pays et, le cas échéant, le rôle complémentaire de l'aide financière apportée par le FMI, dans le cadre des rapports établis par les services du FMI au titre de l'article IV et des nouveaux programmes. »

pandémie. Les efforts de mobilisation des recettes ont continué à accuser du retard, mais les autres repères structurels ont été respectés. Des budgets irréalistes ont conduit à des dépassements de dépenses et à un effondrement du processus des dépenses, et nécessité un recours à des procédures d'urgence.

2. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives pour remédier aux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du programme de référence. Les avances versées par la banque centrale ont cessé après la signature d'un protocole d'accord entre celle-ci et le ministère des Finances. Tous les contrats miniers conclus depuis novembre 2019 sont désormais publiés et les crédits budgétaires au comité national de l'ITIE seront rendus publics après l'arrivée d'un nouveau coordinateur. La gestion et le suivi de la dette publique seront renforcés.

3. Dans l'ensemble, le programme de référence a constitué une étape majeure à de nombreux égards. Il s'est avéré essentiel pour rétablir des relations de travail efficaces avec les autorités. Il a permis d'accroître les capacités institutionnelles nécessaires au suivi du programme, d'améliorer la coopération entre le ministère des Finances et la banque centrale et de préparer le terrain pour la mise en œuvre d'un programme de réformes structurelles ambitieux mais réaliste. Les évaluations de la gouvernance et des sauvegardes ont également fourni un diagnostic complet des principaux secteurs économiques.

Des enseignements importants ont été tirés du programme de référence pour la collaboration future avec le du FMI à l'avenir :

- Une collaboration étroite et continue des services du FMI avec les différentes institutions publiques s'avère indispensable.
- Il est essentiel que les autorités participent largement à la définition des objectifs et des repères pour garantir que toutes les parties concernées soient impliquées et que tous les processus soient connus.
- Lors de l'élaboration des objectifs du programme, il sera indispensable de trouver le bon équilibre entre efforts importants et réalistes dans les domaines clés en fonction de l'économie politique complexe du pays.
- Il faudra fournir une assistance technique pour accroître la capacité des autorités à mettre en œuvre leur politique économique et des réformes structurelles.
- Des efforts supplémentaires doivent être accomplis en matière de communication des données. Le fait que le pays n'ait conclu aucun programme avec le FMI depuis 2012 a affaibli les capacités des institutions et la coordination entre elles.

B. Stratégie à l'avenir

4. La RDC doit définir une stratégie de moyen terme visant à :

- parvenir à une croissance économique rapide, durable et inclusive pour diminuer la pauvreté ;
- combler les vastes déficits d'infrastructures physiques et sociales ;
- augmenter les dépenses publiques grâce à une augmentation des recettes intérieures ;
- garantir la viabilité de la dette ;
- réitérer l'objectif central de stabilité des prix, renforcer l'indépendance et les opérations de la banque centrale et accroître la surveillance et la réglementation du système financier ;
- améliorer la gouvernance économique et réduire la corruption.

5. Le nouveau président et son gouvernement souscrivent à ces importants objectifs stratégiques, mais des questions demeurent concernant la capacité à formuler des propositions de réformes concrètes, notamment en matière de gouvernance.

Reprise des relations et principales politiques dans le cadre d'un accord au titre de la FEC

6. La RDC fait face à des besoins persistants de financement de la balance des paiements et à une faible croissance, ce qui justifie la conclusion d'un accord au titre d'une FEC.

L'économie connaît des chocs récurrents et les finances publiques et les amortisseurs extérieurs restent faibles. La croissance économique s'avère insuffisante compte tenu du taux de croissance démographique relativement élevé. L'économie est de surcroît sujette à une inflation récurrente et à des accès de dépréciation du taux de change. L'encours de la dette extérieure est relativement bas, mais le risque de surendettement est modéré en raison de la faiblesse (et de l'instabilité) des recettes budgétaires et d'exportation. Un programme à moyen terme appuyé par le FMI devrait contribuer à stabiliser la situation macroéconomique de manière plus durable et à réduire la pauvreté, notamment en aidant à mobiliser un soutien des donateurs. Il sera néanmoins difficile d'appliquer un tel programme du fait de la nature fragmentée de la politique congolaise, d'intérêts particuliers bien ancrés et du calendrier électoral. Il importe donc de gérer les attentes et le rythme des réformes avec vigilance.

Les principales mesures qui figureraient dans un accord au titre de la FEC seraient les suivantes :

- **Consolider le cadre et les capacités techniques de la gestion macroéconomique et des ressources naturelles.** Il faut renforcer la coordination entre les principales institutions chargées de l'élaboration de la politique macroéconomique, éliminer la prépondérance budgétaire qui limite l'indépendance de la BCC et renforcer la surveillance et le contrôle des entreprises publiques. Il convient de privilégier les prêts concessionnels pour garantir la viabilité de la dette.
- **Accroître les recettes intérieures** en rationalisant et en simplifiant les taxes, en améliorant les opérations des organes de perception des impôts, en diminuant les sureffectifs, et en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales aux frontières, ainsi que contre la corruption des fonctionnaires des impôts et des douanes.

- **Renforcer le contrôle et la discipline en matière de dépenses.** Il convient d'approuver des budgets réalistes, de mettre en œuvre de manière stricte les dispositions légales sur la passation des marchés publics, de réduire au maximum le recours aux procédures d'urgence, de renforcer la gestion des liquidités et du Trésor public et de renforcer les fonctions d'élaboration de rapport et d'audit budgétaire. Il sera nécessaire d'apporter davantage d'assistance technique sur les questions de gestion des finances publiques.
- **Renforcer la qualité, l'inclusivité et les répercussions sur la croissance des dépenses publiques.** Il convient d'augmenter les dépenses publiques dans les infrastructures compte tenu des déficits élevés dans ce domaine. Les besoins dans les secteurs de l'éducation et de la santé sont considérables et nécessitent également de vastes ressources. Il faut en outre fournir un filet de sécurité pour les plus défavorisés et pour la lutte contre les violences sexistes.
- **Maintenir une inflation faible et stable grâce à un cadre de politique monétaire efficace.** La BCC doit moderniser ses outils et instruments de politique monétaire pour garantir la stabilité des prix. Il est aussi indispensable de renforcer son indépendance et de consolider sa position financière pour améliorer la conduite de la politique monétaire.
- **Renforcer la surveillance et la réglementation du secteur financier.** La BCC doit continuer à renforcer le dispositif de contrôle fondé sur les risques et la surveillance des banques. Il faut moderniser et harmoniser le cadre réglementaire actuel.
- **Améliorer le climat des affaires et alléger la charge de la réglementation pour encourager les investissements dans le secteur privé.** Il sera essentiel de diminuer la fiscalité réelle, de simplifier et de rendre prévisibles les interactions avec les organes publics et le système judiciaire.
- **Intensifier la lutte contre la corruption** grâce à des réformes et à un renforcement de l'exécution du système judiciaire et de la loi, de la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, de l'obligation de rendre des comptes pour les dirigeants et les personnes exerçant l'autorité, et du respect de l'état de droit.

Conditions préalables à un accord au titre de la FEC et échelonnement des réformes nécessaires à une réussite progressive

7. Avant l'approbation d'un accord au titre de la FEC, les autorités devront mettre en œuvre des mesures qui constitueront des premiers signaux de leur volonté de réforme.

Compte tenu des nombreuses lacunes sur le plan des politiques publiques et de la forte insuffisance des capacités, la conditionnalité devra être parcimonieuse et très ciblée. Il sera particulièrement important d'adopter un budget 2021 réaliste, compatible avec le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement de pratiques rigoureuses dans la gestion des finances publiques. Il est aussi indispensable de mettre en place le conseil d'administration et la direction de la BCC, conformément à la loi 2018 sur la BCC. Il est essentiel d'accroître la transparence dans le secteur minier étant donné son importance comme source de recettes publiques et d'exportation.

8. Le succès devrait être progressif, les premiers résultats positifs créant, on l'espère, un effet d'entraînement. Dans cette optique, la conditionnalité du programme devrait être limitée au début, puis être progressivement accentuée, compte tenu de la fragmentation politique du pays, de la relative faiblesse de ses institutions et de la corruption généralisée. Il sera indispensable d'enregistrer des succès progressifs pour faire évoluer les mentalités dans la société et susciter la confiance. Il conviendra aussi de s'adresser aux différentes parties prenantes pour expliquer les raisons des réformes et les bénéfices attendus, tout en étant franc en ce qui concerne les sacrifices qu'elles pourraient nécessiter. La société civile et les ONG internationales sont importantes pour soulever des questions et représentent des partenaires très importants pour les réformes. Il est par conséquent indispensable que les autorités et les services du FMI maintiennent le dialogue dans le cadre d'un futur accord au titre de la FEC.

Accroître le renforcement des capacités et la coordination avec les autres partenaires

9. Le renforcement des capacités est indispensable à la réussite d'un accord FEC car il étaiera l'amélioration indispensable des institutions. L'aide au renforcement des capacités fourni par le FMI à partir du siège et d'AFRITAC Centre commence à porter ses fruits, mais les évaluations de la gouvernance et des sauvegardes ont apporté un diagnostic plus complet des difficultés et des priorités. Étant donné l'ampleur des lacunes, il convient d'envisager d'envoyer sur place des conseillers dans des secteurs clés. L'objectif final est de constituer un groupe de fonctionnaires très qualifiés et soucieux de l'éthique. La coordination avec les autres donateurs et prestataires d'activités de renforcement des capacités se poursuivra de manière active.

10. Puisque la plupart des partenaires partagent les mêmes objectifs que le FMI, les services du FMI continueront à travailler en étroite collaboration et à échanger des informations avec eux. Cela offrira aussi la possibilité de définir la manière de cibler au mieux le renforcement des capacités et de répondre aux besoins des autorités. Les services du FMI continueront à rendre compte à la communauté des donateurs des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités pour favoriser les échanges d'informations et la coopération.

Stratégie de communication

11. La population congolaise se montre très sceptique envers le gouvernement : la communication est donc importante. Les activités de sensibilisation jouent un rôle déterminant et devraient notamment cibler la société civile dynamique, les organisations confessionnelles, le milieu universitaire, les politiciens et les organisations féminines. La RDC attire aussi de puissants médias internationaux. Il convient de bien organiser et de coordonner la communication autour des grands événements pour en maximiser l'impact et délivrer un message cohérent. Étant donné la profondeur et l'étendue des problèmes du pays et le scepticisme de la population, il est indispensable de communiquer avec franchise pour ne pas risquer de perdre en crédibilité.

Annexe II. Principales recommandations du rapport sur la gouvernance¹

1. **Quatre problèmes transversaux nuisent à l'efficacité du cadre de gouvernance économique de la RDC** : la complexité des institutions, la complexité normative, l'intégrité et la transparence des données, et l'équilibre des pouvoirs. La complexité des institutions est due à une confusion des fonctions et des responsabilités, par exemple le fait l'État gère les entreprises publiques par le biais de plusieurs ministères. La complexité normative vient du manque de clarté des règles et réglementations législatives. Le faible niveau de la transparence est associé à des pratiques d'audit faibles, qui se répercutent sur la qualité des données financières et des pratiques de communication.
2. **Sur le plan budgétaire, il existe des vulnérabilités importantes qui peuvent favoriser la corruption dans les administrations fiscales, en raison de processus encore très largement manuels.** La complexité exceptionnelle du système fiscal congolais crée des conditions propices à la corruption et aux abus de pouvoir, préjudiciables au climat des affaires. Le champ d'application du compte du Trésor demeure limité et les comptes qu'il n'intègre pas ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate. Les procédures normalisées de gestion des finances publiques dans des domaines comme la passation des marchés publics ou l'exécution budgétaire ne sont pas respectées. Par ailleurs, la piètre qualité et la couverture réduite des rapports budgétaires et des états financiers compromettent la reddition de comptes et les mécanismes de surveillance des entreprises publiques sont défaillants.
3. **La BCC n'a pas encore adopté les mesures figurant dans la loi de 2018**, qui visent à renforcer son autonomie, sa gouvernance, son obligation de rendre des comptes et sa transparence financière.
4. **Le système judiciaire est aux prises avec de nombreuses difficultés sur le plan de ses ressources, de ses capacités et de son indépendance, qui entravent sa capacité à lutter efficacement contre la corruption.** Le cadre de lutte contre la corruption souffre d'incohérences et de l'absence de plusieurs éléments fondamentaux. Globalement, le système de LBC/FT présente d'énormes lacunes et ne respecte pas les normes 2012 du GAFI, ainsi que le souligne le rapport d'évaluation mutuelle que vient de terminer le GABAC.
5. **Le cadre institutionnel congolais contre la corruption comporte des lacunes considérables.** Deux principaux organes sont chargés de surveiller les finances publiques, mais aucun des deux n'est mandaté pour cibler la corruption ou enquêter dans ce domaine. La corruption est omniprésente à tous les niveaux, mais les fonctionnaires y sont de plus en plus sensibilisés. L'absence de surveillance claire et efficace du patrimoine ou des actifs des fonctionnaires permet à ces derniers de se livrer à des actes de corruption en toute impunité.

¹ Disponible à l'adresse <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/05/25/Democratic-Republic-of-the-Congo-Technical-Assistance-Report-Governance-and-Anti-Corruption-50191>

Sujets	Recommandations (prioritaires en gras)	Référence du paragraphe
Finances publiques	• Codifier tous les prélèvements essentiels dans un code général des impôts, y compris les recettes non fiscales.	17
	• Adopter les arrêtés nécessaires à la reprise des travaux permettant d'examiner l'évaluation des dépenses fiscales 2018.	17
	• Rationaliser les recettes non fiscales pour les réduire au strict minimum d'ici la fin 2023.	17
	• Rationalisation des droits d'accise.	17
	• Réforme des régimes dérogatoires (exonérations fiscales).	17
	• Création d'un groupe de travail pour superviser l'élaboration d'une fiscalité provinciale et d'ETD pour élaborer un code complet des prélèvements réalisés par ces entités.	17
	• Mener une revue des comptes spéciaux, supprimer ceux qui correspondent à des fonctions ministérielles identiques et confier la collecte des comptes restant aux organes fiscaux existant à la fin 2020.	17
	• Terminer l'inventaire des organisations dotées de budgets annexes et superviser leurs pratiques à l'égard des recettes.	17
	• Supprimer le régime de partenariat stratégique pour les chaînes de valeur, ainsi que toutes les conventions, approbations, accords, lettres ou autres documents qui prévoient des exonérations fiscales, sauf dans les codes actuellement en vigueur.	
	• Recenser et uniformiser les fichiers des salaires et des services publics.	19

Sujets	Recommandations (prioritaires en gras)	Référence du paragraphe
Perception des recettes	• Mettre en œuvre les mesures à court terme proposées par la mission² concernant la publication des informations budgétaires, l'amélioration des procédures de recours, la modernisation des procédures de rapport et de paiement, l'amélioration du cadre de gestion des ressources.	19
	• Définir une stratégie visant à numériser les principales procédures, moderniser la gestion des ressources humaines et accroître le suivi et les contrôles internes.	
Gestion des finances publiques	• Élargir la couverture du compte du Trésor à toutes les opérations de l'administration centrale en : - transférant les recettes nationales et locales et toutes les taxes parafiscales collectées par un tiers dans le compte du Trésor ouvert à la banque centrale ; - plaçant les liquidités essentielles sous séquestre dans des sous-comptes de la BCC réservés à ces opérations (remboursements de TVA, provisions pour risques et liquidités de précaution pour assurer la continuité des services publics essentiels) ; - utilisant le compte du Trésor élargi selon les conditions actuellement en vigueur.	19
	• Mener la réforme de la comptabilité pour professionnaliser les fonctions de trésorerie et de comptabilité.	19
	• Rétablir des procédures de dépenses normales.	19
Secteur extractif	• Créer un registre des bénéficiaires effectifs.	
	• Permettre une consultation totale des arrêtés précisant les bénéficiaires.	
	• Prévoir des obligations de publication dans les contrats de coentreprise et pour les prévisions de recettes.	

² Voir les tableaux 3, 4, 5 et 7 du rapport sur la gouvernance.

Sujets	Recommandations (prioritaires en gras)	Référence du paragraphe
Entreprises publiques	Évaluer le bien-fondé de la propriété d'État.	
	Mettre en place des déclencheurs de reddition de comptes dans les contrats de performance des entreprises publiques.	
	Donner suite à l'émission d'une opinion avec réserve par les auditeurs.	
	Définir un système de suivi pour les obligations de politique publique.	
	Réactiver les fonctions de la Cour des comptes en matière d'allocation budgétaire.	
	Évaluer la nécessité de disposer de magistrats supplémentaires pour appuyer la mission de la Cour des comptes.	
	Définir et relever le niveau de la gouvernance d'entreprise pour les entreprises publiques d'importance stratégique.	
	Publication des états financiers des entreprises publiques.	27
	Établissement par le Conseil supérieur du portefeuille (CSP) d'un rapport annuel agrégé du portefeuille des entreprises publiques.	
	Publication complète des contrats miniers, pétroliers et gaziers, en particulier ceux portant sur des transactions entre des entreprises publiques ou privées ou entre des entreprises privées et l'État congolais directement.	27
	Élargir légalement le périmètre de surveillance du ministère du Portefeuille afin d'inclure les participations publiques indirectes.	
État de droit	- Constituer un recueil centralisé et accessible au public des lois et réglementations actualisées. - Créer un registre de propriété numérique pour remédier au problème de perte ou de falsification des documents de propriété. - Publier toutes les décisions de justice. - Mener des enquêtes appropriées et prendre de réelles sanctions à l'encontre des magistrats ou des juges qui abusent de leur fonction à des fins personnelles. - Publier les données relatives aux enquêtes et aux sanctions prises à l'encontre des magistrats ou des juges. - Renforcer la surveillance des notaires pour garantir la pleine protection des propriétaires.	

Sujets	Recommandations (prioritaires en gras)	Référence du paragraphe
Cadre de lutte contre la corruption	• Entamer le premier cycle du mécanisme de revue de la CNUCC.	25
	• Ériger les actes de corruption en infraction pénale, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.	25
	• Fonder et rendre opérationnel une agence indépendante de lutte contre la corruption.	25
	• Supprimer l'immunité présumée des responsables publics en abolissant l'immunité et le processus d'approbation nécessaire pour sa levée (par l'Assemblée nationale ou le Sénat) afin que le ministère public puisse effectuer son travail.	
	• Adopter une loi de déclaration de patrimoine solide – afin que l'article 99 de la Constitution de la RDC entre en vigueur³.	26
	• Confisquer les produits d'activités criminelles et les avoirs d'une valeur équivalente, en particulier par les autorités judiciaires lors de leurs enquêtes, en se concentrant sur l'identification, la localisation et le suivi des valeurs patrimoniales existantes qui sont associées à une infraction.	
Réglementation du marché et climat des affaires	• Assurer le plein fonctionnement et la viabilité du guichet unique et faire en sorte que les bureaux ou antennes deviennent financièrement autonomes.	
	• Créer un registre central des garanties pour l'ensemble du secteur bancaire.	
	• Créer une base de données des entreprises reliée à une plateforme d'enregistrement des entreprises sur laquelle celles-ci déposeront leurs comptes et données annuels qui seront conservés dans un format utilisable.	
	• Mettre en œuvre SYDONIA World dans une fenêtre électronique unique impliquant toutes les parties prenantes.	17
Surveillance du secteur financier	• Mettre en œuvre des réglementations améliorées pour la gouvernance, les contrôles internes et la gestion des risques dans les banques.	22
	• Poursuivre les travaux sur l'adoption de processus et de pratiques de contrôle fondés sur les risques.	22
	• Remédier à l'insuffisance des pouvoirs et de publication des mesures correctives.	22
	• Continuer à travailler avec l'AFRITAC Centre pour améliorer la mise en œuvre des critères d'octroi d'autorisation.	22

³ L'obligation de déclaration du patrimoine devrait en outre s'étendre au-delà du cadre très restreint de l'article 99, qui concerne uniquement le Président de la RDC et les membres du gouvernement. En cas de non respect de cette obligation, le pays doit appliquer les sanctions prévues dans la Constitution.

Sujets	Recommandations (prioritaires en gras)	Référence du paragraphe
LBC	• Modifier la loi LBC/FT et les réglementations associées pour garantir la conformité avec la norme du GAFI.	26
	• Mettre en œuvre un cadre de déclaration du patrimoine complet pour renforcer l'efficacité des mesures relatives aux personnes politiquement exposées.	26
	• Accroître les ressources et l'indépendance de la CRF pour qu'elle puisse mener à bien sa mission.	
	• Renforcer le contrôle des institutions financières en continuant de développer le contrôle fondé sur les risques, notamment pour les banques.	
	• Publier des orientations sur les recommandations en matière de LBC/FT et encourager les banques à établir des rapports sur les activités suspectes (notamment sur les typologies de blanchiment des capitaux liées au secteur extractif).	
	• Réviser le cadre juridique applicable aux personnes morales et aux accords afin qu'il soit conforme à la norme du GAFI.	26
	• Mettre en œuvre un mécanisme garantissant que les autorités compétentes puissent au minimum obtenir au moment opportun des informations appropriées, exactes et actualisées sur le bénéficiaire ultime d'une personne morale et d'un accord.	
	• Définir une politique pénale visant à supprimer le blanchiment des capitaux et les infractions principales sous-jacentes, appuyée par la conduite en parallèle d'enquêtes financières, et centrée sur les risques principaux mis en évidence dans l'évaluation nationale des risques.	
	• Élaborer un manuel de procédures pour la coopération internationale afin de clarifier les processus prioritaires, les échéanciers et les niveaux de confidentialité des demandes d'assistance juridique mutuelle.	
	• Créer au sein du bureau du ministère public de la Cour d'appel une unité spécialisée dans la coopération internationale pour suivre et gérer les demandes d'assistance juridique mutuelle, y compris celles relatives à la LBC/FT.	
	• Signer des accords bilatéraux et officialiser la coopération internationale avec les pays avec lesquels la RDC partage des canaux informels pour échanger des informations, en accordant la priorité à ceux présentant des risques de blanchiment des capitaux/financement du terrorisme élevés.	

Annexe III. COVID-19 : conséquences sanitaires et riposte

1. **Les conséquences sanitaires de la COVID se limitaient à 40 254 cas confirmés et 916 décès à la fin juin 2021**, une grande majorité des cas étant concentrée à Kinshasa, la capitale. Lors de la première vague de l'épidémie, au printemps 2020, un confinement a été imposé à Gombe, le quartier des affaires de Kinshasa. Les sites miniers situés dans les provinces du Katanga et de Lualaba ont subi un confinement strict pendant toute la pandémie, les ouvriers ayant l'interdiction de quitter les lieux, mais un accord a été trouvé avec les entreprises minières en juillet afin de lever les mesures les plus sévères. Lors de la deuxième vague, le gouvernement a annoncé de nouvelles restrictions en décembre 2020, telles que l'instauration d'un couvre-feu, l'obligation du port du masque et l'imposition d'un test de dépistage aux voyageurs congolais et étrangers. Début juin 2021, les autorités sanitaires ont officiellement annoncé l'arrivée d'une troisième vague de la pandémie, avec Kinshasa pour épice.
2. **Début mars 2021, un premier envoi de 1,7 million de doses de vaccin contre la COVID-19 est arrivé à Kinshasa.** Il faisait partie du premier lot de fournitures envoyées par le COVAX, l'initiative mondiale lancée par l'OMS et d'autres partenaires sanitaires pour assurer un accès équitable au vaccin contre la COVID-19. L'objectif de cette première étape de la vaccination est de couvrir 20 % de la population, notamment les personnels de santé, les personnes âgées de plus de 55 ans ou souffrant de troubles de santé graves, bien que la peur des effets secondaires et la méfiance de la population aient retardé le lancement de la campagne de vaccination.
3. **Il importe de souligner que la COVID-19 n'est qu'un des graves problèmes sanitaires qui touche actuellement la RDC.** Depuis 2018, le pays a affronté quatre épidémies d'Ebola. La plus grave a frappé le Sud-Kivu en 2018 et provoqué 3 470 contaminations et 2 299 décès. Elle représente la deuxième plus grande épidémie d'Ebola au monde enregistrée à ce jour. Une autre épidémie s'est déclarée en juin 2020 dans la province de l'Équateur, déjà touchée en 2018. Elle a toutefois été déclarée terminée en novembre 2020 grâce à une mobilisation des vaccins et des traitements effectuée au bon moment. Il faut aussi préciser que la riposte à la COVID-19 a interféré avec les campagnes de vaccination contre la rougeole, qui se propage désormais dans toutes les provinces et a déjà entraîné plus de décès que la dernière épidémie d'Ebola dans le Sud-Kivu.
4. **Les autorités ont adopté une série de mesures budgétaires et monétaires pour riposter à la COVID-19.** Un plan national de préparation et de réponse doté d'un budget de 135 millions de dollars (0,3 % du PIB) a été élaboré avec l'appui des partenaires de développement. Coordonné par le professeur Muyembe, qui avait été chargé de la riposte à la dixième épidémie d'Ebola, ce plan vise à i) augmenter le dépistage précoce et la surveillance, et renforcer la coordination technique et opérationnelle au sein du gouvernement, ii) améliorer la qualité des soins médicaux, et iii) élaborer une communication préventive efficace.

5. Les mesures budgétaires suivantes ont été adoptées : i) exonération de la TVA pendant trois mois sur les produits pharmaceutiques et de base, ii) suspension des contrôles fiscaux pour les entreprises, iii) délai de grâce accordé aux entreprises pour les arriérés d'impôts, iv) déductibilité totale des impôts des dons effectués au fonds d'urgence COVID, v) fourniture gratuite de l'eau et de l'électricité pendant deux mois, vi) interdiction d'expulser des locataires en cas de non-paiement de leurs obligations financières entre mars et juin 2020, vii) suspension de la perception de la TVA sur la production et la vente de produits de base.

6. En mars 2020, la BCC a pris plusieurs mesures pour accroître la liquidité : i) diminution de 150 points de base de son taux directeur, à 7,5 %, ii) suppression des réserves obligatoires sur les dépôts à vue en monnaie locale, et iii) création d'une nouvelle facilité de financement garantie pour les banques commerciales de 24 mois au maximum pour soutenir le financement de nouveaux crédits pour l'importation et la production de produits d'alimentation et autres produits de base. La BCC a aussi différé l'adoption de nouvelles exigences de fonds propres, encouragé la restructuration des prêts improductifs et favorisé le recours aux paiements électroniques. Pour ancrer à nouveau les prévisions d'inflation et conserver un taux directeur positif en termes réels, la banque centrale a relevé son taux directeur à 18,5 % en 2020 et procédé à une intervention limitée sur le marché des changes, à hauteur de 25 millions de dollars, pour atténuer les pressions à la dépréciation.

Annexe IV. Dépenses sociales : plan de gratuité de l'éducation et secteur de la santé¹

Le président Tshisekedi a indiqué que l'amélioration du bien-être social représentait l'une des priorités de son mandat, notamment par le biais de l'éducation, avec le plan de gratuité, et de la santé.

Éducation

1. La mise en place du plan de gratuité dans l'éducation (primaire plus deux ans) en septembre 2019 constitue l'un des projets phares du président Tshisekedi. Avant 2019, les parents devaient verser une contribution monétaire pour payer les salaires des enseignants et les frais de fonctionnement des écoles. Le projet vise à alléger la charge financière que représentent pour les ménages les frais de scolarité des écoles primaires publiques et à accroître l'accès à l'école des enfants pauvres. D'après les données indicatives obtenues lors d'enquêtes téléphoniques menées auprès des ménages de trois provinces (Kinshasa, Ituri et Nord-Kivu), cette mesure a eu une forte incidence sur les taux d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire. Les projections nationales établies à partir de ces résultats partiels montrent que le taux d'inscription au primaire approchait 95 % en 2020, contre 75 % trois ans auparavant.

2. Près de 60 000 enseignants de l'enseignement primaire public ont été recensés et ajoutés aux effectifs rémunérés par l'État en novembre 2020. Les enseignants qui ont été comptabilisés grâce à un recensement national sont ceux qui travaillent dans des écoles primaires publiques reconnues et qui satisfont aux critères de qualification transparents du ministère de l'Éducation. Ce chiffre représente une hausse de 13 % du nombre total d'enseignants dans les écoles primaires publiques et de nouvelles phases de recensement devraient à l'avenir permettre d'ajouter de manière transparente d'autres enseignants qualifiés. Par ailleurs, depuis novembre 2020, plus de 80 000 enseignants du secondaire public, enseignants du préscolaire et du personnel administratif ont également été ajoutés à la masse salariale de l'État. Les dépenses publiques d'éducation ont atteint 2,3 % du PIB en 2020, soit une hausse de 51 % par rapport à celles enregistrées au cours des sept années précédentes.

3. Avec le Projet d'urgence pour l'équité et le renforcement du système éducatif (700 millions de dollars sur trois ans) approuvé en juin 2020, la Banque mondiale soutient le plan de gratuité dans 10 des 16 provinces où il est appliqué, soit pour 54 % des enfants. D'autres donateurs, dont l'Agence française de développement (AFD) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ont également apporté récemment leur concours financier à l'intégration d'un certain nombre d'enseignants non payés aux effectifs rémunérés par l'État. Plusieurs partenaires préparent des plans pour apporter un nouveau soutien financier à l'enseignement primaire en RDC, notamment l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le bureau britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) et l'AFD.

¹Source : Banque mondiale.

Santé

4. Le secteur de la santé congolais souffre de plusieurs maux. Premièrement, les dépenses de santé par habitant sont faibles à 20 dollars par personne, dont 3 dollars à peine sont pris en charge par l'État d'après les comptes nationaux de la santé 2018 publiés en 2020. Deuxièmement, l'allocation budgétaire à la santé reste faible (10 % en 2019, budget du ministère de la Santé) et la moitié est financée par des donateurs, qui envoient les ressources par l'intermédiaire du ministère des Finances. Les ménages représentent la principale source des dépenses de santé, avec 45 % du total, soit 9 dollars par habitant. Enfin, la RDC est très dépendante des financements extérieurs, 35 % des dépenses de santé totales provenant des financements des donateurs selon les comptes nationaux de la santé 2018. Conscient de ces difficultés, le ministère de la Santé a élaboré une stratégie sanitaire nationale en 2018, baptisée plan national de développement sanitaire 2019-22, qui fixe les priorités pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, autre pierre angulaire du programme de réformes du président Tshisekedi. Le plan national de développement sanitaire souffre toutefois d'un déficit de financement, que la pandémie de COVID-19 a encore aggravé. La pandémie a de surcroît exacerbé les difficultés à atteindre les populations : à Kinshasa, le nombre de personnes se rendant dans les centres de santé a été réduit de plus de la moitié entre mars et juin 2020 en raison de la COVID-19.

5. L'une des priorités du plan national de développement sanitaire est de fournir un ensemble de services de santé maternelle et infantile (dont la vaccination) et de proposer des interventions pour prévenir et traiter les maladies transmissibles (tuberculose, VIH/SIDA, paludisme). Les autorités ont commencé à prendre en charge les dépenses relatives aux vaccins et au VIH/SIDA, à la tuberculose et au paludisme grâce à l'appui financier des donateurs, mais également avec le budget national pour la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente.

6. Fondé sur les priorités du plan national de développement sanitaire, l'objectif indicatif des dépenses sociales a été défini en étroite collaboration avec les donateurs impliqués dans le secteur de la santé. Il doit garantir que les services de santé essentiels soient préservés et qu'ils restent prioritaires dans le budget du ministère de la Santé. Il doit aussi appuyer le suivi régulier de l'utilisation des dépenses actuelles pour les services de santé essentiels. Cet objectif constitue un seuil des dépenses pour trois programmes sanitaires fondamentaux :

- santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et soins de santé rudimentaires, hors salaires ;
- décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels ;
- décaissement du cofinancement tuberculose/ paludisme / VIH/SIDA.

Annexe V. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risques	Probabilité / Horizon	Répercussions potentielles sur l'économie	Riposte
Risques intérieurs			
Assouplissement de la politique budgétaire	Moyenne	Élevées La stabilité macroéconomique pourrait être compromise si le gouvernement recourt au financement monétaire.	- Établir des budgets réalistes en alignant les recettes disponibles et les sources de financement extérieur recensées. - Tolérer des emprunts extérieurs prudents.
Mécontentement social généralisé et instabilité politique	Moyenne	Élevées L'élaboration de la politique économique serait compromise et l'insécurité économique s'accroîtrait.	- Continuer de maîtriser les dépenses et éviter le financement monétaire des opérations des administrations publiques
Escalade de l'épidémie d'Ebola	Moyenne	Moyennes Une nouvelle épidémie a commencé et n'est pas encore maîtrisée.	- Établir des plans d'urgence. - Obtenir une aide technique et financière extérieure et mobiliser des ressources intérieures pour lutter contre l'épidémie.
Escalade des conflits armés en cours	Faible	Faibles (pour l'ensemble du pays) L'activité économique souffrirait principalement dans les régions qui ne sont pas bien intégrées au reste du pays.	- Ménager un espace budgétaire pour une telle urgence.
Risques extérieurs potentiels – chocs conjoncturels			
Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19	Élevée	Élevées Le nombre de décès augmenterait et les mesures de confinement, conjuguées à la faible demande mondiale, continueraient à nuire à l'économie nationale.	- Maintenir la discipline budgétaire, notamment en établissant des priorités dans les dépenses, pour créer un espace budgétaire pour les mesures d'urgence. - Continuer à mobiliser le soutien de la communauté internationale. - Conserver un taux de change flexible pour qu'il fasse office d'amortisseur.
Exacerbation des tensions géopolitiques et des risques de sécurité	Moyenne	Moyennes La demande d'exportations, de la Chine en particulier, chuterait, ce qui nuirait à l'économie intérieure.	- Accumuler des réserves de change pour servir d'amortisseurs. Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. - Développer la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECA)

¹ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les chocs conjoncturels et le scénario mettent en évidence les risques qui pourraient se concrétiser à plus court terme (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la situation actuelle. Les risques structurels sont les risques susceptibles de perdurer à plus long terme.

Annexe VI. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : les services du FMI sont d'avis que la position extérieure de la DRC est légèrement plus faible que le niveau attendu compte tenu des paramètres économiques fondamentaux et des politiques souhaitables. La méthode EBA-lite indique une position plus solide, mais ce résultat s'explique par une révision à la baisse de la norme dans le sillage de l'amélioration des perspectives de croissance due à la hausse du prix des matières premières en 2021 et à l'augmentation de la production minière.

Ripostes possibles : compte tenu des besoins persistants de financement de la balance des paiements, l'accumulation des réserves repose sur l'accord au titre de la FEC proposé. Des réformes budgétaires et structurelles sont prévues pour atteindre une croissance durable, améliorer le climat des affaires et les institutions et concourir à libérer les investissements financés sur les ressources intérieures et extérieures, et les prêts et aides concessionnels. Ces sources de financement réduiraient la pression sur les réserves de change et soutiendraient la viabilité extérieure.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Les dernières données disponibles sur la position extérieure globale nette (PEGN) datent de 2018. La structure de la PEGN de la RDC est très simple. L'immense majorité des avoirs provient des dépôts des banques commerciales avec des contreparties non-résidentes, tandis que les passifs sont principalement des investissements directs, notamment dans le secteur minier. La mesure existante de gestion des flux de capitaux qui impose le rapatriement des bénéfices des entreprises minières (voir la partie sur le Compte de capital et d'opérations financières) explique en partie les importants dépôts non-résidents, puisque les dépôts de change des entreprises minières dans les banques nationales sont transférés à l'étranger par celles-ci étant donné le peu d'avoirs nationaux disponibles. Les passifs bruts apparaissent relativement peu élevés, ce qui traduit la faible capacité d'endettement du pays (voir l'analyse de la viabilité de la dette publique) mais aussi l'accès irrégulier du pays au financement dans le passé.

Évaluation. La position débitrice nette reflète les besoins persistants de financement de la balance des paiements. La structure des avoirs et passifs est néanmoins favorable, les avoirs non-résidents étant sous forme de dépôts et les passifs étant principalement des IDE.

2018 (% du PIB)	PEGN : - 47,2	Avoirs bruts : 15,4	Avoirs de réserve : 2,7	Passifs bruts : 62,6	Passifs de dette : 11,5
-----------------	---------------	---------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Compte des transactions courantes

Contexte. Le cuivre et le cobalt représentent 85 % des exportations totales de produits. Près d'un tiers des produits importés sont associés directement aux activités minières, plus encore si l'on tient compte des liens indirects. L'excédent des échanges de biens a été plus que compensé par le déficit des échanges de services, ce qui a conduit à un déficit commercial global. Les flux de revenu sont globalement équilibrés : les dons publics et les envois de fonds compensent les flux primaires privés et publics.

Évaluation. D'après la méthode EBA-lite, le solde des transactions courantes prévu pour 2020, de -2,2 % du PIB, est corrigé en fonction des facteurs cycliques habituels et des conflits/catastrophes naturelles et d'un nouveau paramètre d'un poids assez faible (0,2 % du PIB) lié à la COVID-19. Les révisions à la hausse de la croissance effectuées récemment, étayées par l'augmentation de la production minière et la révision à la hausse des prix des matières premières pour 2021, explique une norme estimée de solde courant inférieure pour 2020, à -5,1 % du PIB, ce qui impliquerait un écart de 3,1 % de PIB.

République démocratique du Congo : estimations modélisées pour 2020 (en pourcentage du PIB)		
	Modèle CC	Modèle TCER
Solde courant effectif	-4.0	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-1.2	
Facteur d'ajustement COVID-19 (+) 1/	0.2	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (+)	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.8	
CC corrigé	-3.4	
Norme CC (à partir du modèle) 2/	-3.1	
Ajustements à la norme (+)	0.0	
Norme du CC corrigé	-3.1	
Écart du CC	-0.3	0.6
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	2.5	
Élasticité	-0.25	
Écart de TCER (en pourcentage)	1.1	-2.4
1/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence		
2/ Corrigé des variations cycliques, y compris pour assurer une cohérence multilatérale.		

Taux de change réel	
Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 2 % en 2020, tandis que le taux de change effectif nominal a diminué de 5,6 % (moyenne sur la période). Ces taux sont légèrement supérieurs aux moyennes observées au cours des cinq dernières années (respectivement 1,3 et -9,2 %). Évaluation. L'écart de TCER est jugé conforme à l'écart de solde courant calculé par les services du FMI et l'élasticité estimée. D'après la méthode EBA-lite, le taux de change effectif réel est légèrement surévalué (voir le tableau ci-contre). Les résultats de cette méthode pour le TCER sont généralement moins fiables pour les pays présentant un échantillon court ou qui ont connu de grands changements structurels qui ne sont pas bien pris en compte dans la régression. Les politiques macroéconomiques et structurelles devraient néanmoins contribuer à combler ces écarts.	
RDC : modèle TCER en 2020	
Ln(TCER) effectif	4.85
Ln(TCER) ajusté	4.86
Ln(TCER) norme	4.87
Résiduel	-0.01
Écart TCER	-2.4%

Compte de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. La RDC ayant peu accès aux marchés financiers internationaux, le compte de capital et d'opérations financières dépend principalement des flux du secteur public (compte de capital et d'investissement), des flux provenant de l'industrie minière (IDE) et des activités des banques commerciales (dépôts étrangers adossés à des dépôts de change nationaux).

Évaluation. Outre les risques associés aux exportations en raison de l'instabilité des marchés des matières premières, les risques principaux proviennent des variations considérables que connaît la disponibilité des financements des projets (compte de capital) ou des prêts au secteur public (compte d'opérations financières). Ces risques ne devraient pas se concrétiser tant que l'accord au titre de la FEC sera en vigueur. De nouveaux flux pourraient par ailleurs se mettre en place. L'exigence de rapatriement de 60 % des recettes d'exportation constitue une mesure de gestion des flux de capitaux au titre de la vision institutionnelle du FMI sur les flux de capitaux. Conformément à celle-ci, l'exigence de rapatriement devra être réduite au fur et à mesure de l'évolution des ajustements et de la diminution des pressions sur la balance des paiements.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

Contexte. Depuis 2015, les réserves sont continuellement inférieures à 5 semaines d'importations et représentaient 1,8 semaine des importations 2021 à la fin 2020. En 2019 et jusque début 2020, ce sont principalement les avances versées au gouvernement qui ont ponctionné les réserves de la BCC. Les avances ont cessé depuis le décaissement de la FCR en avril 2020 et les autorités se sont fermement engagées à ne pas reprendre ces pratiques. En 2020, la BCC a réalisé près de 33 millions de dollars de ventes nettes de devises aux enchères afin d'injecter des liquidités dans les périodes de dysfonctionnement du marché.

Évaluation. Les réserves sont actuellement à un faible niveau et reflètent les besoins persistants de la balance des paiements. L'objectif principal de l'accord au titre de la FEC est d'accroître leur couverture.

Annexe VII. Stratégie de renforcement des capacités

Stratégie de renforcement des capacités

1. La stratégie du FMI pour le renforcement des capacités en République démocratique du Congo privilégie les axes suivants à moyen terme : i) renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, en particulier les capacités d'élaboration et d'exécution du budget, ii) renforcer les fonctions de contrôle, d'audit et de publication des données de la banque centrale, ainsi que ses opérations monétaires, iii) améliorer la collecte des données sur la dette, en particulier concernant les entreprises publiques, iv) accroître les capacités de contrôle et de réglementation bancaires, v) améliorer les institutions et les lois consacrées à la lutte contre la corruption, et vi) améliorer la collecte et la publication des comptes nationaux et des données budgétaires.

Principales priorités d'ensemble en matière de renforcement des capacités

Priorités	Objectifs
Gestion des finances publiques	Améliorer l'élaboration et l'exécution du budget, réformer la comptabilité publique, la gestion de trésorerie et les procédures d'audit, et réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA).
Politique et administration fiscales	Simplifier et rationaliser les impôts, estimer et rationaliser les dépenses fiscales, renforcer l'administration des recettes.
Cadre et opérations de politique monétaire, gouvernance de la banque centrale	Optimiser les opérations de change et la gestion des réserves de change et améliorer les processus d'information financière, d'audit et de contrôle de la BCC tel qu'indiqué dans l'évaluation des sauvegardes 2020, accroître l'efficacité du cadre de politique monétaire.
Collecte et gestion des données de la dette	Améliorer la collecte des données sur la dette, notamment celles des entreprises publiques et les arriérés intérieurs, définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, créer une infrastructure efficace pour les titres publics.
Contrôle et réglementation du secteur financier	Améliorer les capacités de contrôle et de réglementation bancaires, renforcer les réglementations bancaires et les normes prudentielles.
Lutte contre la corruption	Réviser le cadre juridique de lutte contre la corruption conformément aux recommandations de l'évaluation de la gouvernance 2020, créer une nouvelle agence de lutte contre la corruption.
Renforcer les statistiques macroéconomiques et budgétaires	Améliorer l'établissement des comptes nationaux et actualiser les données des années les plus récentes, améliorer la compilation des données budgétaires.

Principaux risques et mesures d'atténuation

2. L'instabilité politique et la mauvaise gouvernance des institutions constituent les principaux risques car elles compliquent la fourniture effective de l'assistance technique et nuisent à l'appropriation des réformes associées. Il conviendra d'évaluer régulièrement la volonté et la capacité de mettre en œuvre les recommandations d'assistance technique. Un dialogue soutenu avec les nouvelles autorités sera nécessaire pour convenir des programmes d'assistance technique et de leurs principaux objectifs et pour améliorer la rentabilité potentielle des activités de renforcement des capacités du FMI.

Point de vue des autorités

3. Les autorités ont souscrit aux priorités recensées pour l'aide du FMI au renforcement des capacités. Elles recherchent notamment une assistance dans les domaines suivants :

- Rédaction de notes d'orientation technique relatives aux procédures budgétaires et à l'établissement des données budgétaires.
- Organisation d'un séminaire pour les députés et sénateurs sur la crédibilité du budget et la gestion des finances publiques.
- Renforcement du contrôle bancaire.
- Renforcement des processus de contrôle et d'information financière de la banque centrale, ainsi que des instruments et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC

28 juin 2021

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Chère Madame la directrice générale :

1. Notre économie a été gravement touchée par la pandémie de Covid-19, avec une croissance du PIB estimée à seulement 1,7% en 2020 malgré une expansion de près de 10% du secteur extractif. Le manque à gagner en termes de recettes publiques qui en a résulté a entraîné des avances de la banque centrale au gouvernement et une forte augmentation de l'inflation, parallèlement à une rapide dépréciation du franc congolais. Dans ce contexte, le pacte de stabilité signé entre la banque centrale et l'équipe économique du gouvernement, ainsi que le décaissement au titre de la facilité de crédit rapide en avril 2020, ont contribué de manière critique à stabiliser la situation économique et financière, même si des besoins de financement substantiels subsistent à moyen terme pour atténuer les conséquences sociales de la crise et soutenir la reprise économique.
2. Pour aider à combler les besoins de financement extérieur et soutenir notre politique à moyen terme et nos programmes de réforme, le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) sollicite par la présente un financement au titre de la Facilité Elargie de Crédit d'un montant de 1 066 millions de DTS, correspondant à 100 % du quota, sur une période de trois ans. Nous sommes convaincus que l'engagement du FMI jouera un rôle de catalyseur pour l'obtention de financements supplémentaires de la part des partenaires de développement, que nous continuerons de rechercher activement pendant la période du programme.
3. Le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les mesures politiques et les réformes structurelles envisagées pour soutenir la reprise post-Covid-19 et pour relancer les progrès vers une croissance forte, inclusive et soutenable. Le programme du gouvernement a été présenté par le Premier ministre à l'Assemblée nationale le 26 avril 2021, s'inspirant de la vision du Président de la République qui a été développée dans le Plan stratégique national de développement pour 2019-2023. Notre programme à moyen terme vise à créer des marges de manœuvre budgétaires pour les dépenses indispensables dans les secteurs de la santé et de l'éducation et pour l'investissement public dans les infrastructures, grâce à des augmentations substantielles des recettes et à une meilleure composition des dépenses. En outre, ce programme favorisera un renforcement significatif de la transparence budgétaire, de la gouvernance économique, ainsi qu'une intensification de la lutte contre la corruption afin de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer le climat des affaires. Notre programme vise également à renforcer davantage

le cadre de la politique monétaire et la supervision financière pour favoriser le crédit et renforcer l'inclusion financière.

4. Comme détaillé dans le MPEF, nous avons fait d'importants progrès pour l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des ressources publiques consacrées à la lutte contre la pandémie de Covid-19, conformément à nos engagements énoncés dans la lettre d'intention jointe au décaissement d'avril 2020 au titre de la facilité de crédit rapide.

5. De plus, ayant requis auprès de nos créanciers bilatéraux officiels la suspension temporaire du service de la dette, conformément à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) soutenue par le G-20 et le Club de Paris, nous nous engageons à respecter ses exigences : nous utiliserons des ressources au titre de l'ISSD pour des dépenses de santé liées au COVID-19 et pour des mesures d'atténuation à la crise économique, et nous surveillerons de près et rendrons compte de l'utilisation des ressources Covid-19.

6. Le premier décaissement au titre de l'accord soutenu par la Facilité Elargie de crédit (FEC) que nous avons requis permettra de combler le déficit de financement anticipé de la balance des paiements et d'augmenter les réserves internationales de la banque centrale (Banque Centrale du Congo, BCC) par rapport à leur faible niveau actuel.

7. Nous nous abstiendrons d'introduire des mesures ou des politiques qui aggraveraient les difficultés actuelles de la balance des paiements. Nous nous abstiendrons d'imposer de nouvelles restrictions ou d'intensifier les restrictions existantes sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes, d'imposer des restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements ou des pratiques en matière de taux de change multiples, ou de conclure des accords de paiement bilatéraux qui soient incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI. En outre, conformément à la politique de sauvegarde du FMI, la BCC s'engage à se conformer aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2020.

8. Nous pensons que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées et suffisantes pour atteindre les objectifs du programme. Cependant, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous consulterons le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux usages du FMI concernant ces consultations. Nous fournirons également aux équipes du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et les mesures contenues dans le protocole d'accord technique (PAT).

9. Les autorités de la RDC acceptent la publication de la présente lettre d'intention (LI), du MPEF et du PAT ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la demande d'un accord au titre de la FEC et de l'Analyse de viabilité de la dette, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Cordialement,

/s/

Jean-Michel Sama Lukonde
Premier Ministre

/s/

Nicolas KAZADI
Ministre des Finances

/s/

Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
Gouverneur de la BCC

/s/

Aimé BOJI SANGARA
Ministre d'Etat
Ministre du Budget

Pièces jointes:

- Mémoire des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

Ce mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) passe en revue les développements économiques récents et expose les objectifs économiques à moyen terme et le cadre politique du gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), pour lesquels nous demandons un soutien dans le cadre d'un accord de facilité élargie de crédit (FEC). Ce MPEF décrit les politiques macroéconomiques et les réformes structurelle du gouvernement pour renforcer la stabilité macroéconomique, créer un espace budgétaire, améliorer la gouvernance et renforcer la stabilité et le développement du secteur financier, conformément aux objectifs du gouvernement visant à accroître la croissance économique durable, à relever le niveau de vie et à améliorer les conditions sociales.

INTRODUCTION

1. La RDC reste extrêmement fragile, après avoir subi des décennies de crises humanitaires et politiques récurrentes. Notre pays se remet encore d'une série de conflits qui ont éclaté dans les années 90 et qui ont causé, directement ou indirectement, plus de 5 millions de morts. Nous sommes toujours confrontés à des actes de violence dans certaines régions, et notre pays accueille plus d'un demi-million de réfugiés et cinq millions de personnes déplacées internes (PDI), la plus grande population de PDI en Afrique. Les flambées de maladies mortelles tuent fréquemment un grand nombre de personnes. Les bouleversements et les perturbations économiques, également alimentés par l'instabilité politique, ont conduit à une baisse du PIB réel par habitant de plus de 1 100 dollars en 1990 à environ 500 dollars aujourd'hui, exacerbant l'extrême pauvreté, avec plus des deux tiers de la population vivant sous le seuil d'extrême pauvreté de moins de 1,90 dollars par jour. Dans un contexte d'extrême fragilité, nos ressources naturelles exceptionnelles, incluant d'immenses réserves de minéraux et au moins 80 millions d'hectares de terres arables dont moins de 10% sont cultivées, restent sous-exploitées.

2. Face à ces défis, nous sommes déterminés à apporter des changements positifs, de meilleures conditions de vie et un avenir prometteur à notre population, et nous nous sommes activement réengagés avec le FMI et les autres partenaires internationaux. Après son investiture en janvier 2019, à la suite du premier transfert pacifique de pouvoir de notre histoire, le Président Tshisekedi a renoué le dialogue avec la communauté internationale pour chercher des appui pour sa vision du développement. Après avoir achevé en août 2019 la première consultation au titre de l'article IV depuis 2015, notre demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) a été approuvée à la fin de 2019 en même temps qu'un programme de référence soutenant nos efforts pour renforcer la stabilité macroéconomique et des réformes structurelles pour commencer à améliorer la gouvernance et lutter contre la pauvreté omniprésente. L'objectif était également d'ouvrir la voie à un programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). En avril 2020, un autre décaissement au titre de la FCR a été approuvé pour faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19.

3. Un accord au titre de la FEC soutiendra nos efforts pour faire face à l'impact économique de la pandémie, pour faire progresser la dynamique des réformes afin d'augmenter et de soutenir la croissance conformément aux priorités du gouvernement, ainsi que pour catalyser les financements des partenaires. À court terme, la FEC contribuera à soutenir nos efforts d'atténuation des effets de la pandémie et à jeter les bases d'une reprise durable grâce à un cadre macroéconomique crédible. S'appuyant sur les réformes lancées depuis 2019, le nouveau gouvernement investi par le parlement le 26 avril 2021 s'est engagé à accélérer la mise en œuvre d'un programme vigoureux de réformes structurelles pour soutenir une croissance inclusive et remédier aux fragilités de longue date, maintenir la stabilité macroéconomique, créer de l'espace budgétaire pour les investissements indispensables dans le capital physique et humain et réduire la pauvreté. Un engagement avec le FMI via un programme soutenu par un accord FEC aidera à répondre à nos besoins en matière de balance des paiements, à catalyser des projets extérieurs et des soutiens budgétaires indispensables, et à attirer des investissements privés étrangers.

EVOLUTIONS RÉCENTES

4. La pandémie a entraîné une forte décélération de l'activité économique non-minièr tandis que le secteur minier a néanmoins affiché une forte croissance. Nous estimons que la production s'est accrue d'environ 1,7% en 2020 contre une croissance anticipée à plus de 3% avant la pandémie. L'impact du confinement au premier trimestre de 2020 a affecté le secteur non minier (on estime qu'il s'est contracté d'environ 1,3% l'année entière, mais le secteur extractif a été résilient avec une croissance de 9,7%, sans fermeture majeure ou prolongée de mines en raison de la propagation limitée du COVID-19 dans les régions minières.

5. Le gouvernement a pris des mesures d'atténuation du choc, coordonnées via un plan de réponse multisectoriel, et a ajusté ses politiques pour faire face à l'impact économique et social de la pandémie. Le 21 mars 2020, le président de la République a déclaré l'état d'urgence sanitaire (qui a pris fin le 21 juillet), complété par des mesures réglementaires telles que des fermetures temporaires de frontières, des quarantaines et des tests systématiques pour les voyageurs, des restrictions sur les événements publics et des confinements temporaires, notamment à Gombe, le quartier des affaires de Kinshasa. Avec le soutien de nos partenaires du développement, nous avons préparé un plan de réponse multisectorielle d'urgence, doté d'un budget de 135 millions de dollars (0,3% du PIB). Les mesures spécifiques de ce plan comprenaient (i) des dépenses ciblées pour renforcer la détection, la surveillance et améliorer la qualité des soins médicaux ; (ii) diverses mesures fiscales, y compris des mesures d'allègement fiscal ciblées et des prolongations de délais pour certaines déclarations et certains paiements ; et (iii) l'appui de la Banque Centrale du Congo (BCC) au secteur financier à travers des mesures visant à atténuer les problèmes de liquidité.

6. L'impact de la pandémie sur les recettes et les dépenses a conduit à un déficit budgétaire plus élevé qu'anticipé dans le programme de référence. Les recettes fiscales ont été négativement affectées par les mesures d'endiguement qui ont compliqué la collecte des recettes et par les retards dans la mise en œuvre des réformes fiscales, y compris le rétablissement du fonctionnement normal de la TVA et la digitalisation des processus de collecte des recettes. Du côté

des dépenses, au-delà de l'impact sur la masse salariale en lien avec la mise en œuvre du plan de gratuité de l'éducation primaire, des pressions supplémentaires sont venues de la nécessité de faire face à la pandémie. Au total, le déficit budgétaire global du gouvernement central a atteint 2,1% du PIB en 2020, contre un déficit de 0,6% prévu au moment de l'approbation du programme de référence.

7. Après quelques dérapages au premier semestre 2020, nous avons pu contenir les soubresauts en termes de dépréciation du taux de change et d'inflation grâce à un resserrement des politiques. En partie à cause de la pandémie, la BCC a fourni au gouvernement des avances équivalant à environ 0,3% du PIB jusqu'en avril 2020. Cela a contribué à une accélération de l'inflation, qui a culminé à 15,7% en glissement annuel en août 2020, et à une rapide dépréciation du franc congolais. A la suite du décaissement de l'appui budgétaire du FCR en avril 2020 (voir 112), la BCC, le Ministère des Finances et le Ministère du Budget ont signé un pacte de stabilité, qui a été décisif pour resserrer l'exécution des dépenses et arrêter les avances de la banque centrale. En outre, la politique monétaire a été sensiblement resserrée. En conséquence, l'inflation a fortement ralenti et les pressions sur le taux de change se sont atténuées dans la deuxième partie de l'année 2020.

8. Le décaissement rapide au titre de la FCR en avril 2020 a contribué à combler les écarts budgétaires et de balance des paiements à court terme, préservant la stabilité face à la pandémie. Le soutien rapide du FMI avec un décaissement au titre de la FCR d'un montant de 363 millions de dollars (0,7 pour cent du PIB) approuvé en avril 2020, dirigé vers le budget, a été crucial pour financer des dépenses essentielles et urgentes. Ce soutien a permis au gouvernement de compenser en partie la baisse des recettes publiques, tandis que les dépenses étaient contrôlées strictement en fonction de la situation de trésorerie. Les besoins immédiats de la balance des paiements ont également été comblés et la baisse des réserves internationales de la BCC a été contenue, passant de 730 millions de dollars à fin 2019 à 709 millions de dollars à fin 2020, représentant moins de 2 semaines d'importations.

PROGRAMME MACROÉCONOMIQUE ET OBJECTIFS

A. Performance du programme de référence

9. Malgré des circonstances difficiles, nous pensons que la performance dans le cadre du programme de référence a été globalement satisfaisante si on prend en compte les actions correctives mises en œuvre après son expiration. Nous avons atteint tous les objectifs indicatifs (OI) pour la date de test de fin décembre 2019, à l'exception du plafond de souscription ou de garantie de nouvelle dette extérieure non concessionnelle en raison du financement d'un important projet de développement pour l'aéroport international de N'Djili. Dans le contexte de l'impact économique de la pandémie, nous avons manqué plusieurs OI pour les dates de test de mars et mai 2020, dont le plancher sur le solde budgétaire intérieur (en base caisse) et le plafond du financement net de la BCC au gouvernement. Cependant, nous avons pu mettre en œuvre tous les repères structurels (RS) à l'exception du rétablissement de la TVA sur les importations des sociétés minières compte tenu de contraintes législatives, y compris du calendrier parlementaire. Une réalisation dans

le cadre du programme de référence à souligner est la publication de tous les nouveaux contrats miniers depuis fin 2019 et d'un total de 146 contrats sur une liste de 162, y compris tous les contrats critiques mis en évidence par la société civile. Par ailleurs, nous avons mis en place des actions correctives fortes, notamment la signature d'un Arrêté interministériel pour renforcer la gestion de la dette publique et le suivi de tous les nouveaux contrats de dette, et la signature d'un pacte de stabilité entre la BCC et le ministère des finances excluant l'utilisation des avances de la BCC pour financer le déficit budgétaire.

10. Deux évaluations cruciales menées au cours de la période couverte par le programme de référence ainsi qu'une assistance technique active ont ouvert la voie à un engagement de programme dans le cadre d'un accord FEC. Les évaluations de la gouvernance et des sauvegardes qui ont eu lieu respectivement en décembre 2019 et février 2020 montrent l'ampleur des réformes nécessaires et fournissent des recommandations claires pour leur hiérarchisation et leur articulation en vue d'un calendrier de mise en œuvre. En outre, l'assistance technique intensive que nous avons reçue a renforcé notre capacité institutionnelle à mettre en œuvre un programme soutenu par le FMI.

B. Objectifs du Programme et Perspectives

11. Le gouvernement est engagé à maintenir la stabilité macroéconomique et à placer la RDC sur la voie d'une croissance durable et inclusive centrée sur l'amélioration du capital physique et humain et sur une gouvernance solide, comme le prévoit le programme du gouvernement. Le programme du gouvernement a été présenté par le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale le 26 avril 2021, suivi par l'investiture du gouvernement. Ce programme s'appuie sur la vision du Président de la République qui a été développée peu avant dans le Plan National Stratégique de Développement 2019-2023 dévoilé en décembre 2019. Ce plan s'articule autour de cinq piliers principaux: (i) le développement du capital humain et l'inclusion sociale, soutenu par des politiques et des dépenses sociales renforcées, avec une attention particulière pour l'éducation, la santé et le logement; (ii) le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix; (iii) la consolidation et la diversification des sources de croissance économique, avec le renforcement des secteurs à fort potentiel de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et ceux à fort potentiel de création d'emplois (foresterie, agriculture, agro-industrie); (iv) la reconstruction et la modernisation des infrastructures indispensables dans les transports, l'énergie et les télécommunications; et (v) la protection de l'environnement, en utilisant nos ressources naturelles de façon durable, en respectant les normes environnementales et en améliorant la résilience au changement climatique.

12. Les priorités dans le cadre de l'accord au titre de la FEC sont alignées sur le programme de réforme du gouvernement. Notre priorité immédiate est de soutenir la reprise économique. Nous nous concentrerons également sur des réformes structurelles urgentes et bien ciblées pour promouvoir une croissance inclusive, réduire la pauvreté et lutter contre les fragilités à long terme. Nos principaux objectifs qui doivent être soutenus par l'accord FEC sont les suivants :

1. Accroître la mobilisation des recettes intérieures afin d'augmenter l'espace budgétaire pour financer les investissements et les dépenses sociales indispensables.
2. Renforcer la gouvernance, y compris la gestion et la transparence des ressources naturelles et le cadre de lutte contre la corruption.
3. Renforcer la politique monétaire et la stabilité financière, notamment en améliorant l'indépendance de la banque centrale.

13. La loi de finances 2021 repose sur des hypothèses de recettes et de financement crédibles. Contrairement à la loi de finances 2020 qui s'est avérée trop optimiste, compliquant l'exécution budgétaire, la loi de finances 2021 approuvée en décembre 2020 reposait sur des hypothèses de recettes plus réalistes, avec des hypothèses de financement intérieur prudentes, compte tenu de la relance récente du marché domestique des titres publics.

14. Conformément au scénario de référence du programme, nous prévoyons que la croissance économique rebondira en 2021 et continuera d'accélérer à moyen terme alors que la demande extérieure se redresse et que nos réformes commencent à porter leurs fruits. Nous prévoyons que la croissance du PIB rebondira à 4.9% en 2021, soutenue par une forte production du secteur minier et un rebond partiel du secteur non-minier. À moyen terme, nous prévoyons une accélération de la croissance du PIB à près de 6%. La RDC s'appuiera sur une hausse de la production du secteur minier—avec plusieurs grands projets à un stade avancé, comme celui de Kamoia—et sur le développement de plusieurs secteurs prometteurs, tels que l'agriculture et l'agro-industrie, l'énergie, les transports et les télécommunications. Pour atteindre nos objectifs de croissance forte et durable, nous devons faire des progrès substantiels dans l'amélioration du capital physique et humain, ce qui nécessite une augmentation significative des investissements. Nous nous appuyerons sur l'amélioration des recettes fiscales et non fiscales et une meilleure qualité des dépenses pour favoriser les investissements publics, et sur l'amélioration de l'environnement des affaires pour mobiliser les investissements privés. Nous prévoyons que les exportations vont continuer à se remettre de la crise et que les importations augmenteront en même temps que les dépenses en capital, le déficit du compte courant (y compris transferts) se stabilisant à environ 1,3% du PIB à moyen terme, permettant une augmentation graduelle des réserves internationales.

C. Politiques du Programme et Risques pour les Perspectives

15. Notre politique budgétaire reposera sur la limitation du déficit budgétaire total à des niveaux compatibles avec l'absence de financement direct de la banque centrale et la viabilité budgétaire à moyen terme. Cela implique un déficit budgétaire total (base caisse) d'environ 1% du PIB par an à moyen terme, qui constituera l'ancrage budgétaire du programme en tant que critère de réalisation (CR) quantitatif. Nous nous engageons à nous abstenir de tout financement du budget par la banque centrale (direct ou indirect à travers l'octroi de garanties), ce qui sera doublement assuré par un CR avec un plafond zéro sur les variations du crédit net de la banque centrale au gouvernement ainsi que par un CR avec un plafond sur les actifs intérieurs nets de la BCC (voir

tableau 1 pour plus de détails). Nous fournirons aussi des informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis existants, les conditions de ces prêts et les garanties connexes.

16. La FEC contribuera à augmenter les réserves de change de la BCC. Nos politiques soutenues par l'accord au titre de la FEC devraient améliorer les conditions macroéconomiques de la RDC et participer à la reconstitution graduelle des réserves de change de la BCC, qui sont à un très bas niveau (environ deux semaines de couverture des importations). De fait, la stabilisation de nos comptes extérieurs et de notre situation budgétaire (qui devrait permettre à moyen terme l'accumulation de dépôts publics à la BCC), l'adoption d'un nouveau cadre de réserves obligatoires pour les dépôts en devises, et un soutien plus actif de la communauté internationale au fil du temps, devraient contribuer à augmenter progressivement le niveau des réserves internationales officielles à plus de 5 semaines d'importations d'ici à la fin du programme. Cet objectif crucial du programme sera suivi par un CR avec des planchers sur les variations des réserves internationales nettes.

17. Afin de préserver la viabilité de la dette, nous continuerons de recourir principalement à des subventions et à des prêts concessionnels comme sources de financement extérieur. À environ 14% du PIB, notre stock de dette publique extérieure est faible, mais le risque de surendettement reste modéré en raison de la faiblesse des recettes budgétaires et de la volatilité des recettes d'exportation. Nous continuerons de suivre une stratégie de gestion prudente de la dette visant à maintenir le niveau de risque de défaut actuel et la viabilité de la dette. Avec cet objectif, les nouveaux emprunts publics favoriseront les prêts offerts à des conditions concessionnelles. Cela dit, certains emprunts à long terme semi-concessionnels et non-concessionnels peuvent être envisagés dans des circonstances limitées pour répondre à des dépenses critiques (par exemple, pour des projets d'investissement à haut rendement). Pour concilier nos besoins d'investissement et les financements extérieurs associés avec la nécessité de préserver la soutenabilité de la dette, nous nous engageons à respecter un plafond pour la souscription ou la garantie de nouvelle dette extérieure non-concessionnelle par le gouvernement central, fixé en tant que CR (voir tableau 1 et PAT pour plus de détails). Nous continuerons à renforcer la collecte et la communication des données relatives à la dette des entreprises publiques. Nous nous engageons à éviter tout arriéré extérieur (CR).

18. Parallèlement à la préparation de la loi de finances initiale pour 2022, le gouvernement préparera une loi de finances révisée pour 2021. Alors que l'enveloppe de dépenses sera affinée pour être alignée sur les priorités du nouveau gouvernement, la loi de finances révisée continuera d'être fondée sur des prévisions de recettes crédibles et sur des hypothèses de financement actualisées.

19. Nous prenons note de l'annonce d'une éventuelle allocation de DTS, qui pourrait se concrétiser d'ici à fin août 2021. Concernant l'utilisation de cette allocation, notamment la possibilité d'en réorienter une partie vers le budget en plus du renforcement des réserves internationales à la BCC, nous sommes conscients de l'impact d'une telle décision sur le cadre macroéconomique et les objectifs quantitatifs du programme. Par conséquent, nous discuterons de l'utilisation cette allocation de DTS à venir lors de la première revue.

20. Compte tenu des incertitudes sur l'environnement économique mondial et sur les perspectives d'appui budgétaire, nous avons discuté d'un scénario défavorable avec les services du FMI et de potentiels plans de contingence. Un scénario de croissance défavorable avec un rebond retardé pourrait se concrétiser en cas de reprise économique différée après la pandémie et de difficultés à éradiquer la maladie, nécessitant davantage d'efforts de confinement, ou encore d'une baisse soudaine des prix des minéraux. Cela pourrait avoir un impact sur la croissance de la RDC en 2021, à travers une demande extérieure plus faible et une baisse des investissements publics financés sur ressources extérieures. L'impact sur les recettes fiscales créerait, en l'absence de mesures, un déficit budgétaire supplémentaire. Si nous prévoyons que la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI aidera à catalyser les appuis budgétaires, un financement extérieur inférieur aux prévisions représente un risque supplémentaire. Si un tel scénario défavorable se concrétisait, notre réponse reposerait sur des économies budgétaires, en réduisant les dépenses moins prioritaires tout en préservant les dépenses sociales et les investissements prioritaires financés sur ressources intérieures.

21. A l'inverse, un scénario plus favorable pourrait se dessiner si une hausse des prix des minéraux et le résultat des premières réformes se traduiraient par une augmentation des recettes de l'Etat au-dessus des hypothèses du scénario de base du programme. Nous estimons que les premières réformes que va lancer le gouvernement, associées à des évolutions économiques qui pourraient être plus favorables qu'anticipé (avec notamment la possibilité d'une production minière plus forte que dans le cadrage macro-économique de base du programme) pourraient se traduire par des recettes budgétaires supérieures aux attentes. Dans ce scénario, tout en respectant les objectifs du programme notamment en termes de déficit public, nous pourrions envisager des dépenses supplémentaires dans les domaines prioritaires.

RÉFORMES STRUCTURELLES

D. Réformes budgétaires

Mobiliser les recettes domestiques

22. Nous avons des objectifs ambitieux de mobilisation des recettes à moyen terme soutenus par une stratégie couvrant à la fois les administrations fiscales et les politiques fiscales. Notre objectif est d'augmenter progressivement le ratio recettes sur PIB, en ligne avec nos pairs en Afrique subsaharienne et avec notre potentiel fiscal. S'il existe un potentiel important d'augmentation des recettes fiscales et non fiscales en RDC, nous sommes conscients que cela pourrait prendre du temps étant donné la nécessité de modifier les incitations, de renforcer l'administration des recettes et sa transparence et, par conséquent, de renforcer la confiance. Un objectif intermédiaire consisterait à augmenter le ratio recettes fiscales / PIB de 3,5 points de pourcentage pour atteindre 12.2% du PIB d'ici 2023, ce qui sera suivi par un objectif indicatif (tableau 1). La mobilisation des recettes s'appuiera sur les réformes suivantes :

- *Nous prendrons les mesures nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement de la TVA.* Sur la base des récentes recommandations d'assistance technique, nous avons mis en place à partir de la fin mars 2021 un système de TVA comptable pour les importations en provenance des sociétés minières afin de restaurer la chaîne de collecte de la TVA et d'éliminer la grande faille découlant de leur exonération. Nous allons également revoir l'instruction de l'arrêté pour qu'elle soit cohérente avec la législation existante et les meilleures pratiques internationales, et qu'elle s'applique aux sociétés minières dans leur ensemble, non pas à certains produits spécifiques. L'Inspection Générale des Finances (IGF) sera chargée de réaliser un audit limité à la certification des arriérés de TVA envers les sociétés minières à finaliser d'ici décembre 2021 déterminant les arriérés de TVA envers les sociétés minières. Sur cette base, un calendrier de remboursement sera adopté. Le ministère des Finances s'engage à diligenter cet audit d'ici à août 2021. Les critères d'assujettissement à la TVA seront revus dans le cadre de la réforme structurelle de la DGI (direction générale des impôts). De plus, des règles plus efficaces de transfert de fichiers entre services fiscaux seront mises en œuvre. Les contrôles seront renforcés et mieux ciblés grâce à une analyse dynamique des risques.
- *Nous moderniserons notre administration fiscale.* À cet effet, la gouvernance des trois principales administrations fiscales sera renforcée et les droits des contribuables confirmés. Les projets en cours d'informatisation de la chaîne des recettes soutenus par l'Agence française de développement et l'union européenne se poursuivront, nous nous engageons à en financer les coûts récurrents et à encourager les utilisateurs à travailler activement avec les nouveaux logiciels (ISYS-Régies, data warehouse, LOGIRAD...). Le système SYDONIA World sera mis en œuvre dans le cadre du guichet unique électronique pour tous les bureaux de douane, en commençant par 10 bureaux supplémentaires d'ici fin 2021. Ceci amènerait le total des bureaux avec SYDONIA World à 77 sur un total de 117 bureaux représentant plus de 95 % des recettes douanières du pays en 2020. La mise en œuvre du système de traçabilité des droits d'accises (STDA) devrait également commencer à porter ses fruits en 2022. Nous entendons également renforcer la performance des administrations fiscales avec une répartition plus équitable des primes et en développant des contrats de performance, tout en renforçant notre système d'évaluation de la performance individuelle. En outre, un décret révisant les cadres et structures organiques des trois administrations fiscales sera pris dans l'optique notamment, de renforcer la fonction d'audit interne et d'implanter des postes comptables des recettes devant constituer le réseau comptable des administrations financières.
- *Nous rationaliserons les dépenses fiscales.* Nous avons estimé les exonérations fiscales à environ 22% des recettes du gouvernement central en 2017. Pour améliorer la transparence de ces exonérations et aider à créer un soutien politique pour leur rationalisation, nous continuerons d'estimer et de publier leurs coûts sur une base annuelle et nous publierons d'ici à fin 2021 le rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales pour les exercices 2019 et 2020. Un plan de rationalisation basé sur les recommandations existantes de l'assistance technique du département des affaires budgétaires du FMI sera finalisé d'ici fin décembre 2021. Les régimes fiscaux préférentiels devraient être réformés, ainsi que toutes les conventions, approbations, accords, lettres ou autres qui prévoient des exonérations fiscales, sauf dans les codes actuellement en

vigueur. Le seuil de facto pour les importations quotidiennes pour usage personnel doit être réformé pour éviter le fractionnement des importations et l'évasion des droits.

- *Nous poursuivrons la rationalisation des charges non fiscales.* D'ici septembre 2021, nous regrouperons en un seul document toutes les dispositions légales reprenant les lois sectorielles sur les recettes non fiscales. Nous nous engageons à rationaliser significativement les charges non fiscales sur la base d'une évaluation préalable à mener d'ici fin décembre 2021. Le plan de rationalisation desdites charges sera adopté par le Gouvernement d'ici mars 2022. A cet effet, nous solliciterons l'assistance technique du FMI. Nous étendrons ultérieurement la rationalisation aux ETD et provinces. Les droits d'accises seront également rationalisés en les recentrant sur les produits généralement soumis aux droits d'accises et en ajustant légèrement le taux sur ces produits afin de compenser les pertes de recettes.
- *Nous rationaliserons les charges parafiscales.* Dans un premier temps, nous effectuerons un inventaire de tous les prélèvements parafiscaux des comptes spéciaux et budgets annexes d'ici juin 2022 en vue de les rationaliser à partir de décembre 2022.

Réduire les risques budgétaires et améliorer la qualité des dépenses

23. Nous commencerons à publier une déclaration annuelle sur les risques budgétaires et à introduire une fonction de gestion des risques budgétaires. Avec l'assistance technique du FMI, nous élaborons un document détaillé contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques associés aux entités du secteur public autres que l'État ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment liés au changement climatique. Dans un premier temps, nous le publierons en annexe au Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour 2022-2024, et nous prévoyons de l'annexer aux lois de finances initiales à l'avenir. Nous prévoyons de mettre en place un mécanisme formel de définition et de partage des principales hypothèses macroéconomiques afin que toutes les administrations aient une référence commune et centrale pour les risques à la hausse et à la baisse. La coordination nécessaire à la gestion des risques budgétaires sera assurée par un comité dédié. Aussi, les modalités d'organisation de la fonction de gestion des risques budgétaires seront réglementées par le décret portant gouvernance budgétaire qui sera adopté par le Gouvernement.

24. Nous sommes déterminés à limiter les dépenses non prioritaires. Cela est essentiel pour augmenter l'espace budgétaire, car une croissance durable et inclusive nécessite une augmentation des dépenses prioritaires, en particulier dans les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et l'assistance sociale ciblée. Nous rationaliserons la masse salariale (en consolidant les systèmes de paiement des salaires, en révisant les primes et en éliminant les travailleurs fantômes). Nous procéderons aux améliorations de la structure des prix des carburants en vigueur en concertation avec l'industrie pétrolière d'ici fin août 2021. Par ailleurs, un cabinet indépendant sera recruté d'ici décembre 2021 pour procéder à l'audit de charges de sociétés commerciales et de logistique pétrolières. Nous nous engageons à publier le rapport de certification de stock d'arriérés à payer aux sociétés commerciales et d'inscrire les remboursements prévus dans le budget 2022. Aussi, nous

régularisations les paiements effectués en 2021 en les inscrivant dans la loi des finances rectificative 2021. Nous allons également réformer progressivement le système de retraite des fonctionnaires afin de contrôler le besoin de transferts gouvernementaux et d'assurer sa viabilité à long terme. Nous nous engageons à limiter le recours aux procédures d'urgence (OI) et à rétablir la bonne utilisation de la chaîne de dépenses.

25. Nous garantirons des dépenses plus élevées dans les domaines sociaux prioritaires, une priorité essentielle du gouvernement. Compte tenu de l'importance de cet engagement et à des fins de suivi dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, un OI sur un plancher pour les dépenses sociales a été défini pour des projets clés ciblés. Nos priorités sociales comprennent :

- Dans le secteur de l'éducation, la poursuite du développement de la gratuité de l'éducation en poursuivant la régularisation des enseignants et en renforçant les infrastructures.
- Dans le secteur de la santé, assurer les dépenses de santé dans trois domaines critiques (OI): (i) la prévention pour les enfants et les mères; (ii) la vaccination traditionnelle et (iii) la prévention du VIH, du paludisme et de la tuberculose. À cette fin, nous nous engageons à assurer régulièrement notre part de financement, comme nous l'avons fait en 2020 avec le versement de 16 millions de dollars à GAVI et de 17 millions de dollars en 2021.
- Concernant les progrès nécessaires en matière de paix et de stabilité avec le retrait graduel de la MONUSCO, nous nous engageons à un dialogue structuré avec les Nations Unies par le biais d'un groupe de travail conjoint afin d'établir un plan de transition et à allouer les ressources appropriées dans les zones de départ de la Mission afin de consolider l'autorité de l'Etat, de mettre en œuvre la stratégie de Désarmement, Démobilisation et Réintégration Communautaire (DDRC), poursuivre la réforme des FARDC et de la PNC, en veillant en particulier à l'assainissement et la bonne gestion des effectifs, continuer à faire progresser la protection des civils et la lutte contre l'impunité, de répondre aux besoins humanitaires, de résoudre les sources profondes des conflits et de favoriser un développement inclusif.

26. L'augmentation prévue de l'investissement public s'accompagnera d'une meilleure hiérarchisation et exécution. Nos ambitieux objectifs d'investissement public seront davantage clarifiés, y compris la hiérarchisation des projets en tenant compte des contraintes de mise en œuvre et de capacité d'absorption. Nous comptons réaliser avec l'assistance technique du FMI une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) pour renforcer nos procédures d'investissement - planification, allocation des ressources et mise en œuvre des projets, suivi et rapports financiers transparents - et garantir la meilleure utilisation de nos ressources.

Améliorer la gestion des finances publiques (GFP)

27. Des efforts sont en cours pour relancer le programme de réforme de la GFP et remédier aux faiblesses constatées. Sur la base de l'évaluation récente de la performance de la gestion des finances publiques (selon la méthodologie PEFA), et avec le soutien de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires, un plan stratégique de la réforme des finances publiques mis à jour sera

adopté par le Gouvernement d'ici la fin de l'année 2021. Nous concentrerons notre programme de réforme sur les points suivants :

- Renforcer la crédibilité budgétaire, notamment par une meilleure coordination inter-institutionnelle pour la formulation du cadre macroéconomique et la prévision des ressources budgétaires.
- Améliorer la gestion de la trésorerie grâce à un cadre institutionnel plus solide et des plans de trésorerie améliorés ; et inventorier et consolider tous les comptes publics (y compris ceux relatifs aux comptes spéciaux et budgets annexes) en vue de la mise en place du compte unique du Trésor à la BCC.
- Renforcer la chaîne des dépenses et limiter le recours aux procédures d'urgence. Pour aider à faire respecter la chaîne des dépenses (qui a été affaiblie par le caractère d'urgence des dépenses liées au COVID), nous produirons des rapports trimestriels sur les procédures dérogatoires d'urgence détaillant la nature et le montant de chaque procédure. Ces rapports trimestriels seront réconciliés avec le plan de trésorerie et les avis de débit de la BCC. Ceci commencera au troisième trimestre et sera publié avant la fin de l'année 2021.
- Renforcer les rapports financiers et la surveillance (y compris pour les entreprises publiques).
- Renforcer la gestion de la dette publique. Un arrêté interministériel a été signé le 5 décembre 2020, donnant mandat à la Direction de la dette publique d'évaluer et de contrôler tous les nouveaux contrats de dette, y compris leur conformité avec la conditionnalité du programme et de faire respecter la déclaration de la dette des entreprises publiques.
- Renforcer le système de passation de marchés publics en privilégiant les appels d'offres.
- Restaurer la fonction comptable de l'Etat à travers la création de la DGTCP.

28. Nous prenons les mesures nécessaires pour respecter nos engagements concernant la bonne utilisation des ressources pour les dépenses liées au COVID-19, y compris celles issues du décaissement au titre de la FCR d'avril 2020. Conformément à nos engagements, nous avons commencé à publier les chiffres d'exécution budgétaire contenus dans le plan de trésorerie avec des informations spécifiques sur les dépenses COVID-19. Nous avons également commencé à publier en ligne des contrats d'achat publics liés au COVID-19 qui dépassent 12,000 US\$. A cette fin, le gouvernement a lancé 15 missions itinérantes dans les provinces pour recueillir toutes les informations disponibles sur les dépenses COVID-19. Sur la base des informations recueillies, nous avons déjà publié à la date du 23 juin 2021, 32 contrats totalisant 6.7 millions de dollars américains, sur un total de 35 contrats identifiés. Malgré les difficultés liées au traitement des informations qui ne sont pas sous format numérique, nous poursuivrons cet effort et nous réitérons fermement notre engagement à publier tous les contrats en notre possession. Même si l'essentiel des dépenses au niveau des entités décentralisées, y compris les centres de santé qui ont bénéficié de transferts, n'ont pas fait l'objet de contrats (par exemple, versement d'indemnités aux personnels de santé), nous

insisterons tout de même pour recevoir tous les contrats de fourniture dont nous n'avons pas encore été informés, et nous les publierons. En ce qui concerne l'engagement de divulguer les informations sur les bénéficiaires ultimes des entreprises sous contrat pour les contrats supérieurs à 1 million US\$, nous avons demandé l'assistance technique du FMI pour améliorer la transparence et nous aligner sur les meilleures pratiques dans ce domaine tout en prenant compte les spécificités de notre pays. Sur la base des recommandations de l'assistance technique et en consultation avec le personnel du FMI, nous pourrions adopter, d'ici la fin septembre 2021, des amendements au cadre réglementaire de passation des marchés pour exiger (i) que les soumissionnaires divulguent les informations sur les bénéficiaires ultimes et (ii) la publication de ces informations sur les bénéficiaires ultimes, par l'autorité de régulation des marchés sur un site Web facilement accessible, pour tous les contrats attribués excédant 12 000 dollars. Enfin, en plus d'un audit par l'Inspection Générale des Finances, un audit spécifique des dépenses liées au COVID-19 est en cours dans le cadre du contrôle annuel des dépenses par la Cour des comptes, que nous nous engageons à publier dès après sa présentation au Parlement en septembre 2021.

E. Gouvernance, Lutte contre la Corruption et Environnement des Affaires

29. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption sont au cœur de notre stratégie. L'amélioration de la gouvernance est un thème transversal qui relie tous les domaines des objectifs de développement durable du pays : renforcement de la sécurité publique et de la stabilité politique, paix et sécurité, état de droit, droits de l'homme, lutte contre la corruption et efficacité de l'administration et des institutions. Sur la base de l'évaluation complète de la gouvernance qui a eu lieu en décembre 2019, nous préparerons un plan stratégique de gouvernance qui sera entrepris par un comité spécial formé à cet effet par le Premier ministre.

30. Notre stratégie comprend le renforcement de l'Agence de Prévention de Lutte Contre la Corruption (APLC), en conformité aux normes internationales. L'APLC, opérationnelle depuis juillet 2020, sera renforcée dans le sens de la conformité aux normes de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. En outre, nous nous engageons également à lancer le premier cycle du mécanisme d'examen de la CNUCC et à criminaliser les actes de corruption conformément à cette Convention. Nous nous engageons également à garantir l'indépendance de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances et à consacrer des ressources suffisantes à l'efficacité de leurs travaux.

31. Nous poursuivrons nos efforts de transparence dans le secteur minier. Nous continuerons à publier tous les nouveaux contrats (repère structurel continu). Nous nous engageons également à renforcer la mise en œuvre de l'ITIE : nous avons nommé un nouveau coordinateur du comité national de l'ITIE à travers un processus transparent, nous avons régularisé les transferts budgétaires au comité national de l'ITIE, et un rapport d'étape sur 2018, 2019 et le premier semestre 2020 a été formellement adopté et publié sur le site Web de l'ITIE RDC (<https://drive.google.com/file/d/1UA-2n-HVRBB1NEhj9YZOaTjCzZnp-OOB/view>). Le comité exécutif a également validé le 16 mars 2021 un plan de travail triennal pour 2021-2023 qui a été

formellement adopté par le gouvernement le 4 juin (action préalable). De plus, nous vérifions les états financiers des entreprises publiques minières et nous les publierons.

32. Nous nous engageons à améliorer le cadre de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux/Financement du Terrorisme (LBC/FT) et sa mise en œuvre. D'ici fin octobre 2021, nous soumettrons des amendements à la loi LBC/FT et aux réglementations associées pour être en accord avec les standards internationaux, y compris l'interdiction des comptes bancaires anonymes, l'adoption de mesures de diligence plus strictes pour les virements électroniques, et la mise en place d'exigences de base pour la clientèle des correspondants bancaires. En outre, d'ici à la fin octobre 2021 et conformément à l'article 99 de la Constitution, nous soumettrons au Parlement des amendements au cadre de déclaration de patrimoine afin de renforcer l'efficacité des mesures relatives aux personnes politiquement exposées.

33. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir un climat des affaires favorable, indispensable pour stimuler l'investissement privé. Nous reconnaissons que l'environnement des affaires est entravé par une réglementation complexe ayant un impact sur la promotion du secteur privé et la compétitivité de notre pays. Nos principales priorités comprennent la rationalisation des textes légaux et la mise en œuvre d'un système de collecte des impôts juste et prévisible. Nous avons également l'intention d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire, le système de résolution des litiges commerciaux, et l'application et la protection des droits de propriété. A cet effet, le Gouvernement a adopté une feuille de route dont les éléments ont été traduits en indicateurs, lesquels sont suivis en continu par le Ministère du plan. Cette feuille de route est en cours de mise à jour pour l'aligner sur les priorités du plan du gouvernement.

34. La préservation de notre environnement est aussi partie de notre stratégie. La République Démocratique du Congo dispose du deuxième massif tropical du monde, après l'Amazonie, étendue sur 155 millions d'hectares des forêts. Ce vaste puit de carbone constitue un atout majeur dans la lutte contre les changements climatiques à l'échelle planétaire. Outre les forêts, le pays dispose de grandes étendues de tourbières ainsi que des minerais stratégiques nécessaires à la transition écologique. Pour valoriser ces ressources, le Gouvernement compte mobiliser des financements spécifiques, publics, privés, et auprès des institutions multilatérales ou bilatérales. Un Fonds National Climat sera mis en place pour canaliser ces ressources et les affecter vers des projets préservant l'environnement.

F. Politiques monétaires, financières et du secteur extérieur

35. Le cadre de la politique monétaire sera progressivement modernisé dans le but de maintenir une inflation faible et stable. Alors que nous prévoyons que les objectifs d'agrégats monétaires continueront à être utilisés comme principal ancrage nominal à moyen terme, de nouveaux instruments et outils monétaires seront adoptés pour moderniser le cadre de politique monétaire de la BCC et assurer la stabilité des prix. L'adoption d'une régulation pour le nouveau cadre pour les réserves obligatoires dans la même monnaie que les dépôts et la signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la

BCC au gouvernement, toutes deux devant être adoptées d'ici décembre 2021 (repères structurels)], sont des éléments fondamentaux sur lesquels la BCC modernisera le cadre de politique monétaire. Nous continuerons aussi, conformément au Pacte de stabilité, à bannir toute avance directe de la BCC pour financer le déficit public. Par ailleurs, l'octroi de nouvelles garanties de la BCC au secteur privé (sous forme de crédits documentaires, CREDOCs ou de toute autre garantie ou avance de ce type) sera aussi banni, et nous mettrons en place un plan d'élimination graduelle des opérations existantes, en tenant compte des potentielles marges de manœuvre budgétaires, afin de restaurer les réserves internationales de la BCC. Cette information sera officiellement portée à la connaissance des banques commerciales. Finalement, nous prévoyons également de développer un modèle quantitatif FPAS (« Forecasting and Policy Analysis Systems ») qui tiendra compte des caractéristiques très particulières de l'économie de la RDC et servira à orienter les décisions de politique monétaire à l'avenir. Nous continuerons de compter sur l'assistance technique du Fonds pour ce processus de modernisation.

36. Nous sommes engagés à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes effectuées en 2020. Avec la mise en place du nouveau Conseil de la BCC, conformément à la loi sur la Banque centrale de 2018 (action préalable), nous prévoyons une accélération de la mise en œuvre des recommandations clés qui renforceront de manière décisive la gouvernance de la BCC. Cela comprend le développement d'une fonction de conformité pour aider à assurer la responsabilité et l'intégrité en interne ; le renforcement des capacités et la supervision du Comité d'audit ; et l'adoption d'un plan pour l'adoption et la mise en œuvre du cadre comptable IFRS. Nous nous engageons également à renforcer nos contrôles ex ante et nos pratiques de reporting en utilisant un compte suivi à la BRI pour les décaissements du FMI, en validant par des auditeurs externes les CR et les transactions sur le compte suivi à la BRI pour les dates test, et en fournissant des relevés mensuels du compte de la BRI au FMI. Enfin, nous renforcerons l'autonomie financière de la BCC en restructurant la dette publique avec la BCC et en mettant en œuvre les plans de recapitalisation déjà approuvés par le parlement.

37. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer substantiellement notre faible position extérieure. Le niveau des réserves officielles de change brutes de la BCC devrait s'approcher de 1.3 milliard de dollars d'ici à la fin 2021, soit près de 3,5 semaines d'importations, et plus de 6 semaines d'importations d'ici la fin 2024. Nous nous engageons à renforcer la gestion des réserves internationales de la BCC en suivant les recommandations de l'évaluation des sauvegardes et avec l'assistance technique future du Fonds. Outre les décaissements de la FEC, la mise en œuvre du nouveau règlement sur les réserves obligatoires et le transfert à l'étranger des dépôts de change disponibles dans les banques commerciales locales contribuera à augmenter les réserves de change à la BCC. Compte tenu du niveau très bas des réserves de change et de l'importance de permettre au taux de change d'agir comme un amortisseur, nous minimiserons le recours aux interventions de change afin de pouvoir continuer à constituer un niveau adéquat de réserves internationales.

38. Le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier reste une priorité. La BCC est déterminée à renforcer le cadre de supervision fondé sur les risques et la surveillance des banques. Tant que les effets de la pandémie perdurent, et avec l'assistance

technique du FMI, nous appliquerons les meilleures pratiques de surveillance et mesures réglementaires appropriées utilisées dans des périodes exceptionnelles, et adopterons toutes les mesures nécessaires et les moyens existants pour recapitaliser les banques vulnérables. En cas de faillite bancaire en raison de la crise actuelle, nous appliquerons fermement les meilleures options de résolution aux banques en faillite, ce qui sera discuté avec le Fonds. Nous prévoyons également de soumettre la nouvelle loi sur les banques commerciales au Parlement incluant les commentaires de équipes du FMI d'ici à fin novembre 2021 (RS), car elle représente la pierre angulaire sur laquelle un cadre réglementaire modernisé sera développé dans les années à venir. Nous avons également demandé un examen de la stabilité du secteur financier, qui est prévu pour 2021 et sera crucial pour fournir un diagnostic détaillé du secteur bancaire et développer une stratégie avec les priorités de l'assistance technique pour les années à venir.

39. Nous renforçons l'inclusion financière, notamment par le biais de produits et services fintech innovants et via la microfinance. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, l'inclusion financière reste faible, avec au moins deux tiers de la population adulte n'ayant pas accès aux services financiers. Le crédit au secteur privé est inférieur à 10% du PIB, reflétant à la fois des facteurs d'offre et de demande, tels que le manque de culture du crédit, l'asymétrie des informations, la faible concurrence, les infrastructures des marchés financiers sous-développées, la faible protection des consommateurs et des droits des créanciers. Notre stratégie comprend le soutien au développement de l'argent mobile et d'autres services fintech, qui jouent un rôle de plus en plus significatif dans l'inclusion financière en RDC, particulièrement important dans les zones rurales reculées, ce qui va de pair avec un meilleur accès de la population à l'information et aux technologies de communication. Nous travaillons également à la restructuration et au renforcement des institutions de microfinance (IMF), qui ont un grand potentiel pour soutenir l'inclusion financière, et à réduire la vulnérabilité des banques aux cyber-risques et aux défaillances des technologies de l'information. En outre, nous promouvons l'éducation financière pour renforcer la confiance dans les produits et services financiers, en particulier en monnaie locale.

AUTRES QUESTIONS ET SUIVI DU PROGRAMME

40. Nous apprécions grandement l'assistance technique reçue du Fonds, complétée par celle d'autres partenaires. La fourniture d'assistance technique a déjà joué un rôle déterminant dans l'établissement de diagnostics approfondis essentiels pour démarrer la mise en œuvre de nos plans de réforme. Nous espérons que cet effort se poursuivra dans les années à venir pour répondre aux nouveaux besoins et défis découlant de la mise en œuvre du programme de réformes économiques soutenu par l'accord FEC.

41. Bien que la fourniture de données soit globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme, nous restons déterminés à allouer des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes à la production de statistiques. Le gouvernement continuera à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres branches du gouvernement dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur l'assistance technique et financière continue de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en

particulier des entreprises publiques ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence de la communication des données par la BCC ; et le renforcement de l'exactitude des indicateurs du secteur réel, de la balance des paiements, ainsi que des données budgétaires.

42. Le programme sera évalué sur la base de critères de performance quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) avec des revues semestrielles. Les définitions des principaux concepts et indicateurs, ainsi que les exigences en matière de divulgation d'informations, sont spécifiées dans le PAT ci-joint. Les première et deuxième revues devraient être achevées respectivement à partir du 15 septembre 2021 et 15 mars 2022, en fonction des dates de test pour les critères de performance à fin juin 2021 et fin décembre 2021, respectivement. Sous l'égide du Ministre des Finances, du Ministre du Budget et du Gouverneur de la BCC, le suivi du programme sera assuré par une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le ministère du Budget et la BCC. Les CR monétaires et les transactions sur le compte à la BRI aux dates test seront validées par les auditeurs externes de la BCC. Le CTR aura la charge du secrétariat technique et des rapports qui seront partagés avec les services du FMI.

**Tableau 1a. République Démocratique du Congo : Critères de Réalisation et Objectifs indicatifs pour la FEC,
Juin 2021–Juin 2022**

	2021			2022	
	Fin juin CRQ	Fin sept. OI	Fin déc. CRQ	Fin mars OI	Fin juin OI
Critères de réalisation quantitatifs					
Plancher sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (en millions de dollars)	122	159	200	31	81
Plafond sur la variation du crédit net de la banque centrale à l'administration centrale (en milliards de FCG)	-203	-101	0	0	0
Plafond sur la variation du crédit net de la banque centrale à l'État (en milliards de FCG)	324	447	547	159	291
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs (en millions de dollars) 1/	0	0	0	0	0
Plancher sur le solde budgétaire intérieur, base caisse (en milliards de FCG)	152	148	-232	582	-256
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (en millions de dollars)	300	300	300	0	500
Objectifs indicatifs					
Plafond sur la variation des dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC pour des emprunts de l'administration centrale (en millions de dollars)	135	112	112	0	-84
Plancher sur les recettes publiques (en milliards de FCG)	5,241	7,763	10,198	3,006	6,714
Plancher sur les dépenses sociales (en milliards de FCG) 2/	28.7	18.3	11.3	20.2	18.2
Accumulation d'arriérés de salaires (en millions de dollars)	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :					
Facteurs d'ajustement					
Appui à la balance des paiements, valeur cumulée (en millions de dollars)	176	229	357	158	315
Produit de privatisations (en millions de dollars)	0	0	0	0	0
Paiements du service de la dette extérieure inscrits à l'échéancier, valeur cumulée (en millions de dollars)	132	249	295	92	183
Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (en milliards de FCG)	1,755	1,835	1,915	2,117	2,320
Autres					
Obtention de nouvelle dette extérieure concessionnelle (millions de dollars)	0	250	0	405	300
Nouveaux décaissements de prêts budgétaires et de prêts-projet extérieurs, et dons (en millions de dollars)	57	243	333	68	68

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Continu

2/ Calculés en flux : pour les OI du T2 2021, dépenses exécutées du début 2021 à la fin juin 2021. Les autres OI sont calculés en tant que flux cumulés entre les dates tests et au début de chaque année civile.

Tableau 1b. République Démocratique du Congo : Critères continus

- Ne pas imposer ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes.
- Ne pas introduire ou modifier des pratiques de change multiple.
- Ne pas conclure d'accords de paiements bilatéraux incompatibles avec l'article VIII.
- Ne pas imposer ou intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

**Table 2. République Démocratique du Congo :
Actions préalables et Repères structurels pour la FEC-2021**

Actions	Objectif	Date
Actions préalables		
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes	fin juin 2021 (avant le conseil d'administration)
Adoption de la feuille de route ITIE 2021-23 sur la transparence minière (validation par le Conseil des Ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Observé, 4 juin 2021
Première revue		
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	fin août 2021
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	fin septembre 2021
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	fin novembre 2021
Deuxième revue		
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	fin décembre 2021
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Donner à la BCC les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la politique monétaire	fin décembre 2021
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	fin décembre 2021
Proposition d'un plan détaillé de rationalisation des recettes non fiscales au gouvernement	Rationaliser les recettes non fiscales	fin mars 2022
Repère Structurel continu		
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	
Sources: autorités congolaises, et FMI.		

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

DÉFINITIONS

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les banques commerciales existantes ou nouvellement agréées.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (FC) en utilisant le taux de change du programme de FC 1971.8046 pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 FC par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de FC 2421.1594 par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre, 2020, USD / devise puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme FC / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CRQ) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, au crédit net de la banque centrale au gouvernement, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, garantis par l'administration centrale et / ou la banque centrale, y compris les ETD, et le solde intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2021 et fin décembre 2021, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin septembre 2021 et fin mars 2022.

6. En plus des CRQ spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CRQ continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-

imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CRQ continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CRQ annexé au MPEF.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET FACTEURS D'AJUSTEMENT

Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les réserves internationales nettes (RIN) sont définies comme la différence entre les réserves internationales brutes de la BCC et la totalité de ses engagements extérieurs. Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible et les réserves qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap. Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI et les allocations de DTS.

8. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN.

- **Appui à la balance des paiements (ABP) :** les planchers des RIN seront ajustés à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la baisse des planchers des RIN.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure :** les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC) :** le plancher des RIN sera ajusté à la hausse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

9. Définition : l'ABP comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

10. Définition : les paiements au titre du service de la dette extérieure sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC

11. Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir la définition 12 ci-dessous) moins les réserves internationales nettes (voir la définition 17) moins les avoirs extérieurs exclus dans les réserves internationales. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'Etat (administration centrale (voir 12 ci-dessous) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

12. Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP :** les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN pour tout déficit d'ABP.
- **Païement du service de la dette extérieure :** les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Réserves obligatoires pour les dépôts en devises :** les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).
- **Produit de la privatisation :** les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalent à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

Plafond sur la variation du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

13. Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures sont exclus du CNE.

Les éléments suivants sont exclus de cette définition : les titres d'État perpétuels qui couvrent les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Tous les flux libellés en devises destinés au budget seront convertis en monnaie nationale au taux de change du marché en vigueur au moment du décaissement.

14. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50 % de la totalité de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds du CNE.
- **Paiement au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50 % la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Plancher du solde budgétaire intérieur

15. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés par l'étranger (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

L'ajustement ci-après s'appliquera aux planchers du solde budgétaire intérieur :

Produit des privatisations : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50 % du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.

Plafond de l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

16. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Le plafond sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'applique **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Elargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en

cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public

17. Définition : le secteur public comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques¹, entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

18. Définition : la dette est définie conformément à la décision du Conseil d'administration No 6230 (79/140), point 9, révisée le 31 août 2009 (décision No. 14416-(09/91)). La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

19. Définition : un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 %, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle (VA) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service². Les taux d'actualisation utilisés à cette fin sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans est celui qui sert pour calculer la VA, et donc l'élément don, dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance inférieure à 15 ans. À ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 % pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans ; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans ; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans ; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

20. Définition : le plafond de la dette extérieure non concessionnelle s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (tel que défini précédemment) pour laquelle la contre-valeur n'a pas été reçue. Elle exclut i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les dettes encourues pour restructurer, refinancer ou rembourser avant échéance les dettes existantes, pour autant que ces dettes soient contractées à des conditions plus favorables (en particulier si celles-ci comprennent un élément don de plus de 35%) que les dettes existantes ; iii) les dettes concessionnelles ; et v) les crédits normaux à l'importation d'une échéance maximale d'un an³.

¹ Seulement GÉCAMINES, SNEL, et MIBA sont inclus dans ce critère de réalisation.

² Le calcul de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, et notamment sa maturité, sa période de grâce, son échéancier, ses commissions initiales et ses frais de gestion

³ Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

21. Définition : la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

OBJECTIFS INDICATIFS

Plafond sur la variation sur les dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC pour des emprunts de l'administration centrale

22. Définition : les **dépôts utilisés comme garantie/collatéral de la BCC** pour des emprunts de l'administration centrale est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

Plancher sur les recettes de l'administration centrale

23. Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette du gouvernement central (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.
- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Plancher des dépenses sociales

24. Définition : Les **dépenses publiques** suivies pour un objectif indicatif à un plancher de dépenses sociales excluront les salaires et seront définies comme la somme :

- Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (RMNCAH) et soins de santé primaires
- Décaissement du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
- Décaissement du cofinancement TB / Paludisme / HIV / SIDA

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : objectif indicatif de dépenses sociales (en milliards de francs congolais)

Objectif Indicatif pour les dépenses sociales (en milliards de FC)				
	Jun-21	Sep-21	Dec-21	Mar-22
SRMNEA+N et programme de santé de base	11.2	5.6	5.6	5.9
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels ^{1/}	8.3	8.1	1.0	9.5
Cofinancement et déboursement TB/Paludisme/VIH Sida	9.1	4.6	4.6	4.7
Total	28.7	18.3	11.2	20.1

Plafond de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

25. Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des agents de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

26. Définition : **Employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

DONNÉES À COMMUNIQUER POUR LES BESOINS DU SUIVI DU PROGRAMME

27. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
1	Volumes du marché des changes : banques commerciales, interventions de la BCC, enchères de devises de la BCC, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
2	Taux de change : Taux indicatif, marché interbancaire, bureaux de change, marché parallèle (par devise)	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
3	Instruments et interventions de politique monétaire : Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence et refinancement, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
4	Réserves externes de la BCC (définition PMP), ventilées par catégorie, par compte à la BRI, et par devise	BCC	Quotidien	1 jour	Chaque lundi
5	Dépôts gouvernement auprès de la BCC et des banques commerciales : par type, entité et catégorie	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
6	Dépôts DAT, dépôts garantis ou tout autre type de garanties contractées de la BCC au profit du gouvernement central dans les banques commerciales locales (par banque et catégorie, en fournissant les conditions, par FX et monnaie locale). Pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et les conditions de ces prêts et garanties connexes	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités					
	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
7	Situation monétaire détaillée : BCC et autres institutions de dépôts	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
8	Bilan détaillé de la BCC	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
9	Structure des taux d'intérêt des établissements de dépôt et de la BCC	BCC	Mensuel	1 semaine (2 semaines pour établissements de dépôt)	Chaque 15 du mois suivant
10	Réserves (obligatoires et excédentaires) des institutions de dépôt	BCC	Hebdomadaire	1 jour	Chaque lundi
11	Relevé de compte (format de données téléchargeable électroniquement) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI (« BRI 2D FMI USD »)	BCC	Mensuel	2 semaines	Le 15 du mois du mois suivant
12	Execution of plan de Trésorerie (PTR)/budget en devises et en monnaie locale de la BCC	BCC	Hebdomadaire (mensuel pour monnaie locale)	1 semaine	Hebdomadaire (Chaque le 15 pour monnaie locale)
13	Informations détaillées sur le bilan et ratios prudentiels / ISF pour chaque établissement de dépôt (et agrégés)	BCC	Mensuel	2 semaines	Chaque 15 du mois suivant
14	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	1 semaine	Hebdomadaire

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
15	Exportations de produits de base (valeur et volume), importations (valeur et volume) et	BCC	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant
16	Indicateurs de production intérieure	INS	Mensuel	3 semaines	Chaque 21 du mois suivant
17	Operations du compte de capital et d'Opérations financiers de la balance des paiements	BCC	Trimestriel	3 semaines	Le 21 du mois suivant le trimestre
18	Montants et détenteurs de billets à ordres (traites) qui sont garantis par la BCC	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
19	Tableau de bord des principaux indicateurs extérieurs	BCC	Quotidien	1 jour	Quotidien
20	Évolution de l'exécution du plan de trésorerie (réalisations vs. projections)	DTO	Hebdomadaire	1 jour	Hebdomadaire
21	Émissions et amortissements des bons du trésor: Taux, échéance, montant	Comité des titres	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
22	Service de la dette (principal et intérêt) extérieure détaillé par prêteur	DGDP	Mensuel	2 semaines	Mensuel
23	Montant des arriérés extérieurs actualisés	DGDP	Mensuel	3 semaines	Mensuel

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités					
	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
24	Exécution du plan de trésorerie du Gouvernement	DTO	Mensuel	2 semaines	Mensuel
25	Ventilation des recettes douanières et des droits d'accise, y compris des recettes provenant du secteur minier	DGDA	Mensuel	4 semaines	Mensuel
26	Ventilation des impôts directs et indirects	DGI	Mensuel	4 semaines	Mensuel
27	Recettes provenant du secteur minier par nature	DGI	Mensuel	8 semaines	Mensuel
28	Ventilation des recettes non fiscales (hors provinces), y compris des recettes provenant du secteur minier	DGRAD	Mensuel	4 semaines	Mensuel
29	Suivi des états de recouvrement des recettes issues des ressources naturelles	CTR	Trimestriel	4 semaines	Trimestriel
30	Situation des souscriptions de l'IBP	DGI	Annuel	4 semaines	Annuel
31	Plan d'engagement projeté des dépenses	DCB	Trimestriel	2 semaines	Trimestriel
32	État de suivi budgétaire (ESB)	DGPPB	Mensuel	2 semaines	Mensuel
33	Montants de dépenses urgentes, montants approuvés par le comité des dépenses urgentes, montants régularisés et payés par la BCC	Comité des Urgences	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel
34	Recettes de privatisations	DGRAD	En cas de cession d'actifs	3 semaines	En cas de cession d'actifs

Tableau 1. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités

	Information	Organe responsable	Fréquence	Disponible après	Fréquence de soumission proposée
35	Dettes intérieures du secteur public, par catégorie et par créancier : Encours et service de la dette	DGDP	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel
36	Situation des arriérés budgétaires	DCB	Annuel	3 semaines	Annuel
37	Situation des arriérés de la masse salariale, incluant les détails par catégorie	Dir Paie	Mensuel	60 jours	Mensuel
38	Contrats de prêt de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, la BCC et les entreprises publiques	DGDP	En cas de signature de prêt	3 semaines	Mensuel
39	Exportations ventilées par minerai majeur et par entreprise ainsi que projections annuelles	CTCPM	Mensuel Trimestriel	2 semaines	Mensuel Trimestriel
40	Note de conjoncture économique pour la réunion hebdomadaire avec le Premier Ministre.	DEME/Plan	Hebdomadaire	3 jours	Hebdomadaire
41	Réalisations et Estimations de PIB mises à jour	CESCN	Trimestriel	45 jours	Trimestriel
42	Principales productions (Tables du Condense statistique)	BCC	Mensuel	3 semaines	Mensuel
43	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants.	Ministère de l'économie	Trimestriel	3 semaines	Trimestriel



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

29 juin 2021

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; REVUE DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(FMI, département
Afrique), **Geremia Palomba**
(FMI, département de la
stratégie, des politiques et
de l'évaluation), **Marcello**
Estevão et **Asad Alam** (IDA)

Établi par les services du Fonds monétaire
international (FMI) et de l'Association internationale de
développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption de chocs
Recours au jugement	Non

D'après le cadre actualisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo (RDC) reste faible.¹ La RDC conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une certaine marge d'absorption de chocs. Malgré une dette extérieure peu élevée, la RDC a été considérée comme présentant un risque modéré de surendettement, en raison principalement du bas niveau de ses recettes. Les seuils de la dette extérieure sont pour la plupart dépassés dans les tests de résistance : le pays est donc vulnérable à des chocs exogènes, en particulier des chocs sur les exportations. Les amortisseurs étant restreints, la prudence est de mise lors de l'emprunt, les prêts concessionnels devraient être privilégiés et la gestion de la dette renforcée.

¹ Le score de l'indicateur composite de la RDC est de 2,03, ce qui correspond à une faible capacité d'endettement, comme le confirment les hypothèses des PEM d'avril 2021 et l'évaluation de la politique et des institutions nationales de 2019.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, la Banque centrale du Congo (BCC), les provinces et une partie des entreprises publiques. La Direction générale de la dette publique (DGDP), qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels qui contiennent des informations sur la dette intérieure et extérieure (en appliquant des critères de résidence). Les rapports présentent une synthèse de la dette de l'administration centrale, de la dette de Sicominex (coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, de la dette des provinces (sur les 26 provinces, seule celle du Maniema ne figure pas) et de la dette de la BCC. Les autres institutions publiques ne sont pas habilitées à contracter des emprunts extérieurs sans approbation, de même qu'elles ont peu de chances d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant, les autorités ne reçoivent pas de rapport régulier d'institutions publiques autres que celles citées plus avant. Elles entendent donc améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques.² Les prêts infrastructurels de Sicominex sont assortis d'une garantie de l'État qui ne pourra être mobilisée qu'après 2050. Sa dette devrait être remboursée d'ici à 2027 et est garantie par ses bénéficiaires.³ Sicominex a également contracté un emprunt afin de financer la centrale électrique de Busanga destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont peu abondantes et les autorités partent du principe que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette contractée ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté

Définition de la dette extérieure/intérieure		Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?		Non
Sous-secteurs du secteur public		Cochez la cellule
1 Administration centrale		X
2 Administrations d'États fédérés et locales		X
3 Autres éléments des administrations publiques		
4 dont : administrations de sécurité sociale		
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)		
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X
1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales/Dette garantie par l'État/Dette non garantie des entreprises publiques
	Défaut	Utilisés pour l'analyse
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	2
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.5
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.00
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.5

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

² Arrêté interministériel de décembre 2020 renforçant la gestion de la dette, signé le 20 janvier 2021.

³ Encadré 1, Analyse de la viabilité de la dette, Rapport pays du FMI n° 15/280.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

2. Bien que généreusement dotée en richesses naturelles, la RDC est l'un des pays les plus pauvres du monde et présente de nombreuses caractéristiques d'un pays fragile : elle demeure en proie à des crises sanitaires et humanitaires, et à des conflits violents. Fortement dollarisée, l'économie n'est pas diversifiée et présente une vive vulnérabilité aux chocs sur les prix des produits de base et aux risques liés à l'offre. En janvier 2019, le pays a connu sa première passation de pouvoir pacifique depuis l'indépendance, le nouveau président ayant formé une alliance avec le président sortant. Cette alliance a été renversée et une nouvelle majorité parlementaire vient d'être formée, le nouveau gouvernement entendant poursuivre les relations actives entretenues avec la communauté internationale ces derniers temps.

3. Depuis quelques années, le pays connaît une certaine stabilité macroéconomique, mais son économie demeure très vulnérable aux chocs. La croissance du PIB, qui était de 4,4 % en 2019, a ralenti pour s'établir à 1,7 % en 2020, d'après les estimations. Elle devrait se redresser pour atteindre 4,9 % en 2021 grâce à la vigueur des exportations minières et à la décrue de la pandémie de COVID-19. En 2017–2018, grâce à une discipline budgétaire rigoureuse, le budget était en excédent mais les années 2019 et 2020 ont donné lieu à des déficits de 1,9 % et 1,8 % du PIB respectivement, en partie financés par des avances de la banque centrale, qui ont pris fin en avril 2020. Cela a eu pour conséquence de relancer l'inflation et la dépréciation au premier semestre 2020, mais celles-ci se sont stabilisées depuis. Les réserves internationales restent très faibles, à environ deux semaines de couverture des importations fin 2020. Il s'agit d'un facteur de grande vulnérabilité auquel il faut remédier avec détermination.

4. Une partie des arriérés extérieurs est antérieure au point d'achèvement pour l'initiative PPTE et certains arriérés de Gécamines sont venus s'ajouter à l'encours. Les arriérés extérieurs s'élèvent au total à 282 millions de dollars. Quatre pays n'appartenant pas au Club de Paris détiennent des créances sur la RDC, et ont engagé des négociations ou un processus de rapprochement. Le reste est dû à des créanciers commerciaux. Certains montants ont fait l'objet de rapprochements mais d'autres donnent lieu à des litiges. Les arriérés envers des créanciers commerciaux ont augmenté en raison de l'ajout de ceux de Gécamines, dont une grande partie est due à un créancier étant l'objet de sanctions américaines. On a supposé un échéancier de cinq ans pour le remboursement des arriérés extérieurs à partir de 2022.

Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : arriérés extérieurs à fin 2020

	2020	
	Total	
	Nominal (en Mio de dollars)	En pourcentage du PIB
Total des arriérés extérieurs	282	0.6
Créanciers bilatéraux	48	0.1
Créanciers commerciaux	234	0.5
Pour mémoire :		
PIB	48,707	
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.		

5. En 2020, le ratio dette publique/PIB a augmenté d'environ 0,9 point de pourcentage par rapport à 2019 pour atteindre 22,0 %. Cela représente une augmentation de 3,7 points de pourcentage du PIB par rapport aux prévisions établies au moment des précédentes consultations au titre de l'article IV conclues en Septembre 2019, qui s'explique à la fois par un déficit primaire plus élevé et par une détérioration de la dynamique d'endettement dans le contexte de la pandémie. Environ la moitié de la dette extérieure publique reste détenue par des créanciers officiels. La dette intérieure exprimée en francs congolais et en termes nominaux a fortement augmenté en 2020, principalement sous forme d'arriérés de paiements, alors que le taux de change s'est considérablement déprécié. La dette extérieure est restée globalement stable, environ la moitié de la dette publique extérieure étant détenue par des créanciers officiels (tableau 3 du texte). Sicomin est redevable de 40 % de la dette extérieure totale, pour des projets miniers et infrastructurels dont les emprunts doivent être remboursés avec des dividendes sur 10 et 15 ans respectivement.

6. La dette intérieure globale se compose d'arriérés et de bons du Trésor à court terme. La dette intérieure est majoritairement composée d'arriérés, qui sont principalement d'anciens arriérés après rapprochement et des arriérés de TVA envers des exportateurs (voir tableau 4 du texte). Les arriérés après rapprochement ont été audités : ils se répartissent entre dette financière, dette sociale, dette judiciaire, dette envers les fournisseurs, et loyers et autres services. Le volume considérable d'arriérés restant à auditer représente quelque 3 milliards de dollars, même si les autorités indiquent que seuls 20 % des arriérés audités ont été validés par le passé. Les émissions nettes de bons du Trésor ont été négatives en 2020, l'encours s'élevant à 55 millions de dollars fin 2020.

Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : encours total de la dette publique, 2020

	Nominal (en Mio de dollars) Est.	En pourcentage du PIB	En pourcentage de la dette publique	En pourcentage de la dette extérieure
Dette publique totale	10,237	21.0	100	
<i>dont</i> : arriérés	3,885	8.0	38	
Dette extérieure totale	6,579	13.5	64	100
<i>dont</i> : entreprises publiques	3,101	6.4	30	47
<i>dont</i> : arriérés	282	0.6	3	4
Créanciers multilatéraux	2,177	4.5	21	33
Créanciers bilatéraux	1,228	2.5	12	19
Créanciers commerciaux	3,174	6.5	31	48
Dette intérieure totale	3,658	7.5	36	
<i>dont</i> : arriérés	3,603			

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : encours total de la dette intérieure, 2020

	Nominal (en Mio de dollars)	En pourcentage du PIB	En pourcentage du total de la dette intérieure
Encours des bons du Trésor	55	0.1	1.5
Arriérés de longue date rapprochés	1,889	3.9	51.6
Arriérés provenant des provinces	146	0.3	4.0
Arriérés provenant de sociétés pétrolières	262	0.5	7.2
Arriérés de TVA	1,306	2.7	35.7
Total	3,658	7.5	100.0

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

CONTEXTE DES PREVISIONS MACROECONOMIQUES

7. Les projections à moyen et long terme qui sous-tendent la présente AVD reposent sur le cadre macroéconomique de l'accord appuyé par la FEC. La croissance du PIB devrait s'accélérer au cours de la période 2022-25 sous l'effet de nouveaux projets miniers qui devraient entraîner une augmentation notable des exportations et des importations à moyen terme. Il est supposé que la politique budgétaire sera globalement neutre au cours de la période de projection, car limitée par la disponibilité des financements. L'ambitieuse politique de dépenses publiques dans l'éducation et, dans une moindre mesure, dans les infrastructures, dépend de la disponibilité de nouvelles sources intérieures et extérieures de financement grâce au rôle de catalyseur du programme appuyé par la FEC et à l'accroissement des recettes intérieures. Ce dernier reposera sur

les plans des autorités visant à rétablir le fonctionnement normal de la TVA, à rationaliser les charges non fiscales et quasi-budgétaires, à alléger les dépenses fiscales, et à moderniser et informatiser l'administration des recettes. Les outils de réalisme font apparaître pour une bonne part que les prévisions des services du FMI sont réalistes par rapport aux observations empiriques (graphique 4) et compte tenu de l'amélioration des perspectives de croissance.

Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : prévisions et hypothèses macroéconomiques (comparaison avec la dernière AVD)

	Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)		Croissance des recettes (hors dons)		Solde budgétaire global (en pourcentage du PIB)		Croissance des exportations de biens et de services		Croissance des importations de biens et de services		Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	
	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle	Situation précédente (prog. réf. 2019)	Situation actuelle
2019	4.5	4.4	19.1	13.3	-2.7	-2.0	-18.7	-17.1	-19.5	-14.5	-3.8	-3.2
2020	3.2	1.7	20.2	-4.9	-0.6	-2.1	-5.4	4.5	-0.9	-4.2	-4.3	-2.2
2021	3.5	4.9	8.8	41.3	-1.0	-1.7	6.5	46.8	9.0	45.1	-3.7	-1.9
2022	4.5	5.6	12.8	24.5	-0.5	-1.2	9.2	7.8	6.8	6.7	-3.2	-1.8
2023	4.3	6.6	13.0	21.9	-0.6	-1.2	8.4	7.0	7.0	6.7	-2.8	-1.5
2024	4.6	6.8	11.8	24.2	-0.4	-1.1	7.9	5.5	7.7	5.8	-2.7	-1.3
2025	4.1	6.7	8.4	15.6	-0.4	-1.1	2.2	6.1	1.7	5.8	-2.5	-1.0
Moyenne 2026-40	4.6	5.0	9.3	13.4	-0.3	-0.8	3.1	2.9	2.6	3.5	-1.2	-2.3

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI.

1/ Corrigé en tenant compte des projections du service de la dette des sociétés Sicominex et Gecamines.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2020–39

Croissance du PIB réel. La croissance s'établirait à moyen terme à environ 4,9 % en moyenne, sous l'effet d'une augmentation durable de la production minière et d'une reprise progressive de l'investissement.

Inflation. L'inflation devrait se stabiliser à 6 %, soit un taux conforme à l'objectif fixé par la BCC.

Solde primaire. Le solde budgétaire primaire devrait s'établir à -0,2 % du PIB en moyenne après 2027, l'augmentation des recettes ayant contribué à répondre à l'ampleur des besoins de dépenses. Les dépenses en capital devraient augmenter au fil de la période de projection et leur financement sera de plus en plus assuré par des sources intérieures. Les recettes sont égales aux recettes de l'administration centrale, plus celles des entreprises publiques, présumées équivalentes aux flux du service de leur dette.

Solde des transactions courantes. Le solde courant est relativement stable, tout en étant très largement tributaire de l'évolution du secteur minier. Les exportations de produits miniers, qui représentent une part élevée des exportations, devraient s'améliorer, en moyenne, à moyen terme. Les importations devraient quant à elles s'accroître peu à peu, dans le sillage d'une hausse de la demande de biens d'équipement et de biens intermédiaires pour les investissements en infrastructures. Le déficit courant s'établirait à 2,3 % du PIB en moyenne à moyen terme.

Financement. Le financement extérieur devrait être une combinaison de financement exceptionnel, de crédits concessionnels et non concessionnels octroyés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. Les projets d'investissement public devraient être financés en partie à l'aide de dons étrangers. Les autres besoins de financement des administrations publiques sont présumés être couverts par l'émission de bons du Trésor sur le marché intérieur. Le dosage de financement devrait rester globalement inchangé au cours de la période de projection.

Réserves officielles brutes. Elles devraient augmenter progressivement de 3,4 semaines de couverture des importations en 2021 à 6 semaines d'ici 2026. Surtout, la constitution des réserves devrait être favorisée par le dynamisme des importations, les financements au titre du programme et l'entrée en vigueur par étapes des réserves obligatoires libellées dans la monnaie des dépôts sous-jacents.

8. Les résultats de l'outil de réalisme comparent les projections de l'AVD à l'expérience d'autres pays et à la propre expérience historique de la RDC (graphiques 3 et 4).

- Déterminants de la dette.** En raison de l'accès irrégulier de la RDC aux financements extérieurs, la dette extérieure a diminué au cours des dernières années, à contrecourant de la tendance générale parmi les pays à faible revenu.
- Rééquilibrage budgétaire et croissance.** Le solde budgétaire est maîtrisé par l'accroissement des recettes et par la reprise de la croissance. L'amélioration du solde primaire qui en résulte place ce dernier dans la fourchette de référence normale.

CLASSIFICATION DU PAYS

9. **La capacité d'endettement de la RDC est jugée faible (tableau 6 du texte).** La classification de la capacité d'endettement s'appuie sur l'indicateur composite, qui est déterminé par l'évaluation de la politique et des institutions nationales effectuée par la Banque mondiale et par d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. L'indicateur composite de la RDC s'élève à 2,03, soit un niveau globalement inchangé par rapport aux précédents résultats. La RDC est un pays fragile qui est très exposé à des chocs exogènes.

Tableau 6 du texte. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils

Debt Carrying Capacity		Weak		
Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage (2015)	Classification based on the two previous vintages	
Weak	Weak 2.03	Weak 1.98	Weak 2.04	

Seuils Applicables

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Note : Le millésime actuel se rapporte aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2021 ; le précédent millésime aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2020.

VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Scénario de référence

10. La dette extérieure reste viable dans le scénario de référence, mais avec une vulnérabilité découlant d'une certaine fragilité structurelle. De façon générale, l'ensemble de la dette extérieure est due ou garantie par l'État. Sous l'effet d'un meilleur accès aux financements extérieurs, la dette extérieure augmente progressivement après avoir bondi jusqu'à 17,2 % du PIB en 2020, sous l'effet notamment de l'aide d'urgence du FMI. La valeur actualisée de la dette extérieure est estimée à 13,2 % du PIB, soit largement au-dessous de la référence, et elle reflète la part de la dette concessionnelle, qui devrait rester globalement inchangée.

Autres scénarios et tests de résistance

11. Plusieurs ratios de la dette extérieure dépassent leurs seuils dans le scénario de choc le plus extrême de baisse des exportations nominales (graphique 1).⁴ Le secteur minier, qui est la principale source d'exportations, est exposé aux fluctuations des prix des produits de base. Cependant, le fait que les importations soient étroitement liées aux exportations est susceptible de compenser ce choc.

12. La RDC ne dispose que de peu d'espace pour contracter des emprunts supplémentaires sans que sa notation du niveau de risque s'en trouve menacée (graphique 5). La faible mobilisation des recettes demeure une difficulté centrale. L'accord appuyé par la FEC prévoit une augmentation des recettes, qui passeraient de 10 % du PIB en 2019 à 13 % en 2024, pour une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne.

13. Les risques ont trait aux exportations et à la capacité de la RDC à mener des réformes importantes. Les exportations constituent le point faible de la viabilité de sa dette de la RDC. La fluctuation des prix des produits de base représente donc un risque majeur. La RDC devrait continuer à se constituer des amortisseurs en augmentant ses réserves internationales, en accroissant ses recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées favorisent une croissance inclusive. Le pays doit continuer de privilégier les emprunts concessionnels.

⁴ La croissance des exportations nominales (en dollars) est fixée à sa moyenne historique moins un écart type, ou à la projection du scénario de base moins un écart type, le chiffre le plus bas en 2021-22 étant retenu, un choc probablement trop dur pour juger des besoins de financement externe, car les importations se contracteraient très probablement de manière significative dans un tel scénario. Pour la spécification des autres tests de résistance, voir le tableau 8 de la note d'orientation de 2018.

VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

Scénario de référence

14. La dette publique devrait rester modérée. Les indicateurs de référence de la charge de la dette ne dépassent pas leurs seuils respectifs, ce qui est un facteur essentiel dans la notation du niveau de risque. La dette publique devrait progressivement diminuer jusqu'aux alentours de 17 % à moyen terme. La dette extérieure demeure la composante la plus importante de la dette publique. Les émissions de bons du Trésor ont cessé, mais la comptabilisation des arriérés cumulés envers les fournisseurs et des arriérés de TVA dus au secteur privé restent importants. La matérialisation des garanties et d'autres passifs conditionnels présente des risques. Le ratio de la valeur actualisée de la dette par rapport au PIB reste au-dessous de la référence et il diminue à long terme (graphique 2), bien que de façon plus progressive que par le passé.

Autres scénarios et tests de résistance

15. Les tests de résistance corroborent la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations et sur les passifs conditionnels. Sur le plan extérieur, le choc le plus extrême pour la dette publique consiste en une chute marquée des exportations (graphique 2). Avec un choc de ce type, le ratio de la valeur actualisée de la dette culmine légèrement au-dessus de 40 %, à savoir la référence applicable. Pour le ratio service de la dette/recettes, le choc le plus extrême est un choc combiné sur les passifs conditionnels, qui verrait le service de la dette atteindre 35 % des recettes à court terme.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

16. Le risque de surendettement extérieur et global de la RDC demeure modéré. Sur la durée de l'accord au titre de la FEC, les indicateurs de la dette publique restent globalement inchangés, l'amélioration projetée de la croissance de l'économie et des recettes étant compensée par la légère augmentation des emprunts. La dette extérieure augmente progressivement par rapport au PIB et aux exportations, bien qu'à partir d'un niveau initial peu élevé. Les arriérés extérieurs, qui s'élèvent à 0,6 % du PIB, sont inférieurs à 1 % du PIB, ce qui constitue un cas *de minimis*, si bien qu'ils n'ont aucune incidence sur la notation du risque. Les arriérés intérieurs sont considérables et les autorités prennent des mesures visant à les réduire.

Tableau 7 du texte. République démocratique du Congo : notation du niveau de risque

	External Debt Distress Rating	Overall Risk Rating
Mechanical overall debt distress rating	Moderate	Moderate
Final external debt distress rating	Moderate	Moderate
Judgement was applied	No	No

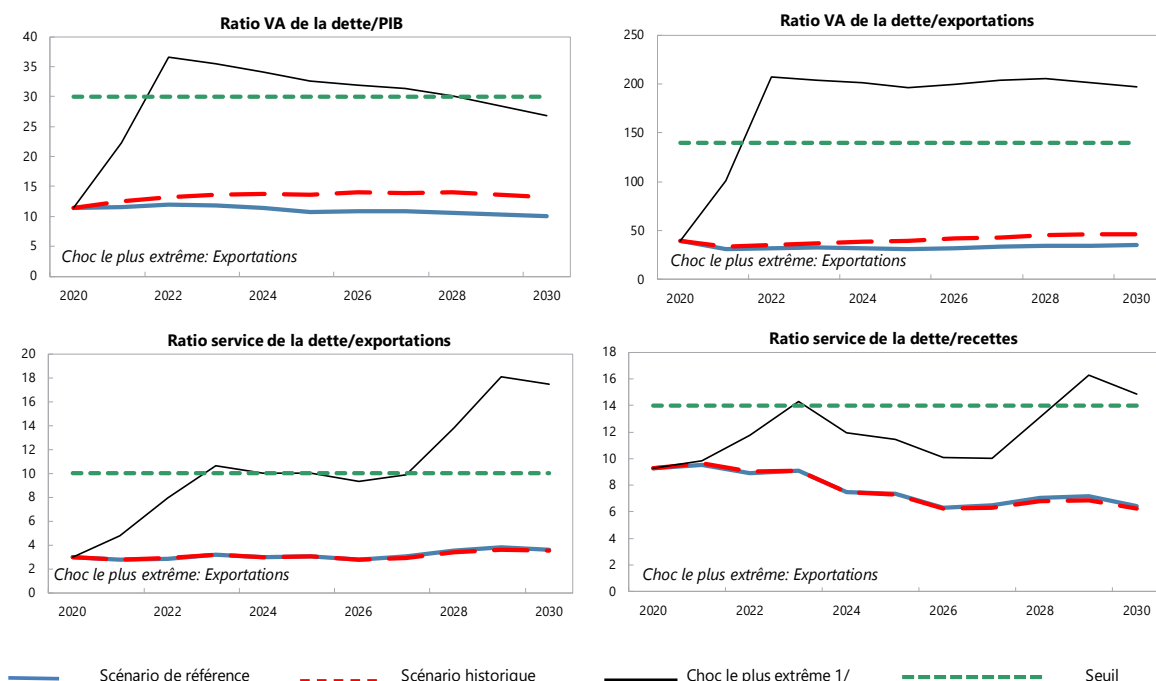
Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

17. Malgré une dette publique totale peu élevée, la faible capacité de remboursement demeure l'un des principaux facteurs de vulnérabilité. Les principales vulnérabilités pesant sur la notation du niveau de risque de la RDC sont les exportations et les recettes budgétaires, dont les repères respectifs sont dépassés en cas de chocs. Malgré l'augmentation régulière des recettes projetée dans l'accord au titre de la FEC, le ratio service de la dette/recettes montre que l'espace disponible pour contracter des emprunts supplémentaires est limité (graphique 5). Cela exige des politiques budgétaires prudentes passant par une limitation des nouveaux emprunts, malgré une amélioration de l'accès au financement. Il reste essentiel d'effectuer des réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'accroissement des recettes intérieures, d'améliorer la gestion des finances publiques et de procéder à des investissements publics à même d'améliorer le potentiel de croissance afin d'élargir la capacité d'endettement de la RDC.

VUES DES AUTORITES

18. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation globale de la viabilité de la dette du pays. La capacité d'endettement devrait s'améliorer dans le contexte de l'accord au titre de la FEC. Les autorités s'engagent à maintenir leurs efforts pour améliorer la gestion de la dette, notamment par une meilleure communication des données relatives à la dette des entreprises publiques et à la dette garantie par l'État.

Graphique 1. République démocratique du Congo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2020–2030



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.7%	1.7%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

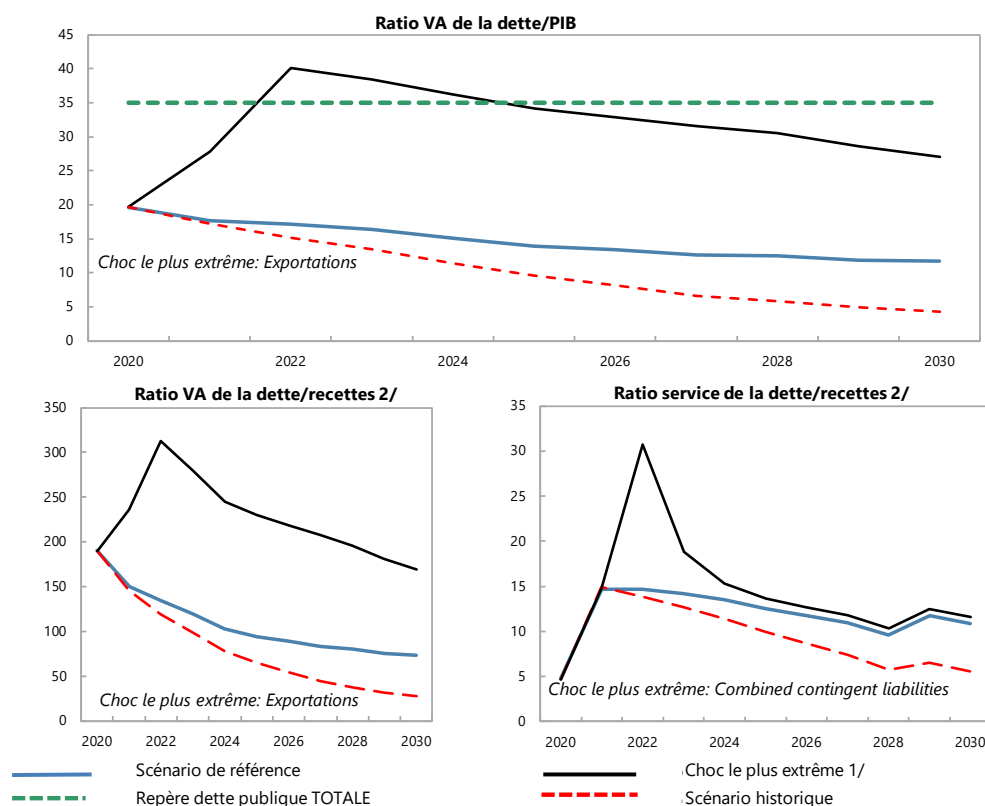
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. République démocratique du Congo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2020–2030



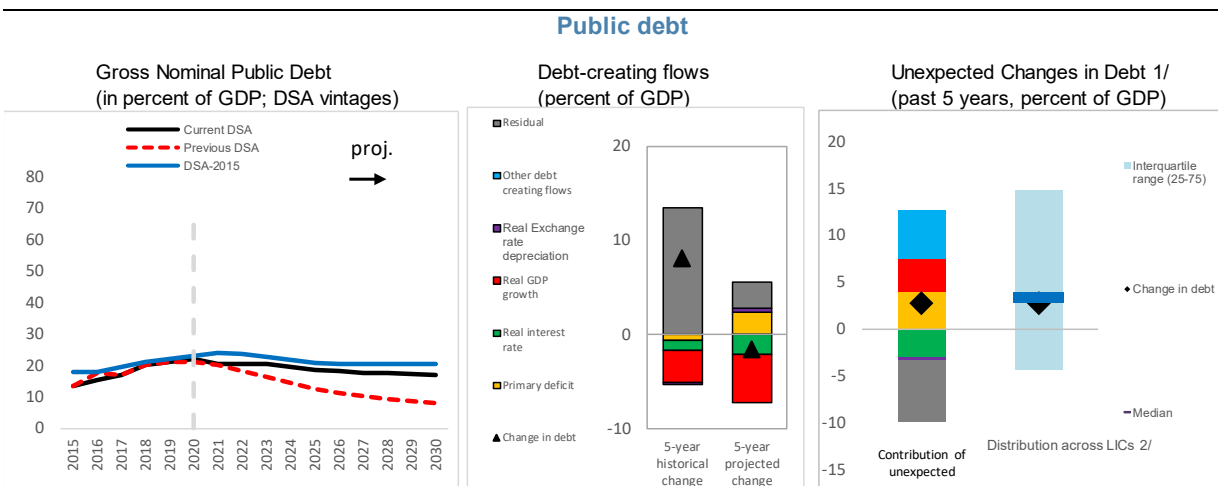
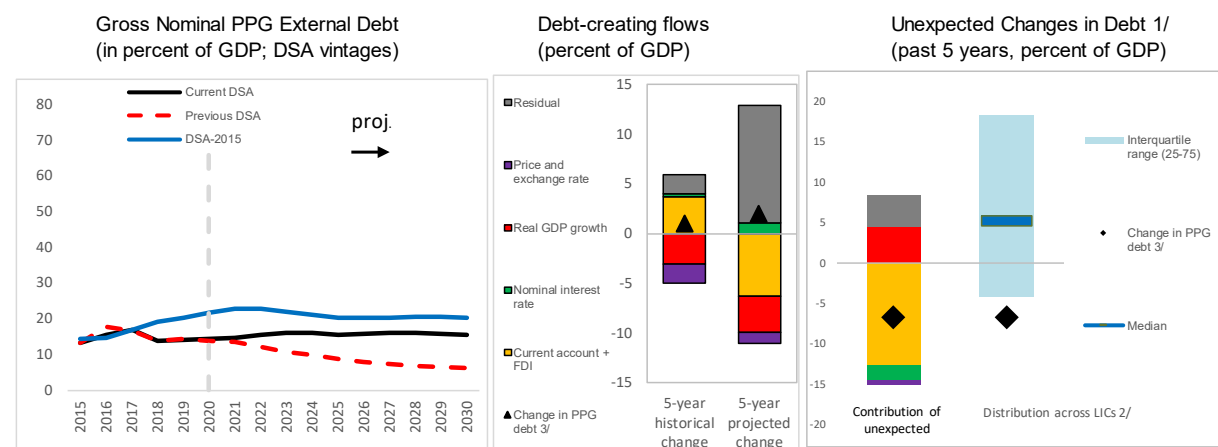
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	72%	72%
Dette intérieure à moyen et long terme	0%	0%
Dette intérieure à court terme	28%	28%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.7%	1.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	0.0%	0.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	1	1
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	-1.7%	-1.7%

* Note : dans le AVD public, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD public. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. République démocratique du Congo : facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

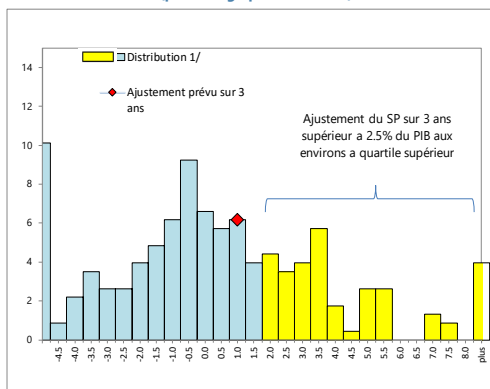
1/ Difference between anticipated and actual contributions on debt ratios.

2/ Distribution across LICs for which LIC DSAs were produced.

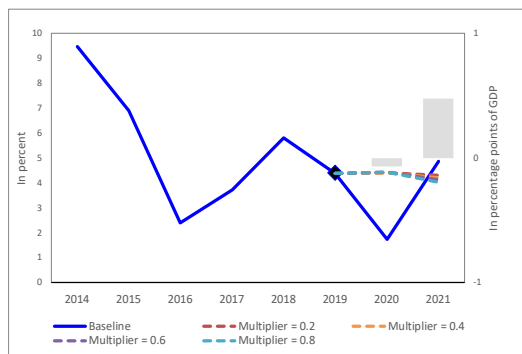
3/ Given the relatively low private external debt for average low-income countries, a ppt change in PPG external debt should be largely explained by the drivers of the external debt dynamics equation.

Graphique 4. République démocratique du Congo : outils de réalisme¹

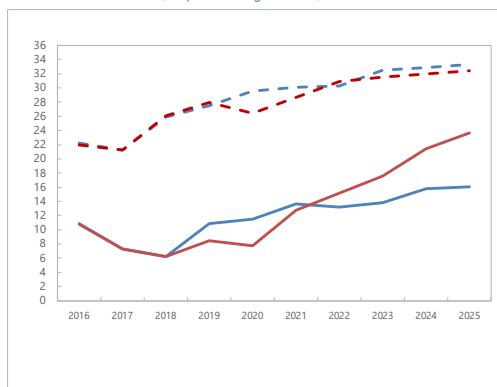
3-Year Adjustment in Primary Balance
(percentage points of GDP)



Fiscal Adjustment and Possible Growth Paths 1/

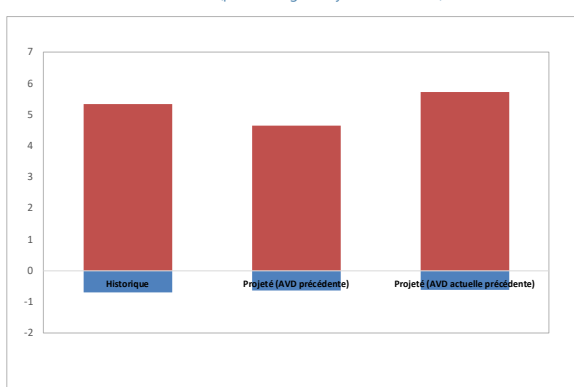


Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
— Investissement privé - AVD précédente — Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)

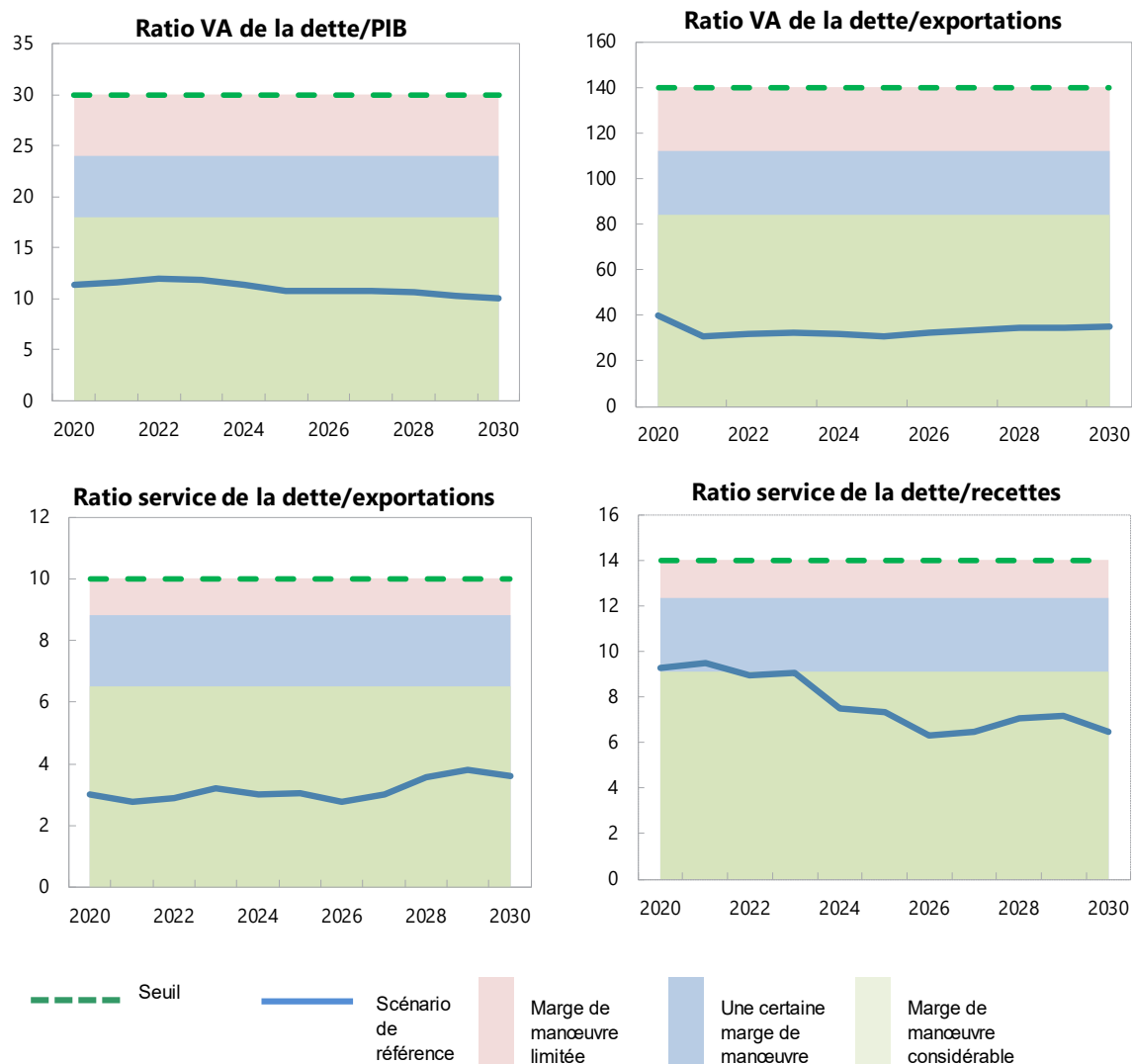


■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités du pays ; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

Graphique 5. République démocratique du Congo : critères de la catégorie de risque modéré, 2020-2030¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–2030
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections												Moyenne 8/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Scénario	Projections	
Dette extérieure (nominale) 1/	17.0	13.7	14.0	14.4	14.6	15.5	16.0	16.0	15.5	15.8	16.0	16.0	15.8	15.6	16.2	15.6	
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	17.0	13.7	14.0	14.4	14.6	15.5	16.0	16.0	15.5	15.8	16.0	16.0	15.8	15.6	16.2	15.6	
Variation de la dette extérieure	1.6	-3.4	0.4	0.4	0.2	0.9	0.5	0.0	-0.5	0.3	0.2	0.0	-0.2	-0.2			
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.0	-2.7	-0.3	-1.1	-1.7	-1.7	-2.1	-2.2	-2.4	-1.9	-1.4	-1.8	-1.4	-1.1	-2.6	-1.7	
Déficit extérieur courant hors intérêts	3.2	3.5	3.1	2.1	1.6	1.6	1.3	1.1	0.8	1.1	1.6	1.2	1.7	2.1	5.1	1.5	
Déficit de la balance des biens et services	3.7	3.6	3.7	1.3	1.2	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6	1.2	0.7	1.2	1.6	5.8	1.0	
Exportations	30.7	34.1	26.5	28.6	37.3	37.2	36.7	35.7	34.9	33.6	32.3	31.0	29.7	28.6			
Importations	34.4	37.7	30.2	29.9	38.5	38.1	37.4	36.5	35.6	34.3	33.5	31.7	30.9	30.2			
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3.3	-3.7	-3.0	-1.7	-2.2	-1.9	-2.1	-2.3	-2.3	-2.2	-2.2	-2.1	-2.1	-2.1	-4.4	-2.1	
dont : officiels	-1.8	-1.7	-0.8	-1.1	-1.6	-1.6	-1.5	-1.3	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.7			
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.8	3.6	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.4	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	3.6	2.6	
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.8	-3.0	-2.7	-3.1	-3.0	-2.8	-2.7	-2.5	-2.4	-2.4	-2.5	-2.5	-2.6	-2.8	-5.2	-2.6	
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.5	-3.3	-0.8	-0.1	-0.4	-0.5	-0.7	-0.8	-0.8	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5			
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3			
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-0.8	-0.6	-0.3	-0.6	-0.8	-0.9	-1.0	-1.0	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7			
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.0	-2.5	-0.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-4.2	1.8	
Résiduel 3/	1.7	-0.6	0.7	1.5	1.9	2.6	2.6	2.2	1.9	2.2	1.6	1.8	1.2	0.9			
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette extérieure CGE/PIB	...	...	11.3	11.4	11.5	11.9	11.8	11.4	10.8	10.8	10.8	10.6	10.3	10.1			
VA de la dette extérieure CGE/exportations	...	...	42.6	39.8	31.0	32.0	32.3	32.0	30.9	32.2	33.4	34.3	34.7	35.2			
Ratio service de la dette CGE/exportations	1.0	1.2	3.4	3.0	2.7	2.9	3.2	3.0	3.1	2.8	3.0	3.5	3.8	3.6			
Ratio service de la dette CGE/recettes	3.2	4.1	8.4	9.3	9.5	8.9	9.1	7.5	7.3	6.3	6.5	7.1	7.1	6.5			
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2388.5	3260.8	3364.2	2956.5	3085.2	3216.4	3263.1	3257.0	3214.8	3662.3	4371.1	4405.3	5316.4	6287.8			
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.7	5.8	4.4	1.7	4.9	5.6	6.6	6.8	6.7	5.4	5.0	4.9	5.0	5.0	6.2	5.2	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-0.1	17.3	2.4	-5.0	7.4	2.3	1.8	1.6	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	4.3	1.8	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.3	0.3	0.8	0.8	1.9	1.9	1.9	1.7	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	0.4	1.6	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-3.0	38.0	-17.1	4.5	46.8	7.8	7.0	5.5	6.1	3.6	2.7	2.5	2.8	3.2	13.4	8.4	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-8.3	36.1	-14.5	-4.2	45.1	6.7	6.7	5.8	5.8	3.6	4.4	1.2	4.5	4.8	10.7	7.7	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	61.8	35.8	36.5	42.5	49.3	51.9	42.5	42.4	42.3	42.3	42.2	...	44.5	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	9.8	10.2	10.6	9.3	10.8	12.0	12.9	14.2	14.5	14.8	15.1	15.5	15.7	16.0	11.9	13.7	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	761.3	537.6	994.3	502.6	1319.8	1241.3	1524.0	1551.6	1400.0	1500.0	1450.0	1400.0	1350.0	1300.0			
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	...	2.1	1.8	1.9	1.6	1.1	1.1	1.0	0.9	0.7	0.6	...	1.3	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	...	51.9	50.8	56.5	60.7	58.8	47.3	45.8	44.2	42.6	40.8	...	49.9	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	37,981	47,146	50,399	48,707	54,832	59,246	64,296	69,742	75,628	81,360	87,071	93,120	99,714	106,845			
Croissance du PIB nominal en dollars	3.7	24.1	6.9	-3.4	12.6	8.1	8.5	8.5	8.4	7.6	7.0	6.9	7.1	7.2	10.8	7.1	
Pour mémoire :																	
VA de la dette extérieure 7/	...	...	11.3	11.4	11.5	11.9	11.8	11.4	10.8	10.8	10.8	10.6	10.3	10.1			
En pourcentage des exportations	...	...	42.6	39.8	31.0	32.0	32.3	32.0	30.9	32.2	33.4	34.3	34.7	35.2			
Ratio service de la dette/exportations	1.0	1.2	3.4	3.0	2.7	2.9	3.2	3.0	3.1	2.8	3.0	3.5	3.8	3.6			
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	5679.2	5539.2	6331.5	7060.9	7606.6	7959.7	8156.0	8801.3	9402.9	9878.1	10292.3	10757.4			
(VAT - VAT-1/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...	-0.3	1.6	1.3	0.9	0.5	0.3	0.9	0.7	0.5	0.4	0.5			
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	1.6	6.9	2.8	1.7	1.5	0.6	0.8	1.1	1.3	0.8	1.4	1.2	1.8	2.3			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé, dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

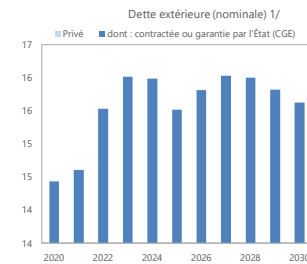
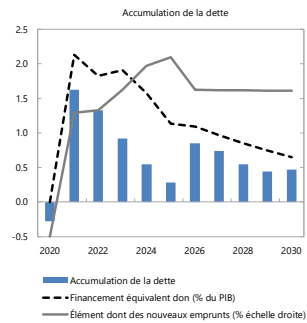


Tableau 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–2030 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	17.0	20.2	21.1	22.0	20.6	20.5	20.4	19.5	18.5	17.1	17.5	19.0
dont : libellée en devises	17.0	13.7	14.0	14.4	14.6	15.5	16.0	16.0	15.5	15.6	16.2	15.6
Variation de la dette du secteur public	1.6	3.2	0.9	0.9	-1.4	0.0	-0.2	-0.9	-1.0	-0.1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.4	-4.8	0.0	2.1	-2.4	-1.1	-1.4	-1.5	-1.5	-1.2	-3.6	-1.0
Déficit primaire	-1.6	-0.6	1.2	1.3	0.8	0.3	0.1	-0.1	0.0	-0.3	-0.5	0.2
Recettes et dons	11.7	11.3	11.4	10.3	11.8	12.8	13.8	14.8	14.8	16.0	14.2	14.2
dont : dons	2.0	1.1	0.8	1.0	1.0	0.8	0.8	0.6	0.3	0.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	10.1	10.7	12.6	11.6	12.6	13.1	13.8	14.7	14.8	15.7	13.7	14.4
Dynamique automatique de la dette	-1.8	-4.3	-1.2	0.8	-3.2	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4	-0.9		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.8	-1.3	-1.2	-0.8	-1.9	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4	-1.0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-0.9	-0.9	-0.4	-1.0	-1.1	-1.3	-1.3	-1.2	-0.8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.0	-3.0	0.0	...	...	...	...	...	...	...		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	5.0	8.0	0.8	0.4	-0.3	1.0	1.3	0.7	0.4	1.2	-2.4	0.6
Indicateurs de viabilité												
VA de la dette du secteur public 2/	...	...	18.5	19.6	17.7	17.1	16.4	15.2	13.9	11.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	...	...	162.7	190.3	149.8	134.0	119.3	102.4	94.1	73.3		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	2.6	3.7	-0.2	4.7	14.7	14.6	14.2	13.5	12.5	10.9		
Besoin de financement brut 4/	-1.3	-0.1	1.2	1.8	2.6	2.2	2.0	1.9	1.8	1.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.7	5.8	4.4	1.7	4.9	5.6	6.6	6.8	6.7	5.0	6.2	5.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.4	0.3	0.8	0.8	2.1	1.9	1.9	1.7	1.5	1.8	0.5	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-29.8	-22.7	-3.8	-6.3	-13.4	-5.5	-5.0	-4.8	-4.9	-3.2	-9.5	-5.4
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-6.7	-19.0	0.1	...	...	...	...	...	...	...	-2.5	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	43.1	29.8	4.0	6.7	16.0	6.2	5.8	5.9	6.0	5.4	12.4	6.7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-26.2	12.1	22.8	-6.3	14.1	9.8	12.1	13.8	7.0	6.0	6.1	7.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-3.3	-3.8	0.4	0.4	2.2	0.4	0.2	0.8	1.0	-0.2	-2.2	0.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales0 Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

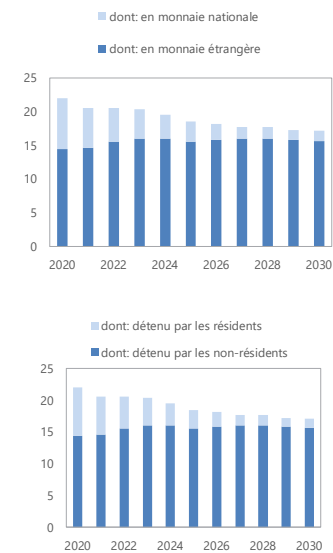
4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dettes du secteur public 1/



**Tableau 3. République démocratique du Congo :
analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la
dette extérieure CGE, 2020–2030**
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	11	12	12	12	11	11	11	11	11	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	11	12	13	14	14	14	14	14	14	14	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	12	13	13	12	12	12	12	11	11	11
B2. Solde primaire	11	12	13	13	13	12	12	12	12	11	11
B3. Exportations	11	22	37	36	34	33	32	31	30	28	27
B4. Autres flux 3/	11	14	18	17	17	16	16	15	15	14	14
B5. Dépréciation	11	14	14	14	14	13	13	13	13	12	12
B6. Combinaison de B1-B5	11	21	24	23	22	21	21	21	20	19	18
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	16	17	17	16	15	15	15	15	14	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	11	16	19	19	19	18	18	17	17	16	15
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	40	31	32	32	32	31	32	33	34	35	35
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	40	33	35	37	38	39	42	43	45	46	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	40	31	32	32	32	31	32	33	34	35	35
B2. Solde primaire	40	32	35	36	36	35	36	37	38	39	39
B3. Exportations	40	101	207	204	201	196	200	204	205	201	197
B4. Autres flux 3/	40	39	47	47	46	45	46	48	48	48	48
B5. Dépréciation	40	31	31	31	31	30	31	32	33	33	34
B6. Combinaison de B1-B5	40	82	60	97	96	93	95	98	98	97	96
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	40	42	45	46	46	44	46	47	48	49	49
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	40	49	60	59	57	54	54	56	56	56	55
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
B2. Solde primaire	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
B3. Exportations	3	5	8	11	10	10	9	10	14	18	17
B4. Autres flux 3/	3	3	3	4	3	3	3	3	4	5	5
B5. Dépréciation	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	3	4	6	6	6	6	6	6	9	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	3	3	3	4	3	3	3	3	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	3	3	4	4	4	4	3	4	5	6	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	9	10	9	9	7	7	6	6	7	7	6
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	9	10	9	9	7	7	6	6	7	7	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	9	10	10	10	8	8	7	7	8	8	7
B2. Solde primaire	9	10	9	9	8	8	7	7	7	8	7
B3. Exportations	9	10	12	14	12	11	10	10	13	16	15
B4. Autres flux 3/	9	10	10	10	8	8	7	7	8	9	8
B5. Dépréciation	9	12	11	11	9	9	8	8	9	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	9	10	11	12	10	9	8	8	11	11	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	9	10	10	10	8	8	7	7	8	8	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	9	11	11	12	10	9	8	8	9	10	9
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2020–2030

Tableau 4. Congo, DR: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2020-2030

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	18	17	16	15	14	13	13	12	12	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	20	17	15	13	11	10	8	7	6	5	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	19	19	19	18	17	17	17	17	17	18
B2. Solde primaire	20	19	19	18	17	15	15	14	14	13	13
B3. Exportations	20	28	40	38	36	34	33	32	31	29	27
B4. Autres flux 3/	20	21	23	22	20	19	18	17	17	16	16
B5. Dépréciation	20	19	18	16	14	12	11	10	9	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	20	18	17	16	15	13	13	12	12	11	11
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	23	22	21	19	18	17	16	16	15	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	20	19	19	19	18	18	18	17	18	18	18
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	190	150	134	119	102	94	89	83	80	76	73
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	190	146	119	98	78	65	54	44	38	31	27
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	190	156	149	137	122	117	115	112	112	110	110
B2. Solde primaire	190	158	147	130	112	103	98	91	88	83	80
B3. Exportations	190	236	313	279	245	230	219	207	196	181	169
B4. Autres flux 3/	190	174	179	159	138	128	121	114	109	102	97
B5. Dépréciation	190	166	140	119	96	83	73	63	56	47	42
B6. Combinaison de B1-B5	190	152	137	116	99	91	86	80	77	73	70
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	190	196	170	151	130	121	114	107	103	98	95
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	190	181	164	153	133	125	120	115	114	112	112
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	5	15	15	14	14	13	12	11	10	12	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	5	15	14	13	11	10	9	7	6	7	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	5	15	16	17	17	16	15	15	13	16	15
B2. Solde primaire	5	15	17	17	15	13	12	11	10	12	12
B3. Exportations	5	15	17	18	17	16	15	14	15	20	18
B4. Autres flux 3/	5	15	15	15	14	13	13	12	11	14	13
B5. Dépréciation	5	15	17	15	15	14	13	12	11	13	11
B6. Combinaison de B1-B5	5	14	14	14	13	12	12	11	9	12	11
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	5	15	31	19	15	14	13	12	10	12	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	5	17	16	15	18	17	16	14	12	14	14
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le 29 juin 2021

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; REVUE DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

le département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES _____ 6

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 mai 2021

Statut - date d'adhésion : 28 septembre 1963 ; Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	1 066,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1 066,00	100,00
Position dans la tranche de réserve	0,00	0,00
Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Allocation cumulative nette	510,86	100,00
Avoirs	26,73	5,23
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Prêts FCR	533,00	50,00

Derniers engagements financiers :

Accord

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FEC ¹	11 déc. 2009	10 déc. 2012	346,45	197,97
FEC ¹	12 juin 2002	31 mars 2006	580,00	553,47
Accord de confirmation	9 juin 1989	8 juin 1990	116,40	75,00

¹ Anciennement facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Prêts directs

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR ²	22 avril 2020	24 avril 2020	266,50	266,50
RCF ²	16 déc. 2019	24 déc. 2019	266,50	266,50

Obligations en souffrance et projections des paiements au FMI :³

(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Principal					79,95
Commissions/intérêts	<u>0,12</u>	<u>0,25</u>	<u>0,25</u>	<u>0,25</u>	<u>0,25</u>
Total	<u>0,12</u>	<u>0,25</u>	<u>0,25</u>	<u>0,25</u>	<u>80,20</u>

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I.	Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
	Date du point de décision	Juil. 2003
	Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars) ⁴	7 252,00
	Dont : aide du FMI (en millions de dollars)	391,60
	(équivalent en millions de DTS)	280,30
	Date du point d'achèvement	Juil. 2010
II.	Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
	Montants décaissés en faveur du pays membre	280,30
	Aide intérimaire	49,05
	Solde au point d'achèvement	231,25
	Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁵	50,44
	Total des décaissements	330,74

² Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d'engagement, c.-à-d. la date d'approbation par le conseil d'administration.

³ Lorsqu'un pays membres a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

⁴ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Par conséquent, ces deux chiffres ne peuvent être additionnés.

⁵ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'assistance au titre de l'IADM :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ⁶		248,08
	Financé par : Compte de fiducie de l'IADM		0,00
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTE		248,08
II.	Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)		
	Dette admissible		
Date de prestation	CRG	Fonds fiduciaire	Total
		RPC	
Juillet 2010	s. o.	248,08	248,08

Régime de change :

La monnaie de la République démocratique du Congo (RDC) est le franc congolais (CDF). Le régime de change *de jure* est flottant, même si le FMI considère que le régime de change *de facto* est « stabilisé ». Fin avril 2021, le taux de change était de 1 dollar pour 1990,25 CDF. Le 10 février 2003, la RDC a accepté les obligations prévues à l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des statuts du FMI. Cependant, elle applique une restriction de change sous réserve de l'approbation du FMI, en raison de sa position nette débitrice vis-à-vis d'autres parties contractantes, au titre de l'accord régional de paiements inopérant avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

Dernières consultations au titre de l'article IV :

Le conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 26 août 2019.

Évaluation des sauvegardes :

Une évaluation actualisée des sauvegardes de la Banque Centrale du Congo (BCC) a été achevée en mai 2020. Les précédentes évaluations des sauvegardes ont été menées en 2003, 2008 et 2010. La BCC a maintenu de bonnes modalités d'audit externe et amélioré son cadre juridique en y apportant des modifications pour lesquelles elle a bénéficié d'une assistance technique. Toutefois, la mise en œuvre effective de la loi modifiée prend du retard et les risques demeurent élevés pour la plupart des autres piliers du dispositif de sauvegardes. Ceci s'explique par les insuffisances considérables des pratiques d'information financière et d'audit interne, qui ne sont pas conformes aux normes internationales. En outre, des lacunes considérables dans les modalités de gouvernance ont affaibli les fonctions de contrôle du conseil et exposent la banque centrale à une incertitude juridique et à des risques de conflits d'intérêts. La BCC devrait par ailleurs prendre des mesures pour

⁶ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

renforcer la conformité au nouveau cadre juridique et remédier à des facteurs de vulnérabilité dans son dispositif de contrôle, en particulier s'agissant de la gestion des réserves, des opérations bancaires, des opérations de prêt et de la communication de données monétaires.

Évaluation de la gouvernance :

À la demande des autorités de la RDC, le département juridique et le département des finances publiques du FMI ont mené une mission d'évaluation de la gouvernance et de la corruption à Kinshasa du 9 au 20 décembre 2019. L'évaluation de la gouvernance, publiée récemment, a mis en évidence quatre problèmes transversaux qui affectent l'efficacité du cadre de gouvernance économique en RDC : la complexité institutionnelle, la complexité des normes, l'intégrité et la transparence des données, ainsi que le système de contre-pouvoirs. Le rapport comporte les principales recommandations dans les domaines de la gouvernance budgétaire, de la gouvernance et des opérations de la banque centrale, de la surveillance du secteur financier, de l'état de droit, de la réglementation du marché et du climat des affaires, de la lutte contre la corruption et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Représentant résident : M. Gabriel Leost a pris ses fonctions en février 2021.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

A. Banque mondiale

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

Projets du Groupe de la Banque mondiale :

http://projects.banquemondiale.org/search?lang=fr&&searchTerm=&countrycode_exact=ZR

B. Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-centrale/republique-democratique-du-congo>



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le 14 juillet 2021

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; REVUE DES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(département Afrique) et
Geremia Palomba
(département de la stratégie,
des politiques et de
l'évaluation)

Établi par le département Afrique en consultation avec
d'autres départements.

1. Le présent supplément constitue une mise à jour qui rend compte de l'achèvement d'une mesure préalable et des informations devenues disponibles depuis la présentation du rapport des services du FMI au conseil d'administration. Elles ne changent en rien les grandes lignes de l'évaluation par les services du FMI.

2. Les services du FMI considèrent que la mesure préalable relative à la pleine constitution du conseil de la BCC conformément aux dispositions de la loi sur la banque centrale de 2018 a été réalisée, selon les informations fournies et le processus de vérification effectué par les autorités. Le conseil de la BCC a été entièrement renouvelé en vertu des ordonnances présidentielles datées du 30 juin et du 12 juillet 2021. Conformément à la loi sur la BCC de 2018, le poste vacant de deuxième vice-gouverneur a également été pourvu. Tous les nouveaux membres du conseil sont en conformité avec la loi sur la BCC, notamment en ce qui concerne leurs qualifications et les incompatibilités avec d'autres activités professionnelles. La BCC a également nommé une nouvelle gouverneure, Madame Malangu Kabedi-Mbuyi (ancienne collaboratrice du FMI). Elle remplace Deogratias Mutombo, qui a occupé ce poste pendant huit ans et qui dirigera désormais l'autorité de régulation et de contrôle des assurances.

3. Les autorités ont partiellement respecté les engagements pris au titre de la FCR

concernant les dépenses liées à la COVID-19. Elles ont publié sur le site Internet du ministère de la Santé tous les contrats de plus de 12 000 dollars liés à la COVID-19. Trente-cinq contrats de plus de 12 000 dollars ont été recensés et publiés à la suite de missions dans les provinces. Ces contrats s'élèvent à 6,9 millions de dollars, portant les dépenses validées à 57,8 % de l'ensemble des dépenses liées à la COVID-19 (ce qui inclut les dépenses de 16,3 millions de dollars liées à l'alliance GAVI et les dépenses de 6,7 millions de dollars pour le recrutement de nouveaux médecins). Toutefois, les autorités n'ont pas encore mis en œuvre leur engagement de publier les informations relatives à la propriété effective des sociétés auxquelles ont été attribués des contrats d'une valeur supérieure à 1 million de dollars (un seul cas à ce jour). L'assistance technique que le FMI apportera bientôt visera également à garantir que les informations sur la propriété effective des sociétés contractantes puissent être obtenues et publiées.

Dépenses liées à la COVID — récapitulatif des engagements pris au titre de la FCR au 6 juillet 2021		
	Dépenses liées à la COVID	
	en milliards de francs congolais	en millions de dollars
Total		95.8
<i>dont</i> GAVI		30.1
Ministère de la Santé		18.6
<i>dont</i> nouveaux médecins		12.5
Provinces		2.9
Autres		44.1
Publication		12.8
<i>dont</i> contrats entre 12 000 et 1 000 000 de dollars		5.3
> 1 000 000 de dollars		7.5
<i>Postes pour mémoire</i>		
Dépenses validées (en pourcentage du total des dépenses)		
Taux de change (moyenne de 2020)		1851.5
Source : données des autorités congolaises.		

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo,
administrateur pour la République démocratique du Congo,
et de M. Marcellin Koffi Alle, conseiller principal de l'administrateur**

15 juillet 2021

1. Les autorités congolaises, que nous représentons, remerciant le conseil d'administration, la direction et les services du FMI du soutien apporté depuis la reprise du dialogue entre le FMI et la République démocratique du Congo (RDC) en 2019. Deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) intervenus à la fin de l'année 2019 et en avril 2020 ont contribué respectivement au renforcement de la position extérieure du pays et à l'organisation de la riposte face à la pandémie de COVID-19. Dans un contexte difficile marqué par les conséquences économiques de la pandémie, les autorités ont avancé sur certaines réformes importantes dans le cadre d'un programme de référence conduit sur la même période. Les progrès réalisés dans ce contexte ont ouvert la voie à la négociation d'un programme à moyen terme appuyé par une aide au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

2. L'économie de la RDC a été durement frappée par la crise de la COVID-19. Les perturbations du commerce mondial ont fortement déprimé les cours mondiaux du cuivre et du cobalt, qui représentent l'essentiel des exportations du pays. Les effets sociaux et économiques de la pandémie ont aggravé la situation déjà fragile due aux problèmes de sécurité prolongés et aux épidémies successives d'Ebola. Les autorités sont parvenues à maintenir plus ou moins la stabilité macroéconomique avec peu d'aide extérieure. L'accord trouvé avec les services du FMI sur un train de réformes à moyen terme est une indication de l'engagement fort des autorités à réformer et à élaborer des politiques économiques judicieuses. C'est aussi un jalon dans la stratégie du gouvernement congolais visant à renforcer la stabilité macroéconomique et à conduire des réformes structurelles de grande ampleur afin d'accroître la résilience et de transformer l'économie. Avec l'appui du conseil d'administration, un accord au titre de la FEC fournirait l'ancrage approprié pour ce programme à moyen terme et le cadre permettant de recueillir le soutien des donateurs dont le pays a tant besoin.

ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET PERSPECTIVES

3. Entre mars 2020, où la RDC a signalé son premier cas de COVID-19, et aujourd'hui, la pandémie et ses conséquences économiques ont été au cœur de l'action des autorités. Trois vagues épidémiques ont été enregistrées au cours de cette période, la dernière début juin 2021. La riposte du gouvernement a associé des mesures d'endiguement visant à limiter la propagation du virus à des mesures sociales et microéconomiques destinées à atténuer les conséquences de la pandémie. Des confinements et d'autres mesures restrictives ont été instaurées à Kinshasa, la capitale, et dans des sites miniers stratégiques en province. Les autorités ont mis en œuvre un plan de riposte national conjuguant des mesures budgétaires pour aider les entreprises et les ménages et des mesures monétaires pour apporter de la liquidité. Un programme de vaccination s'est ajouté aux mesures récentes, la RDC ayant reçu 1,7 million de doses de vaccin contre la COVID-19 dans le cadre de l'initiative COVAX.

4. Grâce aux mesures rapides prises par les autorités et à l'évolution favorable des cours mondiaux des produits miniers, la pandémie a moins pesé que prévu sur les chiffres macroéconomiques à fin 2020. La croissance estimée du PIB réel est restée positive, à 1,7 %, grâce à la résilience des activités extractives — dont le PIB s'est établi à 9,7 %. Le PIB hors activités extractives s'est quant à lui contracté de 1,3 %, le secteur des services étant le plus touché. L'orientation accommodante de la politique monétaire et les injections de liquidités ont stimulé l'inflation, passée de 4,6 % en 2019 à 15,7 % en glissement annuel en août 2020. Les finances publiques ont souffert du ralentissement : les recettes ont

fortement chuté tandis que les dépenses liées à la pandémie ont augmenté. Le déficit budgétaire global résultant de ces évolutions a atteint 2,1 % du PIB, contre une précédente estimation de 0,6 %. On observe en revanche une nette amélioration de la position extérieure ; le déficit courant a été ramené à 2,2 % du PIB sous l'effet conjugué du dynamisme des exportations minières et d'une baisse des importations de biens d'équipement. Les réserves de change ont enregistré une augmentation d'ampleur comparable.

5. De nombreux indicateurs se sont améliorés au premier semestre 2021. L'activité minière est restée florissante. La discipline budgétaire couplée à d'importants paiements au titre de l'impôt sur les sociétés en avril a aidé à améliorer l'orientation de la politique budgétaire et à constituer des réserves. L'inflation a fortement baissé pour s'établir à 4,8 % en avril 2021, sous l'effet du durcissement de la politique monétaire, tandis que le taux de change ne s'est déprécié que de 0,9 % depuis janvier. En mai, l'éruption d'un volcan près de Goma a amené les autorités à effectuer des dépenses d'urgence afin de soutenir les populations déplacées.

6. Dans le contexte difficile de l'année 2020, les autorités ont obtenu des résultats satisfaisants dans le cadre du programme de référence convenu fin 2019 parallèlement au premier décaissement au titre de la FEC. De nombreuses réformes importantes ont été conduites, quoiqu'avec quelques retards dus aux conditions défavorables liées à la pandémie. Tous les objectifs indicatifs fixés pour l'évaluation de décembre 2019 sauf un ont été atteints. Malgré les mesures d'aide liées à la COVID-19 prises par le gouvernement, environ la moitié des objectifs indicatifs étaient atteints pour les évaluations de mars et de mai 2020. En outre, les autorités ont appliqué toutes les mesures correctives convenues avec les services, en amont des négociations relatives à la FEC. Dans ce contexte, les principales réalisations ont été les suivantes : i) publication de tous les contrats miniers conclus depuis novembre 2019 et accélération de la publication des contrats antérieurs, ii) publication d'un décret pour renforcer la gestion de la dette publique et suivre tous les nouveaux contrats de dette, y compris les contrats conclus par des entreprises publiques, iii) détermination des dépenses conditionnelles et mesures urgentes portant sur les recettes afin de préserver l'exécution du budget 2020 et d'éviter le recours à des avances de la Banque centrale du Congo (BCC).

7. Les autorités souscrivent à l'analyse des services sur les perspectives et sont conscientes du solde des facteurs influant sur les perspectives. Pour ce qui est des facteurs susceptibles d'entraîner une révision à la baisse des perspectives, elles sont déterminées à rester vigilantes avec leur riposte nationale à la pandémie dans l'attente d'un dénouement de la crise à l'échelle mondiale. La reprise des circuits commerciaux, qui se traduit par l'essor des exportations minières, est de bon augure. Les autorités notent avec satisfaction que les perspectives pourraient être revues à la hausse sous l'effet d'un rebond plus rapide de l'investissement public et privé, de la reprise des relations avec la communauté internationale et de la croissance continue des exportations minières. Elles espèrent que l'accord au titre de la FEC contribuera à la réalisation de ces hypothèses.

OBJECTIFS DU PROGRAMME ET POLITIQUES POUR LE MOYEN TERME

8. Depuis sa prise de fonctions début 2019, le président Tshisekedi a chargé son gouvernement de négocier un train de réformes à moyen terme appuyé par un accord au titre de la FEC. Les récents développements politiques ont abouti à la formation d'une coalition claire qui s'est engagée à exécuter le programme du président. L'accord au titre de la FEC incitera la communauté des donateurs à soutenir les efforts du pays à cet égard. Les principaux domaines de réforme à court et moyen terme couvrent l'amélioration du dosage des politiques budgétaire et monétaire, l'augmentation des recettes, notamment celles provenant du secteur minier, le renforcement de la gouvernance globale et la lutte contre la corruption, et l'amélioration du climat des affaires pour une croissance menée par le secteur privé.

Améliorer le dosage des politiques monétaire et budgétaire

9. Les autorités congolaises sont conscientes que la stabilité macroéconomique repose sur une meilleure coordination entre les politiques budgétaire et monétaire. Le financement monétaire du déficit budgétaire au cours des années où le pays recevait peu d'aide extérieure voire aucune a été un problème majeur qu'il faudra résoudre. Tout en espérant la reprise du soutien des donateurs dans le contexte d'un programme appuyé par le FMI, les autorités tiennent à conduire des réformes ambitieuses pour accroître les **recettes intérieures**. Afin d'augmenter de 3,5 % le ratio recettes/PIB d'ici à 2023, elles ont élaboré une stratégie articulée autour de quatre piliers : i) rétablir le fonctionnement normal de la TVA en mettant fin aux exonérations accordées aux sociétés minières ; ii) rationaliser les charges non fiscales et parafiscales, y compris les accises ; iii) rationaliser les dépenses fiscales, avec un plan basé sur les recommandations du FMI à parachever d'ici à fin 2021 et iv) moderniser l'administration des recettes en réformant la structure de gouvernance des trois administrations fiscales et en développant l'informatisation de la chaîne des recettes.

10. La **discipline en matière de dépenses** va de pair avec l'augmentation des recettes dans la stratégie des autorités. Ces dernières tiennent à améliorer la composition des dépenses au profit des dépenses sociales et d'infrastructures publiques, avec l'objectif de porter l'investissement financé sur ressources intérieures de 0,1 % du PIB en 2020 à plus de 2,5 % du PIB en 2023. Dans cette optique, elles rationaliseront la masse salariale, limiteront les subventions liées aux carburants et réformeront progressivement le système de retraite de la fonction publique afin de limiter les transferts de l'État.

11. D'autres réformes dans le domaine de la **gestion des finances publiques** renforceront la **transparence budgétaire** et l'**obligation** de prendre des mesures visant à garantir la viabilité des finances publiques. Puisant dans les recommandations de la Banque mondiale et de l'assistance technique du FMI, les réformes porteront entre autres sur le regroupement de tous les comptes publics en un compte unique du Trésor, l'amélioration de la coordination inter-institutionnelle afin de renforcer la crédibilité budgétaire, et le renforcement de l'information financière et de la surveillance, y compris pour les entreprises publiques. **La transparence des dépenses liées à la COVID-19** est une priorité pour les autorités, y compris en ce qui concerne l'emploi des ressources au titre de la FCR d'avril 2020. Elles ont déjà publié les chiffres d'exécution du budget avec des informations spécifiques sur les dépenses liées à la COVID-19. À la date du 23 juin, elles avaient en outre, conformément aux engagements, publié en ligne 32 des 35 marchés publics liés à la COVID-19 d'un montant supérieur à 12 000 dollars. La collecte des données se poursuivra dans le contexte d'un accès difficile aux provinces éloignées, et les autorités se sont engagées à déclarer la totalité des dépenses liées à la COVID-19, y compris avec l'assistance technique du FMI sur certains aspects. Un rapport d'audit sur la question sera également soumis au Parlement en septembre 21 et publié par la suite.

12. Conjuguée à la politique d'emprunt prudente des autorités, l'amélioration de l'orientation de la politique budgétaire contribuera à l'avenir à garantir la **viabilité de la dette**. Priorité sera donnée aux ressources concessionnelles tout en améliorant en continu la stratégie de gestion de la dette en vue de maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré.

13. La conduite de la **politique monétaire** bénéficiera du récent remaniement de l'équipe de direction de la BCC. En outre, les instruments de politique monétaire seront modernisés et renforcés par les nouvelles dispositions relatives à l'obligation de constitution de réserves tandis que la situation financière de la BCC bénéficiera de la régularisation prochaine de l'encours du crédit au gouvernement. Facilitée par la nouvelle direction et les nouveaux cadres et outils dont elle sera dotée, l'indépendance renforcée de la BCC contribuera à faire cesser les pratiques passées d'avances budgétaires et d'octroi de

garanties au secteur privé. La BCC se concentrera désormais sur sa mission consistant à garantir la stabilité des prix et la stabilité financière. Concernant le **secteur financier**, les autorités se sont engagées à renforcer le dispositif de contrôle fondé sur les risques et la surveillance des banques. Le nouveau comité macroprudentiel dirigé par le ministère des Finances et la BCC est censé promouvoir la coordination entre les autorités de contrôle et surveiller les risques systémiques. Une nouvelle Loi sur la banque commerciale sera également soumise au Parlement au plus tard fin novembre 2021, suivie d'une revue de la stabilité du secteur financier (RSSF) prévue fin 2021. Ces mesures aideront à moderniser le cadre réglementaire et à élaborer une stratégie de développement du secteur financier. Parallèlement, les autorités continueront de s'efforcer d'accroître l'**inclusion financière**, notamment en restructurant et en renforçant les institutions de microfinance et en favorisant le développement de l'argent mobile et d'autres services de technologie financière.

14. Les autorités s'efforceront également, dans la période à venir, d'augmenter les **réserves de change** afin d'améliorer la **stabilité extérieure**. Les mesures clés à cet égard comprennent la mise en œuvre des recommandations émises lors de l'évaluation des sauvegardes, l'arrêt du financement monétaire du déficit budgétaire, l'application d'un nouveau règlement obligeant à constituer des réserves et le transfert à l'étranger des dépôts en devises de la BCC auprès des banques commerciales locales. Les réserves de change bénéficieront également de l'engagement pris par les autorités de limiter les interventions sur le marché des changes afin de laisser le **taux de change** absorber les chocs.

Soutenir les réformes structurelles

15. L'exécution de réformes structurelles de grande ampleur figure parmi les priorités du programme de nos autorités. Celles-ci sont pleinement conscientes du fait que ces réformes amélioreront le fonctionnement de nombreux secteurs et qu'elles élimineront à terme les freins à la croissance. Au-delà des réformes structurelles budgétaires, les efforts porteront sur l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et du climat des affaires, notamment en luttant contre la corruption. En ce qui concerne le **secteur minier**, la publication régulière des nouveaux contrats miniers commencée dans le cadre du programme de référence sera poursuivie. Le gouvernement étudie également de nouvelles initiatives destinées à accroître la rentabilité du secteur pour l'économie congolaise et son soutien à une croissance inclusive. Concernant le **climat des affaires**, les autorités ont l'intention d'abroger les règlements excessifs qui pèsent sur le coût de l'activité économique et sur la compétitivité. Elles rationaliseront les prélèvements, instaureront une fiscalité juste et prévisible, amélioreront la résolution des litiges commerciaux, protégeront les droits de propriété et les feront mieux respecter. Les initiatives visant à décourager la **corruption** seront poursuivies et renforcées. À cet égard, l'engagement de l'administration au plus haut niveau s'est traduit par le renforcement du cadre juridique et institutionnel et par des procès médiatisés portant sur des affaires de corruption. Les autorités sont convaincues que ces politiques globales contribueront à stimuler l'**investissement privé** et à soutenir le **développement du secteur privé** hors du secteur minier.

16. Le **renforcement des capacités** est un élément important pour l'élaboration des politiques publiques. Il sera essentiel de renforcer les capacités en mettant à profit l'assistance technique du FMI et l'aide des donateurs pour assurer la réussite du train de réformes allant du domaine budgétaire aux secteurs économiques stratégiques. À cet effet, les autorités ont étudié une nouvelle stratégie avec les services du FMI, et elles attendent avec intérêt l'exécution de cette assistance du FMI et des donateurs dans le cadre de la FEC.

CONCLUSION

17. L'économie de la RDC revient de loin. Après avoir subi les conséquences d'une période de stagnation politique, le pays, qui avait entamé une nouvelle ère avec le changement de président en 2019, a dû affronter la pandémie de COVID-19 début 2020. L'aide d'urgence du FMI a soutenu la riposte des autorités à la pandémie tandis que les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence ont ouvert la voie à la négociation d'un train de réformes à moyen terme. Les autorités tiennent à poursuivre leurs efforts pour donner un nouveau souffle aux secteurs clés de l'économie nationale.

18. Au vu du solide engagement des autorités envers les réformes et les objectifs du programme, nous saurions gré aux administrateurs de souscrire à leur demande d'accord de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit.